R.V

THE GETTY CENTER LIBRARY

Why ask for the moon
when we have the stars?

AS

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ IMPÉRIALE

DES ANTIQUAIRES

DE FRANCE

TOME TRENTIÈME

TROISIÈME SÉRIE, TOME X

IMPRIMERIE GÉNÉRALE DE CH. LAHURE
Rue de Fleurus, 9, à Paris

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ IMPÉRIALE

DES ANTIQUAIRES

DE FRANCE

TROISIÈME SÉRIE

TOME DIXIÈME

PARIS

AU SECRÉTARIAT DE LA SOCIÉTÉ

AU PALAIS DU LOUVRE

ET CHEZ DUMOULIN, LIBRAIRE DE LA SOCIETÉ

QUAI DES AUGUSTINS, N° 13.

M DCCC LXVIII

THE GETTY CENTER
LIBRARY

INVENTAIRE

DES OBJETS D'ART

COMPOSANT LA SUCCESSION DE FLORIMOND ROBERTET, MINISTRE DE FRANÇOIS Ier; DRESSÉ PAR SA VEUVE, LE 4e JOUR D'AOÛT 1532;

Précédé d'une notice par EUG. GRÉSY, *membre résidant*.

BURY ROSTAING : tel est le titre d'un livre sans lieu ni date, sans nom d'auteur ni de libraire, composé de 266 pages et de 13 planches gravées dans le texte. C'est seulement à la page 231 qu'on lit une note marginale où l'auteur, HENRI CHESNEAU, se nomme et indique l'année de sa publication : MDCL.

Font suite : *Les architectures, peintures et sculptures parlantes d'Henry Chesneau, à la louange de son seigneur, Messire Charles, marquis et comte de Rostaing, et pour l'intérêt d'un chacun, lesquelles trois inventions nouvelles composent et représentent par figures le cours de la*

vie : une grotte, quatre fontaines, une table, une mazure et un mauzolée.

Par une singularité typographique des plus bizarres, les lignes d'impression y sont disposées de manière à profiler les frontons et colonnades que je viens d'indiquer; aussi a-t-il fallu marquer les alinéas de numéros d'ordre pour guider le lecteur dans ce dédale de textes interrompus et espacés.

L'exemplaire unique que nous possédons ne se trouve dans aucune des bibliothèques publiques de Paris; il n'est mentionné ni dans la *Bibliothèque historique* du P. Lelong ni dans le dictionnaire de Brunet. Nous espérions encore qu'à Blois ou à Lyon, où les Rostaing ont possédé d'importants domaines, où l'auteur attaché à leur service a souvent résidé, on retrouverait dans les dépôts publics un second exemplaire d'un livre qui intéresse tout particulièrement l'histoire du Blaisois; mais les recherches de notre savant confrère, M. de La Saussaye, ont été vaines jusqu'ici.

Ce qui me fait penser que ce livre n'est qu'un simple projet de publication qui n'a pas été suivi d'exécution, qu'une épreuve qui n'a pas été tirée en nombre, c'est que de la page 117 à la page 148 (Gg = Oo) il manque huit feuilles. Or, l'inspection la plus scrupuleuse démontre que ce volume doré sur tranche est encore relié et cousu dans son cartonnage primitif et ne porte pas la moindre trace d'une lacune aussi importante,

d'où l'on doit inférer que la suppression provient du fait de l'auteur lui-même : avant d'avoir fait coudre les feuilles, il aura reconnu qu'il y avait des longueurs dans son *cantique à saint Charles Borromée*, où l'on compte déjà plus de 460 vers et il nous a fait grâce de l'épilogue. On remarque en outre, dans la pagination, quantité de fautes d'impression qui auraient exigé un remaniement; il y a aussi des corrections à l'encre d'une écriture du temps, qui ne peuvent être attribuées qu'à l'auteur, puisqu'il y modifie plusieurs quatrains.

Henri Chesneau était natif de la Garnache en bas Poitou, et Fontette, dans la *Bibliothèque historique*, le qualifie d'avocat et domestique de la maison de Rostaing (cette dernière qualification doit s'entendre dans la vieille acception latine du mot). Comme il versifiait avec beaucoup de facilité, qu'il joignait à un esprit original de l'enthousiasme et un style emphatique, le vaniteux Charles marquis de Rostaing n'hésita pas à en faire son poëte ordinaire, fonctions dont Chesneau s'acquitta avec conscience, abusant étrangement de l'emblème, de l'allégorie mythologiques et poussant même parfois l'hyperbole jusqu'au grotesque : c'est ainsi qu'il va jusqu'à canoniser Florimond Robertet, jusqu'à prétendre que pour recouvrer la santé les malades de la ville de Melun n'ont qu'à diriger leur promenade vers le château des Rostaing, tant les souvenirs

de leurs vertus et de leurs exploits y remplissent l'âme de joie.

Bury Rostaing n'est donc composé que pour exalter la noblesse de cette famille et célébrer l'érection de cette terre en comté; si la figure historique du trésorier Robertet s'y trouve particulièrement mise en relief, c'est qu'il était le bisaïeul maternel de son héros. C'est donc sans s'en douter, que Chesneau a fait de l'archéologie transcendante en nous transcrivant le curieux inventaire des objets d'art possédés par un ministre d'État de François I^er^; les grâces de style qu'y a semées le cœur de sa veuve, les précieuses indications qu'elle seule était à même de nous fournir sur certaines provenances viennent encore doubler le prix de ce document.

A sa verve exubérante, H. Chesneau joignait un certain talent de dessinateur, il maniait même avec assez d'adresse le burin et l'eau-forte, aussi n'a-t-il pas manqué d'illustrer son poëme de plusieurs planches intéressantes. On chercherait vainement ailleurs un portrait de Michelle Gaillard de Longjumeau, Mme Robertet ; la vue de l'ancien château féodal de Vaux-le-Penil, près Melun, est un document unique en topographie.

Pour donner plus d'éclat à ses publications, Chesneau s'associa dans la suite plusieurs habiles graveurs de son temps : Jaspard Isac, Israël Silvestre et J. Le Pôtre travaillèrent sous sa direction pour le compte du marquis de Rostaing.

Vers 1650 Jaspard Isac exécuta avec beaucoup de finesse plusieurs portraits de la famille de Rostaing, Tristan, Charles et François de Bury dans des cartouches et des entourages symboliques très-riches d'ornementation. Au bas de celui de F. Robertet, Chesneau inscrivit une vingtaine de vers avec ce titre : D'OU ESTOIT ET CE QV'ESTOIT FLORIMOND ROBERTET AVANT QV'IL FVST A LA COVR. Tous les renseignements contenus dans cette pièce se retrouvent signalés dans notre livre de *Bury*.

En 1656, parut un *Recueil mémorial des fondations que Messire Charles, marquis de Rostaing et Mme Anne Hurault son épouse ont faictes et du changement du nom de ce chasteau de Bury en Blaisois en comté de Rostaing*. 1642. Imprimé à Paris, par Pierre Variquet. La configuration des caractères typographiques présente une analogie si frappante avec ceux du Livre de Bury qu'il y a tout lieu de croire que ce dernier est sorti des presses du même imprimeur. Ce n'est, à proprement parler, qu'une transcription de titres et d'épitaphes, sans nom d'auteur par conséquent, mais la main de Chesneau se décèle dans le frontispice, qui représente un génie de la religion entre les bustes de M. et Mme de Rostaing, avec une vue du château de Bury au-dessous. Évidemment l'ouvrage n'était destiné originairement qu'à la famille et aux amis, car tous les exemplaires qu'on en retrouve aujour-

d'hui, sont uniformément reliés en parchemin blanc, ornés d'un fer aux armes des Rostaing, et dorés sur les plats.

En 1658, Chesneau eut la bizarre idée, pour mieux frapper les yeux du public, de composer une *pyramide des Rostaing*, toute couverte de détails d'architecture, appartenant aux diverses chapelles de Paris, fondées par son maître; il confia l'exécution de la planche à Israël Silvestre, qui s'en acquitta avec cette pointe spirituelle qui le caractérise. Cette pièce capitale du maître porte au bas les armes adoptées par Chesneau et est devenue aujourd'hui fort rare.

Enfin, en 1660 et 1661 parurent les *Trophées médalliques des seigneurs de Rostaing*, dont la composition et l'ornementation appartiennent à l'imagination de plus en plus malade de Chesneau; mais le burin de J. Le Pôtre en a su tirer un parti d'effet très-habile. C'est par erreur que le P. Lelong, dans sa *Bibliothèque historique*, n'indique que neuf feuilles, in-folio; pour que l'ouvrage soit complet il faut vingt-deux pièces toutes signées d'Henry Chesneau et de Le Pôtre. Je les trouve réunies dans un exemplaire relié du temps : les portraits en pied des Rostaing sont numérotés de 2 à 7 parce que la première pièce des neuf muses, sans numéro, leur sert de frontispice; les trophées proprement dits sont chiffrés de 1 à 12, auxquels Le Pôtre a ajouté trois autres pièces qui portent les mêmes signatures mais

sans chiffres : 1° *La représentation in-folio de la sépulture de Charles de Rostaing en la chapelle des Feuillants de Paris ;* 2° *La pièce de Diane et des Nymphes à la mémoire du savant Gaston de Rostaing* et 3° *la Grande pièce des Éléphants* en l'honneur de Charles de Rostaing, une œuvre capitale du maître qui est difficile à rencontrer.

Tout en s'évertuant à corner aux oreilles de la Renommée les noms des Rostaing et de leurs alliances, le prudent Chesneau ne perdait pas de vue son humble personnalité. Ainsi dans le livre de *Bury Rostaing* il prend soin de citer son nom en plusieurs endroits ; rien d'étonnant que la manie du seigneur-maître ait un peu gagné son poëte. Les artistes à qui il procurait des travaux lui ont payé tribut et ont plusieurs fois gravé son portrait en se conformant à ses capricieux emblèmes. Jaspard Isac l'a inscrit sur une longue feuille de chêne, sur laquelle flotte ce distique : MES VRAYES HVMEVR ET DEVISE — SONT FIDELITE ET FRANCHISE, avec un blason sans indication de couleurs ni d'émaux et que je soupçonne fort être de fantaisie : un sautoir de.... cantonné d'une étoile et de trois glands de chêne, par allusion au nom de Chesneau, jeu de mots sur lequel il aimait souvent à plaisanter. Sur la queue de la feuille on lit : HENRY DES CHESNEAVX ; c'est le seul endroit où le poëte se trouve désigné avec la particule nobiliaire au pluriel.

Enfin Le Pôtre a fait trois portraits différents

de Chesneau : sur le trophée médallique *dédié au génie du grand Charles, marquis et comte de Rostaing*, il est représenté en pied soutenant un médaillon à l'effigie de son seigneur et maître, avec un volume dans la main gauche où se trouve écrit son nom et la date 1661, avec ses armes de fantaisie à ses pieds. Sur *la pièce de Janus et de Pallas*, encore *à la mémoire perpétuelle de Charles de Rostaing*, figure une médaille où le *vates* antique est costumé à la romaine, casqué d'un aigle et drapé d'une chlamyde que retiennent sur l'épaule un lion et un dauphin en guise de fibule. A l'entour on lit cette légende : HENRY CHESNEAV DE LA GARNACHE EN POICTOV — AVTHEVR DE CES TROPHEES. Au revers, il s'entretient avec la muse de l'histoire et lui fait couronner son héros. La devise porte : GRAND ROSTAING MA MVSE ET MOY — PARLERONS TOVSIOVRS DE TOY.

Le Pôtre a recommencé une véritable portraiture où les traits du poëte sont plus consciencieusement accentués. Chesneau coiffé et habillé dans le costume à la mode de son temps est encadré dans une guirlande de feuilles de chêne. Au-dessus de sa tête flotte une banderole soutenue par deux génies et sur laquelle est inscrit son nom. Au-dessous sont les armes déjà décrites avec un aigle pour support. Serait-ce pour signifier qu'il a les yeux fixés sur le soleil qui n'est autre pour lui que Charles de Rostaing ? Ce

trait seul peint l'homme, mais il faut lui pardonner un excès de zèle qui nous a valu la conservation de documents aussi précieux.

Une pièce encore des plus curieuses est l'oraison funèbre de Florimond Robertet, dont le P. Lelong n'a pas fait mention dans sa *Bibliothèque historique*. Ce fut l'évêque de Grenoble, Laurent Alleman, oncle maternel du chevalier Bayard et ami intime du défunt, qui la prononça le 10 août 1532 en l'église Saint-Honoré de Blois en présence du roi et de la reine. Nous ne pouvons nous dispenser d'en extraire les faits et les dates les plus essentiels en y joignant quelques détails intimes que Chesneau put encore recueillir au château de Bury en fouillant *la Tour des archives*.

Florimond Robertet, dit le Grand, baron d'Alluye, de Bury et de Brou, fils de Jean Robertet, contrôleur général des eaux et forêts de France, et de Madeleine Bohier, naquit à Montbrison, le 11 février 1457. Après avoir fait ses humanités à Lyon, il alla étudier la jurisprudence à Orléans où il prit tous ses degrés, puis vint se fortifier à Paris dans l'art oratoire. Il débuta dans la magistrature par être conseiller au présidial de Montbrison. Passionné pour l'étude des langues vivantes, il apprit successivement l'allemand, l'italien, l'espagnol et l'anglais, et ces langues lui devinrent si familières que plus tard il dictait indifféremment ses rapports et ses expéditions dans

ces quatre idiomes, et entretenait des correspondances dans tous ces pays[1].

La reine Anne de Bretagne en passant à Montbrison pour aller au-devant de son époux Charles VIII, qui revenait de la conquête de Naples, se fit présenter Robertet sur la réputation qui en était parvenue jusqu'à elle et le prit pour remplacer son premier secrétaire. D'abord elle lui donna une mission en Bretagne pour aller réformer certains abus. Robertet mena l'affaire si adroitement et à si bonne fin que le roi l'envoya ensuite en Italie pour aller retirer d'un seigneur sicilien quantité de pierreries et d'objets précieux qu'il avait achetés à l'intention de la reine. Robertet s'acquitta aussi d'une mission secrète en Angleterre et fut enfin chargé des plus importantes négociations. Il conclut le traité avec les Napolitains, avec le pape Alexandre VI, avec Ludovic Sforce et avec les autres princes d'Italie après la victoire de Fornouë, en 1495. Le cardinal Briçonnet le prit fort en amitié.

Nommé trésorier des finances par Charles VIII[2], Robertet fut continué dans sa charge

1. On a longtemps conservé au château de Bury une infinité de lettres autographes missives qui étaient adressées à Robertet par les papes, les empereurs, les rois, les princes, les doges, les cardinaux et tous les plus grands personnages. C'est cette collection qui a passé depuis dans les célèbres cabinets du comte de Béthune et du président de Mesmes.

2. Nous trouvons au cabinet Généalogique de la Biblio-

auprès de Louis XII[1] et jouit encore de beaucoup de crédit et d'autorité dans les premières années du règne de François Ier, dont il avait fait le mariage avec Claude de France. Philippe de Commines en rend bon témoignage et Robert de la Mark s'exprime ainsi sur son compte : « *Le sieur d'Angoulême fut merveilleusement bien servi par le trésorier Robertet, qui pour lors gouvernoit tout le royaume.* » Il fut greffier de l'ordre de Saint-Michel et bailly du Palais.

Florimond Robertet était l'un de ces « serviteurs fort gracieux et bien entendus » qui accompagnèrent, en 1502, les comtes de Montpensier et de Vendôme envoyés comme otages à Valenciennes[2].

thèque impériale, dans les pièces conservées au dossier de Florimond Robertet, une note de la collection de Bertin du Rocher, qui nous apprend que « ce trésorier des Finances fut si agréable à Charles VIII, que ce prince fit mettre son tableau avec ceux de ses plus intimes et affidés serviteurs qui se voyoient autour de lui dans la galerie des peintures avant son incendie. »

1. Bouchet lui dédia le panégyrique de Louis de La Trémouille, en rappelant que personne plus que lui, n'avait contribué à faire proclamer Louis XII *le père du peuple*, et en le saluant lui-même du titre pompeux de : *père d'Éloquence* et de *prince de Rhétorique françoise*. (OEuvres de Georges Chastellain publiées par M. le Baron Kervyn de Lettenhove, Bruxelles, 1865. T. VII, p. 12.)

2. Chron. de Molinet, V, 203.

Ce ne fut qu'en 1509[1] que Robertet se maria à dame Michelle Gaillard de Longjumeau, fille d'un trésorier général des finances, seigneur de Longjumeau, de Chilly et du Faye, chevalier de l'ordre du Camail, ancien maître d'hôtel du roi Louis XI. Robertet était alors âgé de cinquante-deux ans et sa femme n'en avait que seize. Elle apportait en dot cent mille livres, beau chiffre pour l'époque. Les noces furent célébrées à Amboise, le 3 octobre, en présence de Louis XII et de la reine Anne de Bretagne, qui dotèrent Robertet de trente mille livres. L'union fut des plus heureuses : leur premier-né fut tenu sur les fonts de baptême par Claude de France, fille unique du roi, et par le cardinal d'Amboise. Leur second fils eut pour parrain François Ier. Chesneau prétend que Mme Robertet était une des plus belles personnes de son siècle, le portrait gravé qu'il nous a laissé en donne une assez faible idée ; j'aurais plus de confiance en l'appréciation du roi-chevalier, dont elle sut inspirer la muse, et qui, par courtoisie pour elle, fit percer dans la forêt de Blois la belle avenue qui conduisait en ligne directe de la résidence royale au château de Bury. La reine Éléonore se plaisait dans la société de Mme Robertet ; elle aimait venir à Bury

1. Nous avons rectifié cette date d'après le nombre de bagues enfilées par Mme Robertet (voir l'inventaire, p. 26).

broder avec elle de jolis ouvrages à l'aiguille[1]. Dans ces circonstances Mme Robertet ne manquait pas de faire venir de Tours les plus riches étoffes et de mander les plus habiles brodeurs pour entreprendre des portraits de la reine : l'inventaire nous en fournira le témoignage. Lorsque Mme Robertet eut le malheur de perdre son mari, ce fut la reine elle-même qui se chargea de lui en annoncer la nouvelle, et nous donnerons plus loin la lettre. Selon l'étiquette du temps, ce fut la reine elle-même qui envoya de Paris à la veuve son grand deuil : la grande robe et le chaperon de serge de limestre noire, avec les voiles de crêpe qui enveloppaient tout le corps.

Robertet fut aussi habile financier qu'éloquent orateur[2]. Après le désastre de Pavie il sut se procurer des ressources pour acquitter l'énorme

1. Chesneau décrit ainsi un de ces ouvrages, que l'on conservait sans doute encore précieusement à Bury :

Au point qu'il lui plut d'entreprendre
De filer de fort beaux cheveux
Et d'en figurer de grand feux
Tout autour d'une Salemandre
Qu'elle couronna de laurier
Pour l'amour de son guerrier.

2. C'est encore à lui que le chroniqueur Molinet adressait ces vers :

Chef-d'œuvre exquis, scintillant Florimond,
Soleil luisant, offrant asur et throsne

ajoutant que son père avait été le vrai fils de dame Rhéto-

rançon de François Ier. Il conclut un traité avec les Vénitiens qui offrirent une contribution de soixante mille francs pour le roi et de trente mille francs pour le ministre ; Robertet accepta le tout pour son maître, mais par un assaut de générosité François Ier voulut récompenser sa fidélité en le forçant à accepter les deux sommes réunies. Ce fut alors que pour élever un monument durable à la munificence de son roi, Robertet consacra cette somme à faire bâtir le château de Bury. Il en confia l'entreprise à un célèbre architecte qui fut employé depuis au Vatican, mais dont le nom n'est point parvenu jusqu'à nous, quoique Mme Robertet en fasse un grand éloge.

Lorsque les travaux furent terminés, Robertet donna un grand banquet au roi, à la reine et à toute la cour pour inaugurer la statue de François Ier, qui fut placée à l'entrée du grand escalier d'honneur[1].

Clément Marot nous a laissé une longue *complainte* sur le deuil qui fut mené à la mort de F. Robertet arrivée dans les premiers jours de

rique alors qu'il avait partagé avec G. Chastellain la palme de l'art de bien dire.

> George mon maistre et ton excellent père
> En temps prospère, eurent los authentique
> De bien dicter, qui sur tous arts impère.
>
> (Bibl. imp. Ms. 1717, ancien 7686.)

1. Voir dans l'inventaire la description de cette statue de bronze.

mai 1532. Le roi voulut le visiter dans ses derniers moments[1] et, par son ordre, le corps fut porté de Paris à Blois sur un char funèbre qui était traîné par six chevaux couverts de housses de velours noir croisé de toile d'argent traînant jusqu'à terre ; les croix, cantonnées des armes du défunt[2].

Ce char était précédé de cent pauvres tenant des torches ardentes où se voyaient aussi les armes de Robertet ; suivaient tous les officiers et domestiques de sa maison. Après le corps marchaient deux cents ecclésiastiques qui étaient suivis de la famille et des amis du défunt. A la réception du corps dans l'église de Blois, la chapelle ar-

1. François, franc Roy de France et des François,
Tu le fus voir quand l'ame il vouloit rendre ;
De luy donner reconfort t'advançois.
CL. MAROT. *Déploration de Mᵉ Robertet.*

2. Robertet : d'azur à la bande d'or chargée d'un demi-vol de sable, accompagnée de trois étoiles d'or, une en chef et deux en pointe, avec la devise : FOR SVNGNE dont notre confrère M. de la Saussaye a déjà fait connaître l'origine dans son excellente notice sur Blois. Un jour le roi Louis XII s'étant écrié que toutes les plumes volaient, le secrétaire des finances répondit vivement : *Fors ungne, Sire!* De tardives révélations de l'histoire ont un peu terni l'éclat de la devise de Robertet, bien qu'on puisse invoquer comme circonstances atténuantes de sa conduite, et à titre de précédents, les négociations entamées déjà par Pierre de Rohan, maréchal de Gié. (Voir plus loin la note sur le *David* de Michel-Ange.)

dente, le chœur et la nef étaient illuminés de trois mille cierges, avec pareil nombre d'écussons aux armes du trésorier.

Le lendemain le roi et la reine envoyèrent donner l'eau bénite par le grand maître des cérémonies de France, témoignage d'honneur qui fut imité par les princes et princesses; tout le clergé, la noblesse, le président de la chambre des comptes de Blois, les maires et échevins de la ville et les ordres religieux s'y rendirent aussi en personne.

Le chœur et la nef de l'église de Blois furent quarante jours tendus de deuil et ornés des armoiries du défunt; son corps resta exposé un an dans une chapelle ardente[1], jusqu'à la célébration de l'annuel. Quatre mille messes furent dites à l'intention de ce seigneur, dans l'étendue

1. On trouve aux Estampes de la Bibliothèque impériale dans la collection Debure, une représentation de cette chapelle ardente que l'on a faussement attribuée à Albert Flamen. Le corps de F. Robertet figure étendu sur un lit de parade avec un crucifix entre les mains jointes et quatre flambeaux armoriés à ses armes. Au-dessus une couronne fermée de France, abrite un petit chien symbole de la fidélité, le tout dans un encadrement circulaire semé de demi-vols et d'étoiles. Au faire de la gravure, à cette profusion d'emblèmes et de signes héraldiques il n'y a pas à s'y méprendre, c'est encore une composition de l'idée et de la main de Chesneau dans le goût de son *Phénix de Rostaing renaissant de ses cendres:* ici le cercle est formé par tous les cœurs des habitants de Melun, qui portent *affectueusement* gravé l'R initial du nom des Rostaing.

de l'évêché de Chartres, et, conformément à ses dernières volontés, on donna pour sept mille francs de pain aux pauvres ; on fit apprendre des métiers à cinquante jeunes garçons et l'on maria cinquante filles de quinze à vingt ans.

Il est à remarquer que l'oraison funèbre de Robertet ne fut prononcée que trois mois après la cérémonie des obsèques. Pour terminer sa péroraison, l'orateur chrétien eut recours à un rapprochement des plus singuliers : après avoir rappelé que le trésorier avait passé soixante-quinze ans sur la terre, il crut devoir réciter *in extenso* les soixante-quinze préceptes politiques qu'il a laissés à la France.

Le cabinet des Antiques de la Bibliothèque impériale possède deux pièces intéressantes pour l'histoire de Robertet : 1° Une médaille en bronze coulée de 0,075 mill. de diamètre d'un haut relief mais dont le travail n'est pas remarquable. Au droit le buste du trésorier est vu de profil coiffé de la toque de cérémonie et vêtu d'une houppelande fourrée, avec cette légende entourée d'un cordon de perles : FLORIMOND. ROBERTET. 1512[1]. Évidemment c'est le type qui a servi de modèle aux portraits gravés par Isac et Chesneau et il nous en garantit l'authenticité. Au

1. Ce médaillon a été publié par notre confrère M. Chabouillet, dans le *Trésor de numismatique* (médailles françaises, I^re^ partie, p. 33 et pl. XLIII).

revers les armes de Robertet sont timbrées d'une couronne de comte et du collier de l'ordre de Saint-Michel.

2° Un joli jeton d'argent de 0,026 mill. de diamètre : au droit le chiffre de F. Robertet en capitales gothiques fleuronnées : un F et un R liés et accostés de deux macles; légende : ME (messire) FLEVRIMOT ROBERTET. Au revers le blason de Robertet dans un écu circulaire et cette pieuse devise : SANTA . MARIA . SVCVRRE . MISERIS [1].

On admire encore à Blois les restes splendides d'un hôtel que se fit construire Florimond Robertet. Cet hôtel, connu sous le nom d'*Alluye*, qu'il prit de la baronnie d'Alluye, dans le Perche, fief appartenant à la famille Robertet, a été décrit par M. de la Saussaye, qui en a donné en outre une charmante vignette dans son Guide historique du Blaisois, page 73.

Il existe à la Bibliothèque impériale, Mss Fr. 10 334 — 2 un « registre de Messire Florimont Robertet, chevalier, secrétaire des finances du Roy, des expedicions comandées par Madame Regente en France durant l'absence d'iceluy sei-

1. Notre confrère, M. Vallet de Viriville a l'obligeance de m'apprendre que ce jeton a été reproduit par le comte de Soultrait dans une *Notice sur quelques jetons du Forez*, avec des documents sur le personnage (p. 15, pl. VI, n° 5).

L. Dardel sc.

Paris. Imp. Balle rue Cassette, 8

MÉDAILLON ET JETON DE FLORIMOND ROBERTET

gneur hors de son royaume. » Il commence à Tournon, « le 25 d'octobre mil cinq cent XXIII, » et se termine à Montelimart, « le XVIII d'août mil V^c^XXV. » Ses 133 feuillets sont contenus dans sa reliure du temps en veau brun à compartiments gaufrés.

Sur l'obligeante indication de notre confrère M. Vallet de Viriville, j'ai trouvé dans le VII^e^ vol. des œuvres de G. Chastellain, récemment publiées à Bruxelles, une introduction de M. le baron Kervyn de Lettenhove, où le savant éditeur avance que Florimond Robertet a laissé des mémoires inédits. Mais cette vague assertion, sans indication de l'endroit où est conservé le manuscrit, me paraît erronée parce qu'on a fait confusion entre les personnages : notre Florimond Robertet était bien fils de Jean, et non son neveu comme le prétend l'éditeur; et le seul Florimond, deuxième du nom, fils de Claude, était petit-fils du précédent. Ce qui a dû contribuer à l'erreur c'est que ce dernier a comme son aïeul exercé les fonctions de secrétaire d'État. Du reste je ne trouve aucune trace du troisième Florimond auquel M. de Lettenhove paraît attribuer les mémoires dont il parle.

MICHELLE GAILLARD DE LONJUMEAU,
FEMME DE MESSIRE FLORIMOND ROBERTET,
BARON D'ALLUYE, DE BURY ET DE BROU,
SEUL SECRÉTAIRE D'ÉTAT EN FRANCE.

1512.

(D'après le portrait reproduit par H. Chesneau.)

INVENTAIRE

DES OBJETS D'ART

BIJOUX, TAPISSERIES, TABLEAUX, FONTE DE BRONZE, IVOIRES, ALBATRES ET BELLES FIGURES DE MARBRE BLANC, PORCELAINES, TERRE SIGILLÉE, CRISTAUX, FAYENCES ET ORNEMENTS D'ÉGLISE TROUVÉS EN 1532 AU CHATEAU DE BURY, COMPOSANT L'HÉRITAGE DE HAUT ET PUISSANT SEIGNEUR MESSIRE FLORIMOND ROBERTET, MINISTRE ET SEUL SECRÉTAIRE DES FINANCES DE FRANÇOIS PREMIER. CET INVENTAIRE DRESSÉ DE LA MAIN MÊME DE SA VEUVE MADAME MICHELLE GAILLARD DE LONJUMEAU AVEC INDICATION DES PROVENANCES.

Le 4e jour d'août 1532.

Premièrement. Un rocher d'or d'un pied de haut représentant Montsarra en Espagne garny des pierres précieuses qui ensuivent, douze turquoises, douze emeraudes; douze opales; douze rubis; douze agattes; douze hyacinthes; douze saphyrs; douze lamatistes; douze lapis; douze topazes et douze sardoines : au-dessus c'est la Vierge aussi d'or, dont la robbe et le manteau sont parsemez de cent petits diamens; et nostre seigneur qu'elle tient est esmaillé de blanc; lequel a dans sa main un gros diament que l'on peut nommer une escarboucle; le tout dans une

niche d'argent doré avec une porte de cristal : laquelle devotion a esté fait faire par mon mary qui avoit dessein de la presenter au Roy pour la mettre sur l'autel de son oratoire.

Plus un crucifix d'or cloué sur une croix de bois de cèdre de trois cloux aussi d'or, dans lesquels sont trois diamens du prix de mille escus chacun.

Plus trois enseignes de diamens de trois formes différentes : scavoir une ronde, une en triangle, et l'autre quarrée, dont la plus belle a cousté douze mil escus, la suivante vingt-cinq mil francs et la moindre qui n'est que de saphirs quatorze mil livres.

Plus trois gros diamens que je veux que l'on n'estime jamais, parce que comme sont estez les Roys Charles VIII, Louis XII et François Ier, à présent reignant qui les ont donnez à feu mon mary, je les tiens d'un prix inestimable.

Plus la belle paire d'heures que mon cher Florimond me donna aux estrennes d'il y a deux ans, lesquelles sont de velin toutes escriptes à la main d'une excellente escriture, imagées et embellies à tous les commencemens des prières de la plus délicate enluminure qui se voye, couvertes de cuir parfumé à fermoirs et garnitures d'or assez espais, et sur les dessus d'icelles heures sont des deux costez nos chiffres de luy et de moy aussi d'or, garnis de petits diamens fort brillans.

Plus un corps de couppe de cristal à facettes

comme celles des diamens, monté sur un pied et sur des cercles d'or fort façonnez

Plus douze medalles d'or pesantes chacune un mart, dans lesquelles sont d'un costé les effigies au naturel des Apostres, et de l'autre leurs martyres.

Plus un collier de trente perles fines, qui m'ont cousté six cens livres chacune.

Plus sept grosses perles orientalles faictes en poires, que la feuë Reyne vouloit tousjours que je portasse quand jallois au bal.

Plus un coffret de velours vert tout chamarré de passement d'or, plain de nacre et du plus beau corail du monde.

Plus une boëste d'argent dans laquelle il y a trois livres de musc, six assez gros morceaux d'ambre gris, et un mart et demy de civette.

Plus trois chesnes d'or de mil escus chacune, ausquelles sont les trois roys que Monsieur Robertet a servis.

Plus deux boëstes d'or emaillées de vert, où sont les portraicts de mes feus père et mère faits en cire les mieux et plus doucement élaborez que l'on sçauroit voir.

Plus une aigrette de cent cinquante plumes de testes de héron dans un petit pied d'or.

Plus quantité de chapelets, de bracelets, de chaisnes, de cristaux, de geais, de corail, d'ambre, de baume et d'autres matières et pastes exquises.

Plus soixante et quatre bources de cent jettons d'or et d'argent chacune, où sont plusieurs portraicts, armes et devises.

Plus une Nostre-Dame de Lorette qui est assize sur la maison de Nazareth, et soutenuë sur des nuës par des anges, le tout d'argent doré, et du poidz de sept marts, qui est un présent que messieurs de Lorette firent à mon mary quand il y passa en revenant de Rome ou il estoit allé conclure, pour le service du Roy Charles VIII, un traicté avec le Pape, en considération duquel don, mais plustost de la grande considération de cette église, Monsieur Robertet fit faire à son retour dans le bas Bury, une chapelle de ce mesme nom de Nostre-Dame de Lorette qu'il a fondée d'une messe perpetuelle pour la commodité des passans.

Plus une ovale de jaspe de quatre poulces de hault, d'un demy pied de large, et d'un pied et demy de long, toute par creusets ou petites separations plaines de toutes sortes de semences de perles.

Plus une boëste d'argent assez longue, dans laquelle il y a un roulleau d'escorce d'arbre où sont les lois de l'Empereur Justinian, que mon mary estimoit beaucoup, quoy qu'il les sçeust dès sa jeunesse.

Plus une pierre d'aymant, que l'on a trouvée dans son propre rocher, faite comme un cœur, et ce qui est d'admirable, c'est que sur ses deux

costez il y a des veynes qui ont la forme d'une aisle d'oyseau aussi bien figurée que si c'estoit un peintre qui l'eut peincte, et cependant ça esté l'heureux hazard de la nature qui l'a voulu ainsi, laquelle, comme toute merveilleuse qu'elle est en ses effects, a esté devineresse qu'il naistroit un Robertet qui auroit un cœur capable d'attirer les cœurs d'assier et de fer ; ce furent les considerations que j'eus quand l'on en fit présent à mon espoux, de la bonté duquel je ne pouvois doubter, puis que cette pierre d'aymant m'assuroit que ce divin Florimond estoit le véritable cœur d'aymant et plus aymant que tous les aymans ensemble, et s'il y a deux aisles dessus au lieu de n'y en avoir qu'une, c'est que l'union sçachant bien que nos deux cœurs de luy et de moy ne seroient qu'un mesme cœur, elle voulut doubler l'aisle de mon Robertet pour me donner moyen de porter mon amitié en tous les lieux où il pousseroit la sienne.

Plus une escritoire quarrée d'ébeyne toute parsemée d'estoilles d'or, dont la ville de Thoulouse fit présent à Monsieur Robertet, à cause d'un service qu'il luy avoit rendu auprès du Roy.

Plus douze montres, dont sept sont sonnantes et les cinq autres muettes à boëstes d'or, d'argent et de leton de différentes grandeurs : mais entre ce nombre je ne fais estat que de la grosse qui n'est que de cuivre doré, que mon mary fit faire,

laquelle marque tous les astres, les signes et mouvemens celestes qu'il entendoit fort bien[1].

Plus une escharpe de poinct d'Espagne d'or, d'argent et de soye, d'une aulne et demie de long, et de trois quarts de large à jour et de toutes les fleurs imaginables qui se voyent au printemps, ayant en ses deux bouts et sur les bords qui soutiennent la frange seize lettres capitalles qui composent le nom de FLORIMOND ROBERTET, lequel ouvrage est le plus achevé qui se puisse voir, aussi vient-il d'un grand d'Espagne qui le fit faire du temps de Louis XII exprès pour Monsieur Robertet, pour remerciement de quelque secrette faveur qu'il lui avoit faite envers Sa Majesté.

Plus la toque de cérémonie de defunct mon mary, laquelle est de velours de Gennes noir à cent plis esgaux, et dont le cordon est de crespe aussi délié que les thoilles daragnées, où il y a en l'endroict qu'il se nouë une agatte de la gros-

1. Chesneau nous apprend qu'au XVII[e] siècle Blois était encore en grande réputation pour l'horlogerie, or cette révélation de Mme Robertet sur un goût prononcé de son mari donne à supposer qu'il a dû contribuer à l'introduction de cette industrie dans le Blésois et y faire venir d'habiles ouvriers en ce genre. Dans le grand pavillon du château de Bury sonnait aussi une fort belle horloge. (Voir aussi le *Paradis délicieux de la Touraine* par le P. Marteau, cité par M. de la Saussaye dans son *Guide historique au Blésois*.)

seur d'un œuf de pigeon, où est le portraict en camayeux de Messire Jean Robertet, père de mon Florimond, duquel il disoit tenir sa plus grande civilité, qu'il appelloit le plus bel ornement des hommes.

Plus une bague d'or, en laquelle est enchassée une pierre sanguinaire qui sert de cachet, en ce que dedans icelle sont gravées les armes et principalles alliances des Robertets, et ainsi l'on ne pouvoit mieux choisir une pierre que cette belle sanguinaire pour représenter la consanguinité d'une famille.

Plus un coffret fort de fer à bandes damasquinées, lequel est tout plain de medalles vieilles et nouvelles, tant d'or, d'argent, que de cuivre rafiné, portant les testes, les armes et les emblesmes de beaucoup de Papes, d'Empereurs, de Roys, qu'autres personnes renommées.

Plus une loy ou figure d'argent doré d'un demy pied de haut, embrassant du bras droict la Croix, tenant de la gauche la nouvelle Rome, et foulant aux pieds l'ancienne, pour montrer que le christianisme y a vaincu le paganisme.

Plus vingt-trois anneaux passez dans une petite chesne d'or, à chacun desquels il y a un diament du prix de deux ou trois cens francs, lequel nombre est celuy des années qu'a duré mon mariage, ayant pris plaisir de les assembler ainsi pour me ramentevoir toutes les fois que je re-

gardois dans mon cabinet combien il y avoit que j'estois heureuse.

Plus une teste de quenoüille d'or, en laquelle est enchassée une grosse émeraude verte, ensemble un bout de fuzeau aussi d'or que la feüe Reyne et moy posions sur des bois de quenoüilles et de fuzeaux peincts quand elle sejournoit ceans, et qu'elle me faisoit l'honneur de vouloir que je filasse avec elle, les precieux recueils de la peigneure de ses beaux cheveux dont nous fismes une fois une belle guirlande où elle fit attacher six roses de diamens pour en couronner le Roy, non-seulement comme estant Roy de France, mais comme le Roy des sciences et le père des sept Arts-Libéraux.

Plus un sainct Michel d'or du poids de quatre onces que Monsieur le lieutenant général de Montbrison, parent de mon mary, m'a donné à cause de nostre chapelle de S. Michel qui est en cette ville de Montbrison.

Plus mon gros cachet d'or, qui pour tenon a deux jumeaux qui s'embrassent, lesquels signifient la maison de Lonjumeau de Picardie d'où je suis, et dans la patte ou table sont mes armes de deux TT, de deux perroquets, et de sept feüilles de treffles qui expliquent bien encores mon nom de Gaillard[1].

1. Surtout lorsqu'on rapproche de ce nom l'ancienne dénomination de papegay, en italien *papagallo*, en espagnol *papagayo*.

Plus un grand portefüeille couvert de peau de lyon où le poil tient encores, garny par les coins et par les costez des chiffres et armes d'or de Monsieur le Duc de Savoye, qu'il fit la faveur à mon mary de luy envoyer il y a quatre ans pour mettre ses généreux mémoires, entre lesquels j'y en trouve un intitulé Les respects éternels que les subjects sont obligez de rendre à leurs souverains, que je veux que mon fils aisné Claude fasse imprimer, afin que cette bonne impression s'imprime à jamais dans l'esprit de tous les peuples.

Plus un chapelet de soixante [dix ?] grains d'or gros comme des noizettes en commémoration des septante interprettes de la loy, sur chacun desquels grains il y a des mots hébraïques qui signifient de beaux mistères, et au pied de la croix y pendent deux medalles de pierres d'azur où sont représentez Moyse, la Vierge, Jésus et le S. Esprit.

Plus une ferrière d'argent doré faite comme un teton de nourrice separée en vingts petits quarrez fourez de cotton, dans lesquelles sont des fiolles de cristal dont les cols sont garnis de virolles d'argent, et plaines des plus rares essences que l'alenbic puisse tirer, jusques à y en avoir une où il y a du vray or potable.

Plus une boëste de sapin doré, dans laquelle il y a quatre oyseaux de paradis tellement bien deseichez qu'il ne leur manque pas une plume.

Plus en plusieurs espèces d'or, moutons à la

grande laine, nobles à la rose, ducats de Ferdinand et Isabelle, sequins de Turquie, escus à la belle croix et autres escus de France ordinaires soixante mil livres.

Plus en testons vieux et nouveaux quatre-vingts mil livres.

Plus la garniture d'argent vermeil doré pour servir à l'autel de la grande chapelle du Jardin quand le Roy, la Reyne, quelque prince ou princesse y entendent la messe, laquelle argenterie dorée consiste en un calice, une platine, un crucifix, deux chandeliers, deux burettes, une esguierre, un bassin, une clochette et une *Paix*.

Plus un buffet de cérémonie aussi d'argent vermeil doré extrêmement bien ciselé[1], composé

1. Aux splendeurs de cette pièce d'orfévrerie n'est-on pas tenté de reconnaître le fameux bassin d'argent que signale l'ambassadeur de Florence dans une lettre au Gonfalonier Soderini : dans un accès de colère le trésorier Robertet avait dit que ses services avaient été mieux récompensés dans d'autres circonstances, qu'il avait reçu la bague qu'il portait au doigt lors de la rébellion d'Arezzo et *un bassin d'argent* dans le temps de Niccolo. « *Jo habbi questo* (*monstrando uno anello havea in dito*) *nella ribellione d'Arezo et ho avuto al tempo di Nicollo uno baccinuzo d'argento.* » (Voir plus loin l'histoire du David de Michel-Ange.) Quant à la célèbre bague, nous ne la voyons pas figurer à l'inventaire, parce qu'au moment de mourir, Robertet la passa au doigt de son ami Laurent Alamandi, évêque de Grenoble, qui termine son oraison funèbre en nous en laissant la description : C'étoit un gros diamant estimé à cette époque mille écus, taillé en triangle à trois faces éga-

de trois grands bassins, deux ronds et l'autre à pans, dans le premier desquels ronds sont les amours de Neptune et d'Amphitritte, dans l'autre des triomphes du mesme dieu Neptune, et dans celuy qui est à pans sont les fleuves du Gange, le Nil, Leuphratte, le Jourdain, le Danube et le Rhein qui rendent le tribut de leurs eaux a ce dieu Neptune qui est au fond du bassin dans une coquille attelée de six chevaux marins, qui en nageans font des vagues les plus esmües que l'on puisse voir ny peindre : — D'encores trois vases à pattes de feüillages qui sortent des pommes des pieds, au-dessus desquelles en la moitié des ventres d'icelles pièces il y a des gaudrons ourelez, sur l'autre partie de leurs grosses pences se sont des Bacanales, les ances se sont des serpens très entortillez, et les emboucheures sont faites en gueulles de lyons béantes ; — D'encores trois esguierres couvertes, dont chaque couvercle est un soleil, les ances formées en cornets à bouquins, les dessus des rotonditez ayans trois histoires ; sçavoir sur la première une bergerie, sur la deuxiesme une chasse de cerf, et sur la troisiesme des pelerins ; — D'encores trois couppes faites en basteaux cottées ABC, pour enseigner l'ordre en lequel elles doivent estre arrangées ; A

les et Robertet avait fait buriner autour du cercle de cette bague en l'honneur de la Trinité cette sainte inscription AV NOM DV PERE ET DV FILS ET DV SAINCT ESPRIT.

c'est une treille esparpillée feüilleüe et fournie de raisins que des oyseaux bequettent; B c'est une Cerez liant des espics de froment sans nombre qui entourent l'ovale; C c'est un feu furieux où des mains célestes jettent des couronnes de lauriers; — D'encores trois vinaigriers de chacun deux griffes d'aigles qui estreignent une tortuë, dont les testes servent de goulots, et les pattes de ces vinaigriers sont des coquilles de mer renversées; — D'encores trois sucriers quarrez sur les douze costez desquels sont les douze sortes de peynes que les bonnes gens de la campaigne prenent toute l'année; — D'encores une grande cuvette faite en fontaine, où sont de ces gentilles crotesques nouvellement inventées qui jettent miles fleurons à petits jambages tortus, portant les uns des paysages sur de simples lignes, mesmes des éléphants, des bœufs et des lyons, des chevaux, des chiens et des singes, des paons, des hérons et des chahuans, des vasés, des lampes et des grenades de feu d'artifice, des aspics, des lézards et des limaçons, des abeilles, des papillons et des hanetons, des fées, des masques, des cornes d'abondances et autres fanfares; — Et d'encores une grosse buye toute unie à grande ance de panier sur son couvercle, laquelle a deux oreilles pliées en plusieurs tours, et au milieu de son gros ventre elle a un grand biberon retroussé propre à verser l'eau à la fantaisie de qui en a besoin, le tout si bien travaillé que je

suis en admiration des desseins et de la patience des bons ouvriers.

Plus une plaque de nuict aussi d'argent vermeil doré, faite de deux aisles noüées ensemble, au milieu desquelles est un chandelier de trois estoilles creuses les unes sur les autres pour montrer que les Robertets sont tous lumineux, et qu'ils servent de suppléement au soleil lorsqu'il s'est absenté.

Plus un miroir dont la bordure est de mon invention, elle est à sept pans ou coupeures, sur le haut j'y ay fait mettre mes deux TT, ou Taux de S. Anthoine, qui viennent d'un pont que mes prédécesseurs gens de guerre firent faire promptement sur une rivière à l'imitation de celuy que César fit faire sur le Rhein, aux sept autres parties j'ay voulu que l'on y semast mes sept treffes, pour signifier que mes ancestres à l'exemple de Jozué firent passer l'armée de Charles VII d'un mauvais pays en un bon, pour suports ce sont mes deux perroquets, l'ayant désiré comme cela, pour tesmoigner que mes ayeuls se sont tousjours portez gayement en toutes les belles occasions; au-dessus c'est une couronne de baron, n'en voulant point d'autres par ce que celle-là explique mieux l'ancienneté de ma noblesse que celle de comte, et ainsi en me mirant je me mire dans la vertu de mes grands pères[1].

1. Gaillard de Lonjumeau : *d'argent semé de trèfles de*

Plus quatre bras aussi d'argent vermeil doré qui sortent de quatre gorges de hures de sangliers, et qui tiennent dans leurs mains des bouts de chandeliers pour mettre contre la tapisserie d'une chambre ou d'une salle, et pour y esclairer avec des flambeaux lors que l'on dance, que l'on souppe, ou que l'on y joue des comédies.

Plus une boule d'argent d'un pied de diametre toute semée de fleurs de lys, et entourrée d'une grande courône imperialle à poinctes, qui servent encores la nuict à picquer et soutenir des flambeaux de cire, sur laquelle boule il y a un gros anneau enchaisné d'une chaisne, le tout d'argent tout blanc, au bout d'enhaut de laquelle chaisne il y a un autre anneau pour mettre la corde qui tient aux poutres des lieux ou ce chandelier royal se pose.

Plus quatre anges encores d'argent, pour mettre le jour de la feste-Dieu sur l'autel de mon petit oratoire de la tour, où je ne manque pas d'y faire dresser tous les ans pendant l'octave du Sainct-sacrement, un arrangement en manière de reposoir, où j'estale mes plus belles richesses dont j'entoure le crucifix, devant lequel je fais chanter par mon aumosnier et par mes domestiques la belle hymne de : *Pange lingua gloriosi*, comme croyant que toutes nos vies sont indi-

gueules à deux taus de même en chef et en pointe deux papegais affrontés de sinople.

gues de vivre si elles n'adorent le dieu de la vie éternelle.

Plus deux petits chenets d'argent, qui sont deux termes d'un mary et d'une femme qui se regardent, et qui semblent se dire l'un à l'autre que le feu qui brule dans le fouyer n'est point plus grand que celuy de leur affection.

TENTURES.

Plus trente ameublemens tous complets en broderie d'or, d'argent, de soye ou de laine entre lesquels il y en a cinq qui ont eu l'honneur de servir aux Roys, aux Reynes et aux princes et princesses du sang.

Les pantes du lict du Roy sont de velours bleu, sur chacune desquelles est représentée en broderie d'or et d'argent une Victoire tenant deux couronnes, et assise sur des trophées de toutes sortes d'armes de guerre, et en bas au lieu de franges sont de grandes et petites escailles autrement des campanelles aussi de velours bleu, où pendent des houppes d'or.

Les bonnes graces et rideaux sont encores de velours bleu à gros et large passement d'or de Milan, la couverture, le tapis, les chaises et les sièges suivent la mesme beauté, et la tapisserie c'est l'histoire d'Alexandre le Grand, toute de soye et rehaussée d'or et d'argent.

Le lict de la Reyne est de thoille d'argent tout

semé de petits cœurs, et doublé de simple satin blanc, la couverture, le tapis, les chaises et les sièges sont de damas blanc, et la tapisserie est toute de soye et représentant l'histoire de la Reyne Semiramis.

Les trois licts des princes et princesses du sang royal, le premier est de damas vert à frange et passement d'or, le second est de gros de naple rouge, avec des bandes en broderie d'or et de soye qui représentent des fleurs et des fruits, le troisiesme est de taffetas jaune tout plain de petite broderie de soye fort légère, où sont représentez toutes les fables d'Ésope et doublé du mesme taffetas, avec seulement aux pentes quantonnières, rideaux et courtepointe de la frange et molet d'argent.

Pour les vingt-cinq autres licts carrez ou pavillons traisnans, ils sont bien les uns de velours, de damas, de satin, de taffetas et autres gentilles estoffes de France, d'Espaigne, d'Italie, de Flandres et d'Angleterre, de toutes sortes de couleurs : mais y en ayant parmy ce nombre de draps, de laine ornez d'ouvrages faits à l'esguille, que j'ay sans cesse esté curieuse de faire avec mes filles, damoiselles et filles de chambre pour nous occuper ; je ne me donneray point la peyne d'en faire les descriptions, par ce qu'à la pluspart de ceux de soye et à trois de ceux qui sont de laine il y a tant de chiffres d'armes et de devises de nos pères et mères de mon mary et de moy, et

aussi tant d'emblesmes de nous deux que je ne sçaurois escrire ces douces marques sans me refendre le cœur des anciennes et nouvelles tristesses que j'ay eües et que j'auray jusqu'au tombeau, car encores qu'il y aye quinze ans que j'ay perdu ceux qui m'ont mis sur la terre, leur mémoire m'est aussi présente que celle de mon espoux; je diray seulement que ces vingt-cinq ameublemens aussi bien que les cinq autres grands sont tous complets et propres pour les places et exaucemens des salles, chambres, cabinets, garderobes, entresoles et gallerie de ce chasteau, sans compter ceux qui sont à Villemomble, à Cornet dit le petit Bury près d'Orléans, à la ferme seigneurialle d'Alluye, au chasteau de la Guierche au Mayne, à Beauregard, à l'hôtel d'Alluye de la ville de Blois et à la Herpinière, en tous lesquels lieux il y a tousjours pour recevoir les amis de mes enfans. Voicy donc simplement les noms des tapisseries et des tableaux qui sont ceans et dans nos sept autres maisons cy-dessus.

TAPISSERIES.

Je fais grand estat de la tenture de haute-lisse de fine laine et rehaussée de soye, en laquelle est représentée l'*Histoire de Moyse*.

Comme aussi de celle du *Siége de Troye-la-Grande*, où les nuances des couleurs esclattent beaucoup.

Je ne puis oublier *la belle Cléopatre*, mais j'ai horreur du serpent dont elle se fait mordre et de *la mort de Marc-Anthoine*.

Item, je mettrai icy pour quatriesme bonne manufacture *les douze vertueuses Sibilles*, qui sont habillées selon les pays d'où elles estoient, et, pour abréger ce discours, je vais faire une liste des autres qui sont neantmoins fort bien travaillées, sçavoir :

Les *sept sages de Grèce* raisonnant sur les doigts.

Les travaux d'Hercule.

Les quatre Saisons de l'Année.

Les triomphes des Romains.

Rolant le Furieux.

Pierre de Provence et la belle Magdelonne.

L'Apocalipse.

Les Nations.

Les haults fais d'armes de la Pucelle d'Orleans.

Les *paysages de Bury* que j'ay fait faire.

Combault et Massée.

Tobie.

Phaëton.

Le Cerf fragille de S. Augustin.

Orphée, ravissant avec sa lire les montaignes, les arbres, les animaux et les enfers.

La Fauconnerie.

L'histoire merveilleuse du grand patriarche Abraham.

Saül.
L'Armorialle.
Judith.
Les jardinages.
La chasse aux loups et aux renards.
Actéon.
Lucresse.
Les embarquemens de Christophe Coulomb pour aller aux Indes.
Les tournois et combats à la barrière.
La plaisante qui consiste en un jeune garçon et une jeune fille, qui chantent la musique sous un arbre fleury, en deux chevaux, qu'un gentilhomme regarde, en un cerf et une biche, qu'un veneur considère, en toutes sortes de chiens heurlans contre un phantosme, en un lyon qui terrasse un taureau, et en plusieurs vautours qui deschirent les entrailles d'une licorne.

TABLEAUX.

J'apprends l'extrême affliction par l'object d'une *Nostre-Dame de Pitié* posée dans la ruelle de mon lict, qui est sortie de la main du grand *Miquel-Ange*, et venuë des meubles de Monsieur le Cardinal Brissonnet, certifiant que l'on m'a tousjours dit que cette Vierge si fort dezolée, a esté faicte sur les regrets d'une dame Romaine, qui ayant perdu un fils unique à la guerre contre les Turcs, en tomba de desplaisir plusieurs fois

évanoüye, sur quoy ce fameux peintre par sa puissante imagination entreprit d'observer et de retenir les lamentations et les gestes de cette bonne mère, dans les ennuicts de laquelle, et sur les vifs ressentimens que son cœur et son esprit montroient, il employa toute l'adresse de ses dignes pinceaux pour exprimer le comble des douleurs de la mère de Nostre-Seigneur Jésus-Christ, lorsqu'elle déplora par un deuil extraordinaire la mort de son créateur, de son fils et de son sauveur tout ensemble ; ce tableau est tellement au naturel et d'un si puissant relief que les yeux confessent qu'il ne lui manque qu'un peu d'haleine, en effect toutes les fois que je le contemple, je crois voir les angoisses et la pamoison de N. Dame, le jour du grand Vendredy sainct, au pied de la croix, navrée des plus censibles outrages, et pleurant amèrement le suplice de son fils, qui par un excès de bonté a voulu mourir pour tout le monde.

Je prends espérance pour chacun et pour moy mesme de la grande clémence de Dieu en considerant le tableau de *S. Pierre* qui est au-dessus du manteau de ma cheminée, lequel après avoir été si vaillant renia par timidité son maître en moins de trois chants de coqs....

Mon cœur soupire devant l'*Ecce Homo*, qui est entre mon lict et la porte de ma chambre....

Toute la vie de la Vierge sculptée dans douze petits ronds qui sont tout autour d'une fort large

bordure toute dorée à bain, et sur le bois du tableau qui est enchassé dans icelle bordure, c'est Nostre-Dame à genoux dans le paradis, demandant des faveurs à son fils pour tous les pécheurs, lesquels sont representez en bas sur la terre tenant un escriteau où il y a vingt vers :...

Plus un amour divin couronné d'une couronne de douze estoiles, estouffant d'un sac de cendre l'amour profane, quoy qu'il tienne dans ses mains sept flesches enflamées, lesquels signifient les sept pechez mortels....

Item une servante tirant de l'eau d'un puy extremement profond pour en donner à boire à un petit chien fort haletant et au-dessous il y a,

Quand l'amitié a soif, il faut que le bon soin,
S'employe à lui donner promptement ce besoin.

Ensuite c'est un vieillard, retirant un jeune garçon de quinze ans hors d'un gouffre fait comme la gueulle béante d'un monstre marin, dans laquelle sont toutes sortes de desbauches qu'y font des personnes de mauvaises vies où s'y lisent ces deux lignes :

Certes si ce n'estoit la prudente vieillesse,
Le vice engloutiroit en tous lieux la ieunesse.

Après c'est un loup poursuivy et enfin pris par quantité de villageois comme il emportoit une pauvre brebis qui seignoit dès-jà par la gorge de

gros boüillons de sang, et au-dessus il y a cette explication.

Chacun doit coure-sus et advancer la mort,
De ceux qui ne sont nez que pour faire du tort.

La bataille de l'empereur Constantin le Grand, qui sous l'estendart de la croix vainquit ses ennemis.

La ravissante Saincte Cicille joüant des orgues et chantant la muzique avec quatre petites filles et cinq petits garçons qui tiennent le papier de tablature.

Charles VIII, Louys XII et Françoys I^er^, tous de leurs grands dans un mesme tableau, se rendant le sceptre et la couronne l'un à l'autre, pour faire voir l'ordre successif de leurs reignes, aux pieds desquels il y a un torrent sortant d'une montaigne, qui dans sa rapidité entraisne trois couronnes, la première de lorier, la seconde de mirrhe et la derniere de ciprès.

Une charité Romaine dans une prison fort obscure....

Un pot de fleurs toutes différentes et de tous les plus beaux noms du monde par dessus la foison desquelles il y a un lys où est une F couronnée qui fait *Francé*, *François*, *Franchise* et *Florimond*.

Plus des singes qui jouent aux cartes.

Une danse de filles autour d'un may.

Senèque seigné parlant et mourant dans le bain.

Une chasse d'ours.

Une pesche d'estang.

Un vaisseau faisant naufrage.

Le trionvirat de Rome avec ces trois lettres O, M, L.

La ville de Venise espousant la mer.

Le tableau de ma mère Madame Margueritte Bourdain, tenant un miroir dans lequel est le portraict de Monsieur Macé Picot, seigneur d'Amboüelle, son premier mary.

Un autre tableau où sont M^re^ Mathurin Gaillard, seigneur de Villemerard, et Madame Jeanne Calipelle, mes grand père et grande mère.

Item la bataille de Serizoles gaignée par Charles VIII.

L'entrée de Louis XII dans Gennes.

L'entier dessein de Chambor.

Les portraicts de tous mes enfans.

Et le mien que je vais serrer, en l'endroict duquel je metteray le tableau obscur d'un rideau tiré à la façon de celuy d'Appelles, tout parsemé de larmes que ma bru Anne Brissonnet, femme de mon fils aisné, m'a donné pour signifier que l'on ne sçauroit dépeindre la tristesse que j'ai de la mort de Monsieur Robertet, mon mary, sur lequel rideau il y a mes chiffres, mes armes et ces vers :...

FONTE DE BRONZE.

Un Jupiter tenant d'une main son sceptre et de l'autre des tonnerres, assis sur un aigle volant...

Une Venus[1] flattant son paon et luy faisant bequetter un espic de froment....

Un tireur d'espines de son pied....

Un soldat la rondache au bras et l'espée à la main combattant un lyon.

Trois Vestalles sacrifians trois roses dans un feu fait de palmes.

Quatre Cupidons forgeans des cœurs....

Deux chiens se jouans ensemble.

Un joueur de tambour de Biscaye.

Une Vérité sortant d'un puy sur la mardelle duquel l'on y voit en lettre Romaine : *tout se descouvre avec le temps*.

Six petits bustes d'hommes et de femmes.

François Ier d'un pied de haut, vestu à l'antique, ayant un casque sur la teste orné de forces plumes, la main gauche sur le flanc, tenant de la droicte un grand dard, et chaussé de cendalles aislées pour marque de sa vigilence et ayant au droict de l'estomach une croix entre un A et un Z, qui signifie à mon advis : *que depuis son commencement jusqu'à sa fin qu'il sera tousjours très-chrestien*[2].

1. J'en demande pardon à Mme Robertet : mais elle se trompe, c'est une Junon.

2. Cette description se rapporte d'une manière frappante au costume allégorique sous lequel Nicolo dell Abbate avait peint à Fontainebleau la figure en pied de François Ier symbolisant à la fois Minerve, Mars, Diane, l'Amour et Mercure,

Une Justice pesant dans des balences deux cœurs où sont gravés un B. et une M. qui veulent dire que toutes les actions des mortels consistent au discernement et à la distinction perpétuelle des deux choses *de bien ou de mal.*

Plus deux moutons se heurtans de leurs testes, et au-dessous d'eux et sur la terrasse où ils se choquent il y a : *Quelquefois les plus doux sont les plus rudes.*

Une Prevoyance fort bien vestue tenant et regardant un cube, sur lequel sont gravés quatre visages différends et ayant sur la poitrine ces vers : *Pour bien prévoir, Il faut bien voir.*

Plus l'architecte Italien qui a conduict tout le bastiment de ce chasteau de Bury[1], lequel excellent maistre, depuis qu'il s'en est retourné à Rome trouver notre sainct Père le Pape qui le remanda pour continuer les beaux ouvrages du Vatican, nous a envoyé la belle pièce de cuivre d'un demy pied de large que je vous vais dire ; sçachez donc que c'est la figure de ce sieur architecte d'environ quinze poulces de hault, appuyé du coude gauche sur un bout de mur à talu par en bas et à corniche par en haut, montrant de la main droicte ce mur entre lesquels

ainsi que l'expliquent les huit vers inscrits aux pieds du roi et reproduits sur la gravure de P. Chenu.

1. Mme Robertet nous apprend plus loin que la construction du château de Bury dura quatre ans : de 1501 à la fin de 1504.

fondement et amortissement est représenté en belle perspective iceluy chasteau qui est esclairé de trois soleils, sçavoir deux aux deux costez et un au-dessus du grand corps de logis, auquel talu il y a en fort petite lettre bastarde, en quatre espaces egalles, quarante vers italiens intitulez les trois soleils de Bury.

Je me souviens bien de la lettre de remerciement que cet architecte escrivit à feu mon mary en lui envoyant ce chef-d'œuvre où il y avoit entr'autre chose : Mes biens-facteurs Monsieur et Madame Robertet, je serois un ingrat si de ce lieu de Rome destiné aux merveilles et qui a tousjours commandé à tout le monde, je ne m'acquittois d'une partie des reconnoissances que je vous dois, puis qu'à la façon des grandes recompenses que le Roy Salomon donna aux ouvriers qui luy bastirent le temple de Jerusalem, vous m'avez donné pour bastir votre beau Bury beaucoup plus qu'il ne me faloit, j'ay esté longtemps à préméditer dans mon esprit, savoir si je vous envoirois des antiques, des Dieux, Déesses, Silvins, Nimphes, Roys, Empereurs, Senateurs, Reynes, Imperatrices, hommes et femmes illustres, médalles d'iceux, des triomphes, des trophées, des oyseaux, des animaux, des poissons, des reptilles, des insectes; ou bien les portraicts des principalles Architectures de ce lieu ; mais quand j'ay songé que toute la science de Rome estoit dans Bury, et que toutes les vertus héroïques de nos anciens

Romains estoient dans vos excellentes personnes, j'ay creu ne pouvoir mieux faire que d'envoyer vostre parfait Bury à vos perfections, que je vous supplie d'avoir agreable et aussi agreable qu'il le est luy-mesme, car je publie icy sur nos sept montaignes qu'elles n'ont jamais esté plus aimées du ravissant Phœbus qu'il ayme celle de Bury, tesmoin la description que j'en ay fait faire par l'un de nos poëtes, comme vous verrez, baisant tres-humblement les mains à vos liberalles seigneuries.

Item un berger Poictevin joüant de la muzette, sur laquelle il y a : *si le luth suspend les sens, mon jeu les esgaye.*

Une mère à mammelles descouvertes et baisant son enfant, auquel il semble qu'elle dise : *quelle amitié me porteras-tu pour celle que je te porte.*

Un fol deschirant un livre, et foulant aux pieds un flageolet, sur quoi je dis que : *c'est une marque d'esprit mal fait quand l'on mesprise l'utille et le delectable.*

Trois figures d'un pied et demy de haut posées sur une base faite en triangle, representans un evesque, un gentil-homme et un president, qui soutiennent de toute la force de leurs mains une grande Couronne Royalle, sur le tour de laquelle il y a ces deux lignes d'escriture :

Nous les trois Estats du Royaume de France ne manquerons jamais de maintenir unanime-

ment la couronne du Roy nostre souverain Seigneur, ainsi que nous y sommes obligés.

Deux mains ouvertes et serrées l'une contre l'autre, en façon que tous les dix doigts se pressent, environnées d'une couronne de lauriers, sur chacun desquels doigts il y a un commandement de Dieu gravé en lettres Gotiques, et dans les paulmes d'icelles mains sont représentées deux testes l'une d'un homme et l'autre d'une femme, ou se lisent entre des cercles qui les enclosent deux fois ces vers :

Les dix doigts de nos mains doivent à tous momens
Nous faire souvenir des dix commandemens.

Un cœur creux comme une boëte, au fond duquel il y a un crucifix, deux yeux pleurans au pied de la croix, partout des larmes sans nombre, et sur lequel l'on y list en beau caractère : *cœur de S. François pour apprendre à mediter et meriter sur la passion de N. S. Jesus-Christ.*

Deux mains en foy posées sur un livre, entourrées d'une chesne sans commencement et sans fin, sur le haut duquel livre sont ces paroles, *promesse solemnelle d'amitié extréme et indissoluble ;* mais ce qui me met en peine, c'est qu'à deux bracelets qui sont aux poignets de ces deux mains il y a encore deux yeux fermez et deux autres yeux ouvers : pour moy je croy que cela veux dire, *que lorsque l'on tient sa parolle que lon est hardy et joyeux, et que, lorsque l'on y*

manque l'on est si honteux et si triste que l'on n'ozeroit ouvrir la veuë.

Item une teste de mort ayant deux estoilles dans les profondeurs des yeux, une rose sous les cartilages du nez, des nottes de musique reiglées en la place des oreilles, une figue dans la bouche et l'endroict du col posé sur un carreau aussi de bronze où est representé un doigt qui touche un cœur avec l'écriteau AVOVONS, lequel mot j'ay entendu expliquer en cette sorte, *que l'on voye le mieux, que l'on odore le mieux, que l'on entende le mieux, que l'on gouste le mieux et que l'on touche le mieux des mieux, enfin il vient une fin finalle qu'il faut finir.*

Une Venus tenant un marteau de la main droicte, et de la gauche quatre fers de dards, sur lequel marteau est escrit, *tout en retentist :* icelle figure vient d'un poëte Venitien qui la fit jetter en moule du temps que Monsieur Robertet estoit à Venise....

Une poule abriant et couvrant de ses ailes douze poussins avec tant de soing, qu'outre qu'elle estende, baisse et serre toutes ses plumes molettes pour distribuer sa chaleur à tous ses petits afin de les faire croistre, elle tient encores un œil en l'air pour en cas qu'elle vist le milan ou le faucon, qu'elle puist donner de l'apréhension à sa famille pour se mieux cacher[1].

1. Cette description semble indiquer une pièce mécanique.

Un medecin charitable versant quelque huile dans la plaie d'un homme blessé disant : *Le vray honneur de nos jours, Est d'estre de bon secours.*

Une Vierge assize sur un trosne, tenant nostre Seigneur et un sceptre, au-dessous de laquelle il y a un dizain.

Un Sénateur Romain à grande barbe, le bras gauche enveloppé de son manteau, soustenant par dessous le coude les bouts et les grands plis que la bienseance de cette gravité fait aller en arrière, et lequel magistrat a dans la main droicte un petit roulleau de parchemin où est ce seul mot RAISON; qui est toute la bonne qualité que l'on sçauroit souhaitter à un jurisconsulte.

Deux pigeons se baisans.

Un gladiateur à outrance[1].

Un renard emportant un coq.

Une vieille femme jettant des cartes et des dez dans le feu, sur laquelle beaucoup de dames qui sont venuës ceans ont fait la même guerre à leurs enfans, en leur brulans autant de ces deux meschans jeux qu'elles en pouvoient attraper, je croy bien n'y ayant rien qui soit plus prejudiciable à la jeunesse que ces mauvaises habitudes, qui tost ou tard reduisent les plus beaux biens à néant, aussi se voit-il escrit sous le fouyer de cet embrasement : *Il vaut mieux que les jeux*

1. Peut-être une réduction du gladiateur antique.

soient consommez que non pas qu'ils consomment les richesses[1].

Un philosophe mangeant et lisant tout à la fois, assis sur un pied d'estal d'hebeyne où est escript.

La race humaine doit songer
A cecy qui vaut tout un livre,
Qu'il ne faut manger que pour vivre
Et non pas vivre pour manger.

Pour pendant au précédent.

Un homme maigre conseillant un homme trop gras, tous deux debout sur un quarré de bois de poirier, avec aussi ces quatre vers :

Veux-tu applatir ton gros ventre,
Fais que la gogaille n'y entre,
Car bon morceau sur bon morceau
Rend à la fin l'homme pourceau.

Deux petites colonnes tournantes et virantes soutenuës par en bas et par en haut de deux traverses percées, sur l'une et l'autre desquelles

1. Le sujet de ce bronze me rappelle ce passage de S. Roulliard dans son *Histoire de Melun* : « Les barons de Rauce en Champaigne à un coup de dé perdirent la seigneurie de Maincy contre le Secrétaire Robertet. » Cette seigneurie passa-t-elle en héritage à son second fils François Robertet, bailly du palais? Ce qu'il y a de certain c'est que je possède plusieurs quittances signées de sa veuve Jacqueline Hurault, datées de 1580 et 1586, où elle se qualifie dame de Maincy et de Villemenon en Brie.

se roule et deroule quand l'on veut un taffetas blanc où sont peints plus de cent mestiers, aussi pour les dérouler et considérer à plaisir, faut-il pour le moins une heure, c'est un peintre qui fut malade plus de six mois céans, qui estant guéry s'amusa à faire ce promptuaire de toutes les sortes de vaccations qui travaillèrent ici 1501, 1502, 1503 et 1504; pour laquelle beauté et gentille curiosité, je luy baillay pour gratification cent francs, car, comme j'ay dès-jà dict, j'aime extremement la peinture.

YVOIRE.

Un crucifix ayant les yeux eslancez devers le ciel d'une façon si mourante qu'il fait imaginer très sensiblement le vray moment que l'ame abandonne le corps, car la négligence des agonies de la mort y est si bien exprimée que la contemplation m'en touche tout à fait l'esprit; c'est sans doute quelque grand maistre sculpteur qui a travaillé cette dévotion, d'autant que toutes les proportions y sont si soigneusement observées, les muscles, les nerfs et les vaines tellement estudiez, et les contortions que les douleurs font faire y sont si fortement marquées que l'objet en fait frémir jusques mesme à faire sentir aux endroicts des cinq grandes playes que l'on fit à Nostre Seigneur, des tressaillemens extraordinaires, qui est la perfection des bonnes figures d'ainsi émouvoir ceux qui les considèrent.

L'ange tutelaire de la France tout couvert de fleurs de lys les mains jointes et regardant en haut qui semble dire oraison à Dieu....

Une sage femme, portant baptiser un enfant couvert d'une belle tavayolle de poinct couppé.

Une hermine dont le collier dit qu'elle aime mieux mourir que de se sallir ? Ah que je l'estime, tant à cause qu'elle vient de la Reyne de France Anne de Bretaigne, la bien-factrice de mon mary, qu'a cause de son beau naturel ; est-ce pas aussi une chose admirable qu'une si petite beste aye un instinct aussi excellent....

Une Renommée tenant le portraict de Louys XI, autour duquel il y a : *Qui ne sçait pas dissimuler ne sçait pas reigner.*

ALBASTRE.

Un laboureur priant Dieu devant une gerbe de bled....

Plus les trois Parques....

Quatre tableaux de bas-relief où sont représentez les quatre Évangelistes....

Une ruche d'abeilles couronnée d'une couronne Royalle....

Un autre tableau de bas relief, où sont Alexandre le Grand et Jules Cézar, faisant conversation ensemble dans les champs Elisées....

Pareillement un autre tableau de bas-relief où sont encores dans ces mesmes champs Elisées Homère, Virgile et Ovide.

Aussi un autre tableau de bas-relief, où est semblablement dans les champs Elisées Romulus accompagné de plusieurs guerriers qui considérent en l'air un croissant, un premier quartier de lune, une pleine lune et un dernier quartier, l'ancienne horoscope de l'Empire Romain.

De rechef un quatriesme bas-relief de ces champs Élisées, dans lesquels sont Demostenes et Ciceron ayant tous deux leurs mains gauches advancées et l'un se posant un doigt de la main droicte sur le front et l'autre sur le cœur....

Item un triomphe généalogique dans un grand carré de cette mesme belle pierre d'Albastre, qui est d'un plus gros relief que les autres pièces cy-dessus, laquelle excellente besogne a esté taillée par Maistre Paul de Cologne, très bon sculpteur que nous avons eu dans cette maison trois ans durant pour faire quantité d'images de saincts et de sainctes que mon mary et moy envoyasmes dans nos terres afin d'y augmenter les dévotions, et qui nous fit aussi beaucoup d'écussons de nos armoiries pour en marquer les portes de nos petites villes, celles de nos bourgs, celles de nos Églises, celles de nos chasteaux et encores celles de nos fermes, sous-fermes et clozeries : lequel Maistre Paul de Cologne estoit si bon homme que Monsieur Robertet le retint six mois d'avantage que nous n'en avions affaire, pour luy sculpter la curiosité des seize degrez de sa généalogie. .. Cet honneste Allemand prit une pensée

fort relevée pour l'honneur et mémoire perpétuelle de la race de mon espoux.... Ce chef d'œuvre où les figures, les architectures, les ornemens et les autres façons y piaphent (ici suit une très longue description de la composition et l'explication des détails généalogiques).

BELLES FIGURES DE MARBRE BLANC.

Archimède le hardy ingenieur, aussi le globbe terrestre qu'il tient de la main gauche et le compas ouvert qu'il tient de la droicte, tesmoignent-ils clairement que rien ne lui estoit impossible.

Platon raisonnant sur les deux mots *tien* et *mien*....

Ptolemée Roy d'Égipte le plus instruict en l'astrologie.... Je ne veux pas manquer de mettre icy les vers que le jeune Gentilhomme Pierre Ronssard fit, il y a quelques jours en considérant cette digne figure....

Pleust à Dieu que les Roys establissent les vogues,
Qu'eux et leurs successeurs devinssent Astrologues,
Pour prévoir les desseins et les mauvais projects,
Que les déterminez font contre leurs sujects :
Afin qu'en sçachant tout ainsi que Ptolemée,
Rien ne nuisit aux biens ny à la Renommée[1].

Porcie, dame Romaine, s'éteignant la vie avec des charbons ardents....

1. Les biographes s'accordent à faire naître Ronsard en 1524 ; il n'aurait donc eu que huit ans lorsqu'il composa ce sixain inédit.

Aussi Ronssard en a-t-il encores fait ces douze vers :

Porcie n'ayant plus son grand Caton d'Utique,
Ny son très-cher Brutus,
Conclut résolument une mort héroyque,
Pour finir ses vertus.
Mon père et mon mary, disoit-elle sans cesse
Eurent l'esprit si fort,
Que ne pouvant se voir dans l'extresme foiblesse,
Ils se mirent à mort.
Et moy tout ainsi qu'eux ne pouvant pas permettre
Que l'on me fit souffrir,
Je prévins les rigueurs de l'un ou l'autre sceptre
En me faisant mourir.

Ulisse caressé par son vieux chien....

Diogesne avec sa lanterne, sur laquelle il y a en lettres grecques : *En plein midy et parmy cent mil hommes j'en cherche un....*

Le Roy Xerxes en geste de contemplation, qui pour marchepied a le fest d'un rocher, d'où il voulut voir passer de l'Asie à l'Afrique son armée.

Aristote se bouchant la veuë avec les deux mains, comme n'en pouvant plus à force de chercher la raison du flux et reflux de la mer Occeane.... Sur quoy Marot fit une fois céans ces vers....

Item une très grande statuë que l'on nomme l'Estime, qui montre de la main droicte deux medalles d'Empereurs.

Un Mars passant son espée à travers un cœur.

Un Mercure eslancé devers le ciel.

La triple memoire qui tient des deux mains un modèle de chasteau, un grand livre et un enfant qu'elle regarde avec plaisir. Le Seignor Vincendo Pallenia qui l'a faite m'a dict l'avoir copiée sur l'idée d'une pareille que Sénèque avoit chez luy pour certifier au peuple Romain que c'estoit par ces trois choses que le nom et le renom des personnes se perpetuoient.

Un expliqueur d'augures, dont l'un des costez de sa teste penche sur l'espaule droicte regardant fixement en l'air, ayant les deux os de chaque bras plié l'un contre l'autre et les paulmes des mains tournées devers ceux qui le regardent, comme s'étonnant de quelques visions[1]....

1. Ici Mme Robertet raconte les tristes présages et les mauvais songes qui l'assaillirent avant la nouvelle de la mort de son mari ; nous transcrivons seulement la lettre que la Reine lui adressa en cette circonstance :

« Madame Robertet,

« Je vous dis sans desguisement que vostre mary n'est plus, mais que le Roy et moy sommes très-bien intentionnez à vous obliger et tous vos enfans aussi, nous vous ordonnons de ne vous outrer point de douleur, et d'aller à Blois où l'on transportera le corps du deffunct dans deux ou trois jours ; consollez-vous donc, et aprenez de moy qui ay pleuré dix grands princes et sept grandes princesses d'Allemaigne et d'Espaigne mes parens, que les larmes sont innutilles, et que qui en pourroit verser un fleuve tout entier ne ressuciteroit pas un moment de vie aux morts; je ne puis pas refuser neantmoins à vostre desplaisir des tesmoignages

Quatorziesmement Plutarque avec deux livres sous le bras gauche, et une plume à escrire dans la main droicte....

Finalement et triomphamment nostre beau grand David[1] qui est au milieu de ce chasteau....

de regrets, car ayant tousjours depuis que je suis en France entendu dire au Roy des louanges de Monsieur Robertet, je serois incensible, vous aymant comme je fais, si je ne vous plaignois, priez seulement bien Dieu pour luy, et lisez vostre contract de mariage, par lequel vous verrez que dès que vous joignistes vos cœurs ensemble qu'il y en devoit avoir l'un d'eux qui s'en iroit au ciel le premier. Il en sera ainsi de toutes les plus grandes affections, c'est pourquoy encores une fois calmez vous l'esprit, et soyez en cette perte de la mesme force dont il faut estre contre tous les plus grands accidens, et en attendant que je sois en Blaisois, où j'espère de vous raffermir, je suis : Vostre plus asseurée amie, la Reyne de France.

Eleonor d'Autriche. »

1. On voit par une épître de la reine de Navarre, que le roi David était la figure allégorique de François Ier. L'histoire de ce célèbre bronze nous a été révélée en 1853, dans le journal l'*Athenaeum*, par M. de Reizet, à l'occasion d'un dessin de Michel-Ange, nouvellement acquis par le Louvre. Ce David avait été commandé à Michel-Ange, le 12 août 1502, par la seigneurie de Florence et était d'abord destiné au maréchal de Gié; mais après la disgrace de ce ministre, il fut clandestinement réclamé par son successeur Robertet qui, grâce à certaines intrigues assez peu délicates, se le fit expédier à Blois à la fin de 1508. (Voir la correspondance relative à cette statue, Gaye-Carteggio, p. 54 à 109.) Michel-Ange ne put réparer lui-même son œuvre parce qu'à cette époque il peignait la voûte de la Sixtine et que le Pape ne voulut point le laisser s'absenter; selon le témoignage de

Et faisons aussi beaucoup d'estat des vers Italiens que Miquel Ange, statuaire de ce chef d'œuvre, fit graver au pied d'estal que le sçavant Ronssard a traduicts en ce sens :

Moy David en moins de trois pas,
Que je fis devant tout le monde,

Vasari (XII, Prosp. chron. p. 350.) Ce fut à Benedetto da Rovezzano que la *réparure* en fut confiée. Ce bronze d'un prix inestimable avait un peu plus de quatre pieds de haut et pesait de 7 à 800 livres. Or, d'après le dessin qui donne la première pensée du maître et qui doit être prochainement exposé dans les nouvelles salles du Louvre, nous pourrons encore nous former une idée assez exacte du chef-d'œuvre dont la perte est à jamais regrettable. Ici le David jeune est représenté debout fièrement campé sur la hanche gauche, ayant le pied posé sur la tête colossale de Goliath; le bras droit abandonné le long du corps tient encore la modeste fronde, son arme triomphale. (Voir pour encore plus de détails *Blois et ses environs*, par M. L. de la Saussaye, Lyon. Louis Perrin 1862. — *Michel-Ange*, par Ch. Clément, collection Hetzel, 1861, p. 61 et 331.) On a possédé en outre au musée de Kesington à Londres une maquette en cire, original de la main de Michel-Ange, provenant de la collection Gherardini. Cette statuette, de 3 3/4 de pouces de hauteur, paraît être la reproduction fidèle de la statue complétement terminée. (Voir le catalogue descriptif, par J. C. Robinson. Londres 1862, *Sculpture italienne*.)

Dans sa description en vers du château de Bury, Henri Chesneau nous transmet en 1650 un dernier renseignement sur la destinée de la célèbre statue : Lors de l'acquisition de Bury par Nicolas de Neufville, seigneur de Villeroy, elle était encore sur sa colonne au milieu de la cour d'honneur ainsi qu'elle est figurée sur la vue de Ducerceau dans *les Excellents Bastiments de France*, ce fut ce nouvel acqué-

Je mis Golias au trespas
D'un seul juste coup de ma fronde,
Et de ma harpe je fis voir,
Qu'avec la charmente Muzique
L'on repousse tout le pouvoir
De la ruse Diabolique....

La figure de marbre noir d'un magicien....

Un Bacus qui est de fonte de plomb....

Une petite figure d'Alquimie; c'est une épreuve qu'un Albigeois fit pour la montrer au Roy, afin de luy faire voir qu'il entendoit admirablement bien la fonte des mineraux....

PORCELAINES.

Premièrement quarante deux pièces, tant vases, pots, tasses, boëtes, qu'autres formes de belles porcelaines des premieres qui soient venues en France depuis que les Europeans vont à la Chine, lesquelles sont d'un blanc si net et si bien meslangé de toutes sortes de petites peintures. Les hommes et les femmes qui font cette ravissante porcelaine n'en profitent point pendant leurs vies, d'autant qu'il faut qu'elle soit cent ans durant enterrée bien avant dans la terre auparavant qu'elle soit en sa perfection; on la doit encores aymer, en ce qu'elle est tellement

reur, qui prit soin de faire transporter le David à son château de Villeroy. (Voir à la fin de l'inventaire la strophe de Chesneau relative à ce renseignement.)

saine que, si des meschants la soüilloient de poison pour en nuire à quelqu'un, elle se casseroit et se briseroit elle-mesme tout à l'heure plustost que de souffrir les mauvais breuvages dont l'on voudrait ravager nos entrailles.

Secondement aussi trente-huict vases, pots, tasses, boëtes et petits bassins de terre sigelée de Turquie, ornez par les cols et par les ances de petites façons faites comme des tresses de cheveux.

CRISTAUX.

Tiercement, quatre cens beaux verres de toutes les couleurs et autres vaisseaux de cristaux de Venise, gentillisez des plus jolies gayetez que les verriers sçauroient inventer.... desquelles nous divertissions les yeux d'un chacun les jours des grands festins cordiaux que nous avons faicts plusieurs fois au Roy, à la Reyne, aux princes, aux princesses, aux ministres d'État, et généralement à toute la cour de France....

FAYENCE.

Quatriesmement deux services complets de belle et très fine terre de fayence, dont l'un est tout blanc et l'autre historié de toutes sortes de portraictures colorées.... Lesquels deux services sont composez de chacun quatre douzaines de plats, de trois douzaines d'assiettes, de quatre eguierres, de trois bassins ronds et en ovalle, de

trois sallières, de huit pots, de douze tasses et de trois douzaines de cuilliers tant d'ivoire, de bouïs que de coquilles de mer dont nous nous servions en esté et en autonne à donner des collations de confitures, de laictages, de fruits et de cidre aux grandes Dames qui venoient visiter mes filles ou moy; et outre j'ay aussi beaucoup de vaisselles d'autres belles poteries des meilleures d'Italie, d'Allemaigne, de Flandres, d'Angleterre et d'Espaigne.

Une Apotiquairerie, tant pour le besoin de nos domestiques, quand ils sont indisposez, que pour assister, à quelque heure que ce soit, nos voisins et les bonnes gens malades qui sont dans l'estendue de cette Baronnie.... (Me ressouvenant que Monsieur Rabelais, médecin et le vray grand esprit universel de ce monde, fut en admiration quand il trouva icy toutes les excellentes poudres, les medicamens, les ingredians, la manne, les conserves, les syrops et les rares essences que la prévoyance et la charité de mon espoux avoient fait venir de tous les costez, tant des pays froids que chauds....)

Sixiesmement une esquelette etiquetée de billets de parchemin chiffrez, contenans les noms de chaque chose dont est composé le corps humain....

Septiesmement le portraict au naturel d'Hypocratte.

Plus la belle Biblioteque de mon mary que je

donne tout entièrement à mon fils aisné Claude Robertet seigneur d'Alluye. (Suit ici un système de classification de manuscrits et d'imprimés, rangés par ordre de matières, répondant aux 22 lettres de l'alphabet, mais sans aucune désignation particulière et par conséquent ne présentant pas d'intérêt).

ORNEMENS D'ÉGLISE.

Quatre ornemens d'église : un de damas blanc, un autre de damas rouge, un troisième de velours violet et un quatrième de velours vert, qui sont les quatre couleurs de l'année, chacun en broderie d'or et d'argent et ayant toujours : un parement d'autel, une chasuble, une estolle, un fanon, un corporallier, un voille, deux tuniques et deux chappes de même couleur.

Deux beaux chandelliers d'argent cizelez en fleurs et en fruicts, du poids de trente marcs.

Une lampe aussi d'argent encore cizelée à fleurs et à fruicts, du même poids de trente marcs.

A ces ornemens s'est trouvée jointe une note de la main de M. Robertet qui apprend que c'est le XV^e^ jour de fevrier 1531 qu'il les a fait faire à Paris, sans en parler à qui que ce soit de sa famille, pour les donner au plustost, sçavoir : les quatre ornemens à la fabrique de l'eglise S. Honoré de Blois, sa bonne paroisse;

Les deux chandelliers à Nostre Dame de Chartres;

Et la lampe à Nostre Dame du Puy en Auvergne.

À toutes lesquelles choses j'y ai fait mettre mes armes, afin d'emouvoir un chacun à donner des présens aux sacrez autels.

Enfin un ornement des trespassez consistant en pareille nombre de pièces de velours noir toutes couvertes de larmes, d'ossemens et de testes de morts en broderies d'argent.

APPENDICE.

Pour suppléer aux omissions les plus capitales faites par Mme Robertet nous ajoutons quelques strophes de la description de Bury par Henri Chesneau :

Autrefois dans cet endroict mesme,
Il y avoit un beau David,
Mais tout d'un coup l'on le ravit,
A cause de son prix extresme :
Et emporta-t-on ce grand Roy,
Dans le Chasteau de Villeroy,
Où l'on en fait un si grand compte,
Que chaque sculpteur va disant,
Qu'il vaut sa grosseur d'or pesant,
Tant il est d'une heureuse fonte !

Outre le grand David qui manque,
Dans le poinct milieu où je suis,
Je m'afflige tant que je puis,
D'un autre endroit mis à la blanque :
C'est qu'en ce coing du sieur *Moreau*,
Il y avoit un beau tableau,

D'un bas relief [fait] d'albastre,
(Ou de marbre, n'importe pas,)
Qui estoit si remply d'appas,
Que l'on en estoit idolastre.

C'estoit le jugement célèbre
Du grand Royal berger Paris,
Que des Dames et leurs Maris
Prirent, lorsqu'il faisoit tenebre :
Mais l'on les poursuivit si fort
Qu'ils les rendirent tout d'abort,
Tant leur honte parut timide.
Enfin cet ouvrage emporté
Fut heureusement raporté,
Et non remis dedans son vuide.

Par ce que son.... mérite,
Fut cause que l'on l'emmena,
A Villeroy où l'on l'orna,
En vray bel ouvrage d'élitte.

Le poëte y décrit plus loin un buste en marbre de Jean Tillery, moine allemand, inventeur de la poudre à canon, un autre de Tristan l'Hermite, grand prévot de Louis XI.

C'est bien le plus brusque visage
Que la veuë puisse point voir
Et qui fait pourtant concevoir
Qu'il estoit extrêmement sage :
Il a un chapeau à bords courts,
Ou gaye tocque de velours,
Fantasquement dessus l'oreille,
Et du vray geste justement
D'un qui veut délibèrément
Aller viste faire merveille.

Puis il parle du buste du Roi Louis XI, son maître.

Entre le grand nombre de testes
De marbre blanc, qui sont partout,
Depuis l'un jusqu'à l'autre bout
De ces quatre faces si lestes :
L'on dict que ce Roy, son Prévost,
Et ce moine fort peu dévost :
Sont les trois plus belles antiques.

ESSAI DE RESTITUTION

DE DEUX TEMPS

D'UN VERBE CELTIQUE.

Les travaux dont les dialectes néo-celtiques ont été l'objet au siècle dernier et au commencement de celui-ci sont en grande partie restés infructueux. L'érudition n'avait point jusqu'ici jeté les fondements de la science véritable des langues, et les celtistes de ce temps ne trouvaient pas à leur disposition deux éléments de connaissance sans lesquels les Bopp et les Grimm n'auraient pu élever les monuments qui ont im-

mortalisé leur nom. D'une part, le sanscrit et le zend ont expliqué à Bopp les mystères des langues de l'occident : or Bullet, La Tour d'Auvergne et leurs élèves ne savaient ni le sanscrit ni le zend. D'autre part, les deux frères Grimm, qui ont jeté sur les origines des langues germaniques une si vive lumière, ont trouvé le terrain tout préparé par de nombreux travaux sur chacune de ces langues et principalement sur des monuments anciens qui, sans nous donner la langue unique des Germains primitifs, nous rapprochent considérablement de cette unité primordiale. Il est inutile de faire remarquer combien la littérature néo-celtique est pauvre comparativement : aucun texte qui atteigne la date des traductions d'Ulphilas ; il faut descendre à l'époque carlovingienne pour trouver quelques maigres documents irlandais ou cambriens ; et la publication de ces monuments est un fait tout récent, c'est l'œuvre de notre génération. Les celtistes du siècle dernier et du commencement du nôtre n'avaient donc pas, pour s'éclairer, la lumière que jette sur l'histoire des langues d'une même famille l'étude comparée des différentes formes usitées pendant une longue période d'années. Cette fatale insuffisance de leur instruction a frappé leurs travaux de stérilité, et, en les exposant à suppléer par leur imagination à l'absence de règles scientifiquement établies, elle leur a tendu un piége où beaucoup d'entre eux sont

tombés, ne trouvant guère que le ridicule pour salaire de leurs efforts.

Cet exemple a profité à deux hommes qui sont, en France, les représentants les plus éminents de l'érudition celtique du dix-neuvième siècle : Le Gonidec et M. de La Villemarqué, son disciple, ont compris qu'il fallait éviter les étymologies hasardées qui avaient rendu tant de travaux inutiles, et ils se sont en général bornés à l'étude des formes actuelles du rameau breton, aujourd'hui divisé en deux branches, celle de l'Armorique et celle de la Cambrie. Ils se sont surtout attachés à nous faire bien connaître le dialecte armoricain. Les dictionnaires et la grammaire de Le Gonidec revus et augmentés par M. de La Villemarqué, sont indispensables à quiconque veut étudier ce dialecte. Mais ni Le Gonidec ni M. de La Villemarqué n'ont composé aucun travail méthodique sur les anciennes formes de l'idiome armoricain. Nous leur devons la publication de ses plus anciens monuments connus, je veux parler de la *Vie de sainte Nonne*, du *Grand mystère de Jésus* et d'une partie des chansons contenues dans le recueil intitulé *Barzaz-Breiz*. Mais ils se sont contentés de publier les textes et de les traduire, laissant à un autre la tâche d'exploiter la mine qu'ils avaient ouverte.

Les langues néo-celtiques devaient en effet être dans notre siècle l'objet d'un travail analogue à celui que les langues germaniques ont inspiré à

J. Grimm, et la *Deutsche Grammatik*, qui ne sera pas un des moindres titres de ce savant à l'admiration de la postérité, aura servi de modèle à un érudit de la même nation qui a ravi aux descendants des Gaulois l'honneur d'écrire la première *Grammatica celtica*.

L'ouvrage entrepris par Zeuss présentait de grandes difficultés : si ce savant avait dans la *Deutsche Grammatik* le secours d'un magnifique exemple, il lui manquait ces travaux antérieurs sur les monuments primitifs de la langue que J. Grimm avait trouvés à sa disposition. Il dut commencer par copier lui-même dans des manuscrits carlovingiens les textes qui serviraient de base à ses études; et il ne pouvait, pour comprendre ces textes, si difficilement intelligibles, faire usage des ressources que le vocabulaire allemand moderne met à la disposition de tout Allemand qui veut traduire un document écrit dans un des anciens dialectes germaniques. Cependant on doit reconnaître qu'il a réussi. Quelques fautes de transcription, comme celles que M. de La Villemarqué a signalées en 1856 dans les *Archives des Missions*, n'ôtent rien au mérite de l'ensemble. On en indiquerait quelques autres encore comme *scirennou* pour *stirennou*, étoiles en cambrien, pluriel de *stiren*, en breton armoricain *steren*, en gothique *stairno*, en allemand *stern*, en védique *star*, en grec ἀστήρ, en latin *astrum* : cela n'aurait qu'une médiocre impor-

tance. Le principal défaut de la *Grammatica celtica* est celui de la *Deutsche Grammatik*. Il y a longtemps qu'on a signalé pour la première fois une lacune grave de ce dernier ouvrage : bien que J. Grimm se soit quelquefois aidé puissamment de la comparaison des langues germaniques avec les autres langues de la famille indo-européenne, il a trop souvent négligé cet appui. On connaît l'exemple du gothique *viduvo*, veuve, dont l'étymologie lui a échappé, bien qu'elle soit donnée si clairement par le sanscrit. On peut adresser à Zeuss la même critique. Ainsi, à l'aide d'une permutation hypothétique tout à fait insolite, il rapproche du latin *folium* le cambrien *delen*, feuille, l'irlandais *duile* et le gaulois *dula*, qui ont le même sens (p. 45). Or, il est facile de constater que la dentale initiale de *delen*, *duile* et *dula* se trouve déjà dans le sanscrit *dala*. *Folium* est un mot différent dont la labiale initiale se reconnaît dans le sanscrit *bala* et l'irlandais *bile*[1]. Il serait facile d'adresser au savant allemand beaucoup de critiques analogues. En effet, Zeuss paraît n'avoir fait à peu près aucun usage du travail si remarquable publié en 1837 par M. Pictet, sous ce titre : *De l'affinité des langues celtiques avec le sanscrit*, qui a paru seize ans avant la *Grammatica celtica* et que

1. Pictet, *De l'affinité des langues celtiques avec le sanscrit*, p. 12, 48, 106, 129.

l'Institut a signalé si justement à l'attention des érudits en lui décernant le prix Volney. D'un autre côté on ne peut méconnaître que, depuis la publication de l'ouvrage de Zeuss, celui de M. Pictet ne soit, en bien des parties, arriéré. Il est évident que, parmi les formes diverses, revêtues par les idiomes néo-celtiques aux différents âges de leur histoire, celles qui doivent être le plus fructueusement rapprochées du sanscrit sont les plus anciennes ; et M. Pictet ne pouvait les connaître à l'époque où il a fait paraître le livre si curieux que nous venons de citer, c'est-à-dire seize ans avant la publication de la *Grammatica celtica*, où ces formes ont été signalées pour la première fois.

L'étude comparée des langues néo-celtiques et du sanscrit peut donc aujourd'hui offrir certains points de vue nouveaux ; et, en marchant sur les traces de Zeuss et de M. Pictet, il y a moyen, sans être aussi savant qu'eux, de découvrir des faits de quelque intérêt qui leur ont échappé.

Ces considérations nous ont inspiré l'essai qui fait l'objet de ce mémoire.

En comparant à la conjugaison sanscrite et à la conjugaison latine les formes les plus anciennes de deux temps d'un verbe néo-celtique, nous allons rechercher, à l'aide des lois de permutation établies par Zeuss, quelle a dû être la forme primitive de ces deux temps du verbe néo-celtique. Le résultat auquel nous arriverons ne sera

évidemment qu'une hypothèse; mais si cette hypothèse est, comme nous le croyons, logique, elle devra, ce semble, nous rapprocher beaucoup de la langue que parlaient nos aïeux au temps de César et peut-être de Brennus.

Le verbe sur lequel nous allons tenter cette expérience est le bas breton *karout*, aimer, qui se conjugue ainsi au présent de l'indicatif et au conditionnel :

Présent de l'indicatif.

Sing. 1re p. Karann.	Plur. 1re p. Karomp.
2e p. Karez.	2e p. Karit ou Karoch.
3e p. Kar.	3e p. Karont.

Conditionnel.

Sing. 1re p. Karfenn.	Plur. 1re p. Karfemp.
2e p. Karfez.	2e p. Karfech.
3e p. Karfe.	3e p. Karfent.

Voici les formes correspondantes en ancien irlandais et en ancien breton (Zeuss, *Grammatica celtica*, p. 429 et 497) :

Présent de l'indicatif.

(Ancien irlandais.)	(Ancien breton.)
Sing. 1re p. Cairim.	Sing. 1re p. Caram.
2e p. Cairi, caire.	2e p. Ceri.
3e p. Cairid.	3e p. Ceir, car.
Plur. 1re p. Caram.	Plur. 1re p. Carun.
2e p. Cairid.	2e p. Carauch.
3e p. Cairet.	3e p. Carant.

Futur.

Sing. 1re p. Carub.	. . . . .
2e p. Cairfe.	. . . . .
3e p. Cairfed.	. . . . .
Plur. 1re p. Carfam.	. . . . .
2e p. Cairfid.	. . . . .
3e p. Carfat.	. . . . .

Voici la restitution que nous soumettons au lecteur :

Présent de l'indicatif.

Sing. 1re p. Carami.	Plur. 1re p. Caramas.
2e p. Carasi.	2e p. Caratis.
3e p. Carati.	3e p. Caranti.

Futur.

Sing. 1re p. Carabum.	Plur. 1re p. Carabamas.
2e p. Carabis.	2e p. Carabitis.
3e p. Carabit.	3e p. Carabant.

Le présent de l'indicatif, tel que nous le proposons, est identique au même temps de la conjugaison sanscrite, sauf la seconde personne du pluriel, qui est empruntée à la conjugaison latine. Ce qui motive le choix de ces formes est la nécessité d'expliquer les modifications subies par le radical *cara* aux trois personnes du singulier, à la seconde et à la troisième du pluriel en irlandais, à la seconde et à la troisième personne du singulier en breton. Aux trois personnes du singulier, à la seconde et à la troisième du pluriel

le premier *a* du verbe irlandais fléchit en *ai;* le second *a* fléchit en *i* dans deux cas, en *e* dans un autre, en *e* ou en *i* dans un troisième. Le premier *a* du verbe breton fléchit en *e* à la seconde et à la troisième personne du singulier; le second *a* fléchit en *i* à la seconde personne du singulier.

L'auteur de la *Grammatica celtica* nous apprend les règles en vertu desquelles ont eu lieu ces altérations de la lettre *a*. Dans le livre I^er^, chapitre I^er^ *De sonorum seriebus, natura et infectione*, parlant de l'*a* bref en irlandais, il s'exprime ainsi : *Infectione autem alteratur plurimum hæc vocalis cum sequitur* I *aut flexionis aut derivationis. Scriptio autem solita vocalis infectæ est* AI *in codicibus vetustis hibernicis.... Inveniuntur tamen non raræ pro infecta* A *scriptiones aliæ duæ, scilicet* E *et* I.... *Patet inde quomodo e vetusta gallica præpositione* AMBI *prodire potuerit hibernicum vetus* IMME (p. 6, 7).

Ainsi l'*a* celtique suivi d'une syllabe dont la voyelle est un *i* devient en irlandais *ai* ou *i*. Voilà pourquoi à la première personne du singulier le gaulois *carami* serait devenu en irlandais *cairim*, ou en d'autres termes l'irlandais *cairim* venant du radical *cara* ne peut s'expliquer que par le primitif *carami*. Les deux *a* ont été maintenus dans l'ancien breton *caram* (aujourd'hui *karann*), en vertu d'une autre règle énoncée par Zeuss (p. 99). *Deest interdum britannice infectio*

in vocibus in quibus obtinet hibernice, exempli gratia in præpositione AM, *quæ est vetus hibernicum* IMME.

Deuxième personne du singulier : *Carasi* est devenu *cairi* ou *caire* en irlandais, *ceri* en breton. La flexion de l'*a* en *ai*, en *e*, en *i* est due à l'*i* final de *carasi*. Quant à l'*s* de la syllabe finale, il a disparu en vertu d'une règle particulière aux langues néo-celtiques, où la consonne placée entre deux voyelles ou seule à la fin d'un mot est sujette à une altération que Zeuss a nommée *infectio* : or, en vieil irlandais comme le dit ce savant : *infectione perit* s (p. 63). En breton l'*s* a été conservé moins souvent encore qu'en irlandais (p. 140, 141). De là la forme *ceri*. Cependant le breton moderne garde ici l'*s*, après l'avoir adouci, et en le prononçant *z*, *karez* [1].

Troisième personne du singulier : *cairid*, *cair*, en irlandais, *ceir*, *car* en breton, viennent de *carati*. En effet l'*i* final de *carati* est nécessaire pour expliquer la flexion de l'*a* en *ai*, *i*, *ei*, comme dans les personnes précédentes. *Ei*, en

1. Il y a une autre explication du *z* final breton. Il remplacerait un *t* primitif. (On sait en effet qu'en breton comme en allemand le *z* joue souvent le rôle de dentale aspirée.) C'est l'opinion de Zeuss, p. 499, et de M. Pictet, *De l'affinité des langues celtiques avec le sanscrit*, p. 150. L'addition de ce *t* serait relativement moderne puisqu'on n'en trouve pas trace dans les plus anciens documents de l'idiome cambrien. (Zeuss, p. 498, 499.)

breton, pour *e* dans *ceir* est une application de la règle suivante de Zeuss (p. 97) : *Vocalis inficiens, radicem intrans, cum vocali infecta sæpius efficit combinationem* EI. Le *d* final de l'irlandais *cairid*, pour *cairit* venant de *carati*, s'explique par cette circonstance que le *t* de *carati* étant placé entre deux voyelles doit être, comme dit Zeuss, *infectus*. Or le *t infectus*, qui s'écrit ordinairement *th*, s'écrit aussi *d* (Zeuss, p. 84).

Première personne du pluriel : De la forme irlandaise *caram* il résulte que probablement la flexion finale ne contenait pas d'*i* comme les précédentes. Elle ne contenait pas davantage l'*u*, qui en latin a remplacé l'*a* de la flexion sanscrite *mas*, car l'*u* aurait naturellement amené le changement de l'*a* précédent en *au* ou en *u*, comme dit Zeuss : *Significavit, ut videtur, aliam infectionem vocalis* A *scriptio* AU, *quæ locum radicalis* A *obtinet sequente* U, *ut in* BAULLU (*membra, sing.* BALL), *pro quo* BULLU. Quant à l'*s* final, il est tombé par l'effet des règles déjà énoncées. Dans le breton *carun*, un *n* a remplacé l'*m* de *caramas*, par l'effet d'une permutation analogue à celle qui a eu lieu en allemand où un *n* a remplacé à la même personne l'*m* final du gothique. L'*u* de *carun* permet de supposer entre le primitif *caramas* et cette forme plus moderne une forme intermédiaire *caramus*, identique à la première personne du pluriel du verbe latin, d'où seront

venus *caraumus* et *carumus*, puis *carum*, comme *ballu* a donné *baullu*, *bullu*.

Deuxième personne du pluriel : *Cairid*, en irlandais. Cette forme est identique à celle de la troisième personne du singulier. Le présent de l'indicatif du verbe gothique donne lieu à la même observation. Pour expliquer le changement des deux *a* du radical en *ai* et en *i*, la flexion du verbe sanscrit est impuissante : il faut admettre une flexion primitive qui aurait contenu un *i*, c'est-à-dire une flexion *caratis* identique à celle du verbe latin. L'*s* final a disparu en irlandais, il est resté dans le breton *carauch*, grâce à l'allongement du second *a* qui est devenu *au*, comme dit Zeuss : A *producta non manet britannice.... Cambrice fit* AU *scriptione vetustiore*. L'allongement de la voyelle qui précède l'*s* facilite en général la conservation de cette lettre (Zeuss, p. 61). Et dans le breton *carauch*, l'*i* final du primitif *carasi* n'a pas exercé plus d'influence que dans la première personne du singulier du même dialecte. Sur le changement du *t* en *d* dans l'irlandais *cairid*, voir ce que nous avons dit en parlant de la troisième personne du singulier. Quant au changement de l'*s* en *ch* dans *carauch*, c'est une des permutations de lettres les plus fréquentes de la langue bretonne (Zeuss, p. 144-146).

Troisième personne du pluriel : L'*i* final de *caranti* est nécessaire pour rendre compte des

altérations subies par les deux *a* du radical dans l'irlandais *cairet*. L'*n* de la terminaison a été conservé dans le breton *carant*, il a disparu en irlandais, parce que : *Perit* N *in medio vocum.... ante tenues* (Zeuss, p. 52). Le breton a ici gardé, outre cet *n*, des voyelles primitives, comme à trois autres personnes du même temps.

Passons au futur.

L'analogie du futur irlandais et du futur breton avec le futur latin est évidente, et le futur latin est nécessaire pour expliquer non-seulement la présence d'une labiale comme suffixe en irlandais, mais les altérations qu'a subies le premier *a* du radical à la seconde et à la troisième personne du singulier, et à la seconde personne du pluriel.

L'*f* qui en irlandais remplace le *b* aux deux personnes du singulier et à trois personnes du pluriel s'explique par l'altération du b^1, qui se trouvait placé primitivement entre deux voyelles ; il est probable en effet que primitivement le second *a* du radical *cara* se prononçait au futur et que par conséquent l'*f* de la terminaison n'était pas en *position* comme aujourd'hui. Le premier *a* s'est changé en *ai* à la seconde et à la troisième

1. Ce *b* vient de l'auxiliaire sanscrit *bhu*, dans lequel la consonne est aspirée comme dans les langues néo-celtiques ; mais il est établi que, dans les langues néo-celtiques, les aspirées sont, en général, de date relativement récente. Le gaulois avait supprimé les anciennes aspirations.

personne du singulier, et à la seconde personne du pluriel, à cause de l'*i* des terminaisons *bis*, *bit*, *bitis* du latin, qui ont, pensons-nous, appartenu à la langue celtique.

La première personne du singulier *carub* nous donne un nouvel exemple de la substitution de l'*u* à un *a* primitif. Il suit de là qu'originairement le *b* aura été suivi d'un *u*, lequel était suivi de l'*m* caractéristique de la première personne, ce qui donne *cara-bum*, forme originaire, croyons-nous aussi, de la première personne du futur latin. Un débris de l'*m* final reste encore en breton, c'est le double *n* final de *karfenn*.

La première personne du pluriel irlandais *carfam* pour *carabam*, conservant intacte la voyelle pleine du radical, doit avoir eu la même voyelle dans la terminaison tombée, qui aura été *as*, comme en sanscrit, et non *us*, comme en latin : *carabamas*.

Observation analogue pour la troisième personne du pluriel : La finale *i* du sanscrit ne peut s'y être trouvée, car elle aurait fait fléchir en *i* l'*a* précédent; la forme primitive a donc été *carabant*. L'*n* est tombé à cause de la ténue qui le précède, le *b* est, comme aux cas précédents, devenu un *f*, parce qu'il était entre deux voyelles; le dernier *a* du radical s'est élidé, comme aux autres personnes du même temps, à cause de l'allongement donné au mot par le suffixe, et *carabant* est ainsi devenu très-logiquement *carfat*.

Le conditionnel bas breton a conservé certaines parties de la flexion primitive du futur, que l'ancien irlandais avait déjà perdues. Nous avons parlé de la nasale finale de la première personne du singulier. Citons encore l'*s* final de la seconde personne du pluriel qui s'est aspiré : *karfech*. Le présent de l'indicatif a déjà donné lieu à des observations analogues.

H. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE.

LES ANNEAUX

DE JEANNE DARC.

Par M. Vallet de Viriville, membre résidant.

Lu en séance les 16 et 23 janvier 1867.

Dans les documents qui se rapportent à l'histoire de la Pucelle, et notamment dans son procès de condamnation, il est assez fréquemment parlé des anneaux ou bagues qu'elle portait à ses doigts. La manière dont ces mentions se présentent est parfois assez mystérieuse et assez obscure.

Nous avons donc pensé qu'il ne serait pas sans intérêt de réunir ces diverses mentions, afin de les éclairer les unes par les autres. Nous y joindrons ensuite quelques éclaircissements.

Interrogée si elle avait des anneaux, elle répond, parlant à nous, évêque susdit (Pierre Cauchon) : Vous en avez un à moi (ou qui vient de moi); rendez-le-moi.

Item dit que les Bourguignons en ont un autre. Elle nous a demandé, si nous avions le susdit [1] anneau, que nous le lui montrassions.

Et encore :

Interrogée qui lui a donné cet anneau qu'ont les Bourguignons, R. que c'est son père ou sa mère et lui semble que cet anneau portait écrit les noms : Jésus-Marie (ou *Jhesus-Maria*). Elle ne sait qui les a fait écrire. Il n'y avait aucune pierre, comme il lui semble [2]. Cet anneau lui a été donné à Donremy.

Item dit que son frère lui en a donné un autre; celuy que nous avons; et qu'elle nous chargeait de le donner à l'église.

Item dit qu'elle n'a jamais guéri de personne quelconque par le moyen d'aucun de ses anneaux [3].

Interroguée, dit la minute française, se les bonnes femmes de Chasteau-Thierry touchoient point leurs agneaulx (anneaux) à l'anel qu'elle portoit, respond :

1. Le premier, celui qu'avait Cauchon.

2. Ou autant qu'il lui souvient.

3. *Procès de condamnation* publié pour la première fois intégralement en français, d'après les manuscrits originaux par l'auteur du présent mémoire. Paris, Didot 1867, in-8°, (actuellement sous presse); p. 66, séance du 1er mars 1431. En disant que l'anneau à elle donné par ses parents portait ces mots : *Jesus-Maria*, la Pucelle semble aller au-devant de l'une des idées qui préoccupaient ses accusateurs. Les juges en effet lui demandèrent si ces noms n'étaient pas inscrits sur sa bannière et sur les lettres qu'elle écrivait. Voy. *ibid.* p. 59, 64.

maintes femmes ont touché à ses mains et à ses agneaulx; mais ne sçait point leur couraige ou intention [1].

Interroguée, de l'un de ses agneaulx, où il estoit escript : *Jeshus-Maria*, de quelle matière il estoit, respond : elle ne sçait proprement; et s'il est d'or, il n'est pas de fin or; et si, ne sçait se c'estoit or ou lecton; et pense qu'il y avoit trois croix et non autre signe qu'elle saiche, excepté *Jeshus-Maria*.

Interroguée pourquoy c'estoit qu'elle regardoit volontiers cet anel, quand elle aloit en fait de guerre, respond que elle le regardoit par plaisance, et pour l'honneur de son père et de sa mère, et elle, ayant son anel en sa main et en son doy, a touché à Ste Catherine qui luy appareist.

Et interrogée en quelle partie de la dicte Saincte Katherine, respond : « Vous n'en aurés autre chose [2]. »

Les griefs, résultant de ces interrogatoires, furent recueillis et maintenus par l'accusation. Ils figurent sous l'art. 20 de l'acte, qui les énonce en ces termes :

Item la dite Jeanne a mis un sort dans son anneau, sa bannière, etc. [3].

Walter Bower, chroniqueur écossais, contemporain de la Pucelle, s'exprime ainsi à ce sujet :

1. *Procès en français*, p. 79.
2. *Ibidem*, p. 117, 118.
3. *Posuit sortem in anulo*, etc. *Procès de condamnation*, etc., *en français*, p. 143, 144. Quicherat, *Procès*, etc., en latin, t. I, p. 236 et suiv.

Jeanne fit, dit cet auteur, beaucoup de bien au royaume de France et répandit la terreur parmi les Anglais. Mais quel *esprit* dirigea ses actions ? Celui-là seul le sait, pour qui rien n'est caché. Car elle portait à l'index de la main gauche un anneau qu'elle regardait constamment, ainsi que me l'a rapporté un témoin oculaire [1].

Jeanne Darc, au début de sa carrière, se trouva indirectement en rapport avec Jeanne de Laval, veuve de Bertrand du Guesclin. Pour faire honneur à cette dame, elle lui envoya un « petit anneau d'or [2]. »

Voici enfin ce que nous apprend une tradition de famille, qui subsistait, au dix-septième siècle, parmi les descendants des collatéraux de la Pucelle :

Charles du Lis, avocat à la Cour des aides, sous Henri IV et Louis XIII, en exposant la généalogie de sa maison, dit que Pierre Darc ou du Lis, frère puîné de la Pucelle, chevalier (anobli en 1429 à cause de sa sœur), que Pierre, donc, mort en 1469, eut une fille nommée Halouis ou Helvide, laquelle Halouis, née vers 1455, épousa, en 1467, Etienne Hordal, gentilhomme champenois, et mourut en 1536.

1. *Apud* Quicherat, *Procès*, t. IV, p. 480.

2. *Ibid.*, t. V, p. 109. *Histoire de Charles VII*, t. II, p. 82.

Du dit Jean Hordal, fils d'Etienne, continue Charles du Lis, est descendu messire Hordal, vivant encore aujourd'hui (1612), grand doyen en l'église de Toul, aagé de plus de quatre-vingts ans, personnage de grande recommandation au pays, qui se souvient d'avoir vu en ses derniers ans la dite Halouys, son ayeule, vivant aagée d'environ quatre-vingts ans [1]; et le quel garde soigneusement un cachet d'or, au quel sont gravées les armes de la Pucelle, que feu messire Claude Hordal, aussi grand doyen, son oncle, luy a donné, qu'il disait avoir esté gravées du temps de la dite Pucelle et de ses frères [2].

Ainsi donc, pour résumer ces notions diverses en les coordonnant, Jeanne Darc, au moment où elle fut prise à Compiègne le 24 mai 1430, portait, ou avait porté antérieurement, au moins deux anneaux. Ces deux anneaux lui furent enlevés lorsqu'elle fut faite prisonnière et passèrent entre les mains de ses ennemis.

I. — Le premier lui aurait été donné dans sa jeunesse, par ses parents, à Donremy. Cet

1. En 1535, Halouise était âgée d'environ quatre-vingts ans et son petit-fils, octogénaire en 1612, était âgé de plus de treize ans.

2. *Traité sommaire tant du nom et des armes que de la naissance et parenté*, etc., dans Charles du Lis, *Opuscules relatifs à Jeanne Darc*. Paris, Aubry 1856, pet. in-8°, page 77 et tableau A. — Vallet de Viriville, *Nouvelles recherches sur la famille et le nom de Jeanne Darc*. Paris, 1854. In-8°, p. 10, etc.

anneau, vraisemblablement, était de laiton. Il était fort simple, sans pierre ni chaton, et l'on y voyait seulement trois croix, ainsi que ces noms : *Jesus*, *Maria*. Bien qu'il fût de peu de valeur, il paraît avoir été très-cher à celle qui le possédait. Il lui rappelait, en effet, son père et sa mère, son pays natal, son enfance, ses premières inspirations patriotiques et religieuses. Cet anneau avait été, en quelque sorte, le témoin des premières impressions qu'elle reçut lorsqu'elle préludait à sa mission. Elle le portait, dit-elle, quand ses saintes commencèrent à lui apparaître ou à la visiter. Elle avait touché de cet anneau sainte Catherine. Aussi, dans le cours de sa grande carrière, ses regards se dirigeaient-ils volontiers sur cet humble ornement. Elle le portait à l'index de la main gauche. Depuis sa captivité, cet anneau demeura entre les mains des Bourguignons, qui l'en avaient dépouillée.

II. — Le second était en or; il lui avait été donné par l'un de ses frères, probablement après l'anoblissement de la famille. Celui-ci fut également saisi sur la personne de Jeanne, et paraît avoir été remis, comme pièce à conviction, au juge principal du procès. Pierre Cauchon en était nanti lors de l'ouverture des débats; Jeanne le réclama, demanda qu'il lui fût représenté, et prescrivit au détenteur d'en faire don, pour elle, à l'Église.

Durant la période d'enthousiasme, poussé

jusqu'au culte personnel et religieux, dont l'héroïne fut l'objet de la part des populations, les femmes qui l'approchaient baisaient ses mains et voulaient toucher ses anneaux. Jeanne condescendit à cet hommage comme à toutes les démonstrations du même genre, dont elle se vit entourée. Mais elle ne se prêta jamais aux idées superstitieuses qui inspiraient ces témoignages d'une naïve crédulité. Elle ne prétendit jamais, par ce contact, guérir les malades. Néanmoins, ses juges l'accusèrent d'avoir mis un sort dans ses anneaux, et ces prétendus actes de magie figurent au nombre des faits délictueux, à raison desquels ses persécuteurs prononcèrent contre elle un arrêt de condamnation.

III. — Jeanne, en 1429, fit don d'un troisième anneau, un petit anneau d'or, à la veuve de Du Guesclin.

IV. — Les descendants de la famille conservaient, en dernier lieu, au dix-septième siècle, un cachet d'or, qui, d'après la tradition, était gravé aux armes des Dulis (ou du Lis), et qui remontait, dit-on, au temps même où avaient vécu la Pucelle et ses frères.

Reprenons maintenant une dernière fois chacun de ces quatre articles.

I. Nul n'ignore que, dans tous les temps, des personnes de tout sexe, de tout âge, de toute condition, notamment les femmes et les jeunes filles, se sont plu à décorer leurs mains d'an-

neaux, faits de matières diverses. Des idées morales, à la fois très-variables et très-caractérisées, ont toujours été attachées à ce genre de parure.

L'un des anneaux de Jeanne Darc, celui qui était l'objet de sa prédilection, paraît avoir été fait d'un métal nommé, dans la minute française, *laiton* et dans le texte latin *electrum*. Le *laiton* consiste, comme on sait, en un alliage de cuivre et d'étain. Il devait son nom à la couleur pâle ou *laiteuse* qu'affectait le métal ainsi composé. Ce métal s'appelait aussi en latin *aurichalcum*, qui est devenu, dans la langue classique, *oricalque* ou *aurichalque*, et *archal* par la déformation vulgaire. Or on sait quelles idées morales les peuples antiques attachaient à l'*electrum* et à l'*aurichalcum*. Ces souvenirs se perpétuèrent, en se transformant, durant le moyen âge. A cette époque, le laiton représentait ce que j'appellerai l'or des pauvres ; c'est-à-dire l'*aurichalcum*, l'*electrum*, ou mieux peut-être, si l'on veut, le χαλκὸς de l'antiquité [1].

Jeanne, avons-nous dit, se plaisait à considérer son anneau et nous croyons avoir indiqué les véritables sentiments qui en étaient la cause. Qu'il nous soit permis, toutefois, de citer, à ce

1. Quicherat, *Procès*, t. I, p. 185, 239. Rossignol, *les Métaux dans l'antiquité*. Paris, 1863, in-8°. Glossaire de Du Cange aux mots : *Auriacum*, *electrum*, et *lato*.

propos, un texte peu connu, et qui se rapporte, par un certain côté, au sujet que nous traitons. Jean Jouvenel des Ursins (historien de Charles VI), né en 1388 et mort en 1473, a composé un traité curieux et inédit sur l'office de la chancellerie. Cet ouvrage est adressé à son frère, Guillaume des Ursins, qui, par le crédit de Jean, fut nommé chancelier de France en 1445. L'auteur cherche, dans cet écrit, à prémunir le nouveau magistrat contre les situations épineuses que peut lui susciter l'exercice de cette charge, importante et difficile à remplir. Quelquefois, dit-il, des orages s'élèvent par suite du dissentiment qui existe entre le prince, ou des personnages considérables, et son chancelier, à l'égard de certains actes auxquels celui-ci doit apposer le sceau royal :

[*Sed voluntas regis*, ainsi s'exprime l'auteur sous une forme macaronique], *sèd voluntas regis pro ratione censeri debet*[1]. Au regard de vous (et Dieu sçait que aucunes fois quand on réffuse lettres, il y en a qui dient des paroles!) Mais il faut *viriliter agere et sustinere Dominum*[2] et estre froid et attrempé (calme, modéré). Et pour signe de avoir attrempance, ay sceu personne qui portoit ANULUM *aut aliud signum*[3] QUE IL REGARDOIT TOUTEFOIS QUE IMPATIENCE LUY VENOIT[4].

1. Mais la volonté du roi doit être prise pour règle.

2. Montrer une énergie virile et supporter la volonté de Dieu (ou *se ranger à l'opinion du maître*, du roi).

3. Un anneau ou tout autre signe.

4. Mscr. St-Germain-Harlay, n° 72, f° 84. La *personne* dé-

L'anneau, passé au doigt de la fiancée, était le principal symbole de l'union conjugale. Les évêques, archevêques et certains abbés, portaient l'anneau, ainsi que la mitre et la crosse, comme insignes de leur dignité. Cet anneau figurait l'alliance des prélats avec leur Église, et la même idée symbolique, l'idée d'un mariage, présidait au cérémonial, très-singulier, qui s'accomplissait lors de l'installation ou joyeux avénement de certains évêques, tant en France qu'en Italie. Mais chez le prélat chrétien, l'anneau épiscopal était placé à la main droite de celui qui le portait, pour établir une différence entre ce signe et l'anneau conjugal [1].

Cette même idée symbolique était aussi ancienne que le christianisme; et Jésus, dès le principe, avait été célébré comme l'époux de l'Église. Dans la légende grecque de sainte Catherine d'Alexandrie, cette idée ou ce sentiment poétique a enfanté l'un des épisodes les plus gracieux et

signée ici paraît être Jean Ier Jouvenel, chancelier du duc de Guyenne vers 1412, mort en 1431, père de Jean II, auteur du *Traité de la chancellerie* et de Guillaume.

1. Vallet de Viriville, *Archives de l'Aube*, 1841. In-8°, p. 340 et suiv. « Hoc unum cum viro erudito observo annulum in dextram episcopi manum immitti, ad discrimen inter annulum episcopalem et annulum pronubum, uti notatur in Pontificali ms. Lyrensis monasterii anno 600, apud Marten. *De antiquis ecclesiæ ritibus*, part. 2, lib. 1, cap. 9, pag. 618. » (Du Cange,) verbo *annulus*.

les plus populaires que nous ait légués l'hagiographie du moyen âge, je veux dire le mariage mystique de sainte Catherine.

Les parents de la jeune et belle sainte, héritière d'un royaume et encore païenne, voulaient la marier à quelque grand prince ou baron. Mais une nuit que Catherine était couchée dans le même lit avec sa mère Sabinelle, Jésus leur apparut en songe à toutes deux, au milieu de la cour céleste. Catherine désormais ne voulut pas d'autre époux. Jésus, condescendant au désir de la convertie, quitta un jour le paradis, puis il vint au temple d'Antioche, où il épousa solennellement Catherine. Il lui passa au doigt, en signe de la célébration de cette union, un magnifique anneau, puis remonta au ciel. Cet anneau, ajoute la légende, se conserva longtemps en la cité d'Alexandrie d'Égypte.

La scène pittoresque de l'union a été souvent représentée par les artistes. Hans Hemling, le célèbre peintre du quinzième siècle, entre beaucoup d'autres, a pris ce sujet pour thème de l'un de ses ouvrages les plus précieux et les plus remarquables.

Dans le tableau d'Hemling, Jésus est figuré enfant sur les genoux de sa mère. De la main droite, il tient un riche anneau; Catherine agenouillée reçoit cet anneau, que l'enfant Dieu introduit au quatrième doigt, ou *annulaire*, de la main gauche. Cet usage est encore universelle-

ment suivi, lors de la célébration du mariage religieux, dans les diverses communions chrétiennes [1].

Du temps même où vivait Jeanne Darc, plus d'une personne aspirait au rôle et aux honneurs de la sainteté. L'une de ses contemporaines, connue sous le nom de sainte Colette, était née à Corbie vers 1380 et mourut en 1448. Les miracles de cette thaumaturge furent d'abord, en partie du moins, contestés ; mais elle triompha peu à peu de ces résistances et finit tardivement (en 1807) par être régulièrement canonisée.

Les hagiographes de sainte Colette rapportent que saint Jean, l'apôtre vierge, pour faire honneur à la sainte de Corbie, qui professait pour la chasteté virginale un culte particulier, descendit à son tour du ciel et vint trouver sainte Colette. Il lui remit, ajoutent-ils, un riche anneau d'or en signe d'alliance spirituelle avec le Roi des rois. Cet anneau, si l'on en croit les mêmes autorités, demeura, dès l'an 1413, en la possession de sainte Colette. Plusieurs des religieux et des reli-

1. L'anneau conjugal se plaçait au quatrième doigt de la main gauche : à cause de la correspondance de la *veine cordiale*. D'après une opinion reçue de toute antiquité, la veine cordiale partait de ce doigt pour reporter le sang droit au cœur. A la cérémonie du sacre, dit notre savant confrère, M. l'abbé Martigny, on bénit l'anneau de l'évêque et on le lui met au quatrième doigt de la main droite. (*Dictionnaire d'antiquités chrétiennes :* ANNEAU.)

gieuses de l'ordre ou réformation qu'elle institua, virent et touchèrent cet anneau. Plus d'une fois, lorsque la sainte envoyait quelque message, elle confiait au messager ce joyau, afin de préserver ainsi l'envoyé des périls auxquels il pourrait être exposé. Cet anneau enfin, disent-ils, subsistait encore au seizième siècle à Gand, dans le monastère des Coletines; il disparut lors de l'invasion et des ravages des ennemis, c'est-à-dire des protestants en cette même ville et à cette époque [1].

Tous les faits, antérieurs à 1431, que nous venons de citer, étaient parfaitement connus, sans aucun doute, de P. Cauchon et de ses assesseurs. Les questions multipliées que le juge adressait, sur ce point, à la prévenue, tendaient évidemment à tirer de ses aveux quelque base, pour l'accuser de sacrilége, d'usurpation d'autorité ou d'immixtion dans les fonctions sacrées. Les réponses de Jeanne n'offrant aucune prise à

1. « Insuper in signum sue purissime virginitatis, Deo quidem gratissime, fuit ei missus e celo ex dono Dei, et hoc medio presertim virgineo candore nitentis apostoli, sancti Johannis evangeliste, annulus aureus, impositusque digitis ejus, ad designationem quod ipsa erat vera et spiritualis sponsa supremi regis, etc., etc. » (*Sanctissime virginis Colete vita*. Paris, in-8°. gothique sans date, feuillet 8 verso). Bollandistes, *Acta sanctæ Coletæ*, t. I de mars, p. 611, n° 52, et *passim*. S. d'Abbeville, *Vie de Ste Colette*, 1629, in-8°, p. 403 et s. *Vie des saints du diocèse de Besançon*, Besançon 1854, in-8°, t. IV, p. 256, note 1, etc., etc.

ce dessein, ils se rabattirent alors sur le grief, très-vague, mais toutefois décisif, de sorcellerie.

III[1]. — La Pucelle avait le goût de l'élégance et du luxe, en fait de mobilier, vêtement, chevaux, etc. Cette inclination très-inoffensive à coup sûr, et si naturelle chez une jeune femme, lui fut imputée à crime ; non-seulement par ses juges et adversaires, mais par R. de Chartres lui-même, chancelier de France et premier ministre, qui peut être rangé, à bon droit, parmi les persécuteurs de l'héroïne. « *Petit* anneau d'or, » est-il dit en parlant de l'objet envoyé par la Pucelle, en 1429, à Jeanne de Laval. Cette expression paraît être un terme de modestie, propre à qualifier courtoisement le présent de la donatrice. On est également induit à penser que cet anneau était un de ceux qu'elle portait habituellement. Cette circonstance, si elle était admise, expliquerait encore mieux le cadeau offert par la *dixième preuse* (car la Pucelle obtint ce titre de la vénération populaire), à la veuve du *dixième preux*[2].

II-IV. — Il nous reste à dire quelques mots qui

1. Voy. ci-après II, IV.

2. M. Merlin prépare depuis longtemps un ouvrage historique sur les cartes à jouer, accompagné de nombreux spécimens. Parmi ces spécimens, se trouve un fragment de jeu de cartes qui paraît dater des premières années du XVI[e] siècle. [Jeanne] *la Puselle* (*sic*) y figure comme *preuse*.

se rapportent principalement au quatrième et dernier des objets énumérés dans ce mémoire, à savoir le cachet d'or qui se conservait en 1612 dans la famille Du Lis[1].

Une première pensée, quant à ce petit objet, se présente tout d'abord à l'esprit : c'est de l'identifier avec le deuxième anneau (d'or), donné à la Pucelle par ses frères, revendiqué par celle-ci à l'audience, et qui aurait été restitué par ses juges à la famille.

Mais cette conjecture ne peut que bien difficilement se soutenir devant la réflexion et la critique.

En effet, le texte ne dit pas que ce *cachet* fût en forme d'*anneau*, ou de *bague*, au quel cas Du Lis eût vraisemblablement employé la deuxième ou la troisième de ces expressions de préférence à la première. En second lieu, le texte ne dit pas non plus que cet objet eût été à l'usage personnel de Jeanne. Il dit seulement : *à ses armes*. Or aucun monument, aucun texte, ne nous autorise à penser que Jeanne se servît personnellement des insignes héraldiques, dont

1. Dans une lettre adressée à Peiresc par Charles du Lis en date du 30 juin 1613 nous lisons ce qui suit : « Vous me faites des offres et des ouvertures par trop favorables pour la recherche du cachet d'or à ses armes (aux armes de la Pucelle), gravé de son temps, etc. » Tiré des manuscrits de Peiresc à Carpentras. Dans Vergnaud-Romagnési. *Fête de la délivrance d'Orléans*, etc. Orléans, 1857, in-8°, p. 23.

le roi avait gratifié sa famille. Il n'en fut pas ainsi de ses frères anoblis par ce même acte; et la noblesse de ces derniers était tellement un reflet qui leur venait de leur sœur, qu'on les nommait Jean et Pierre *la Pucelle*[1]. Les *armes de la Pucelle* signifient donc, plus étroitement : les armes de la famille Du Lis.

Si donc l'allégation rapportée par Charles Du Lis est exacte, l'objet en question paraît avoir consisté dans un petit scel ou cachet d'or (qu'on appelait, au xv^e^ siècle, un *signet*), gravé vers 1430 aux armes de la famille anoblie, et porté soit par Jean du Lis, écuyer, prévôt de Vaucouleurs, etc., frère de la Pucelle, soit par Pierre du Lis, son autre frère, chevalier.

1. Exemple : « A Jehan *de la Pucelle*, fils de feu Pierre du Liz en son vivant chevalier frère de Jehanne la Pucelle, la somme de vi ^xx^ v^lt^t. (125 livres tournois), à lui ordonnée par le roy notre sire (Louis XI), pour sa pension, finissant à la feste de la Magdaleine (22 juillet) 1478. » Direction générale des archives, Comptes du trésor royal KK 58 f° 7 verso. Cité par M. Jal, *Dictionnaire critique de biographie et d'histoire*, Paris 1867, in-8°, au mot *Jehan*.

Anneau de sainte Colette. — Voir sur ce sujet une étude spéciale consacrée à ce personnage dans le *Procès de condamnation* en français, introduction, n° XIII, pages lxxij et suiv.

INSCRIPTIONS

ANTIQUES D'AUXERRE

ORIGINES

ET

DÉNOMINATIONS DE CETTE VILLE,

Par M. Félix Bourquelot, membre résidant.

Mémoire, lu dans les séances du 13 mars et du 8 mai 1867.

La ville qui porte aujourd'hui le nom d'Auxerre a eu, ainsi qu'on le sait, sous le régime romain, le rang de *civitas* parmi les villes de la Gaule composant la 4e lyonnaise [1]. Elle n'a point

1. Notitia provinciarum et civitatum Galliæ. — On trouve aussi le mot *civitas* appliqué à Auxerre dans le règlement de saint Aunaire, rédigé en 593, dans la légende d'une monnaie mérovingienne, *Autiziodero ci*, dans la Vie de saint Amatre, etc. Il ne paraît pas que la cité d'Auxerre ait formé originairement un peuple distinct et indépendant. Walckenaer place sans preuves sur son territoire les *Boii* de Jules César.

conservé, comme Autun, Besançon, Arles, Nîmes, Paris, etc., un de ces précieux édifices qui rappellent avec tant d'éclat la civilisation et les arts importés par Rome dans notre Gaule; mais, — outre des pans de murs encore debout, — des ruines souterraines, des inscriptions votives ou sépulcrales, des sculptures, des monnaies, mises au jour à différentes époques, attestent suffisamment l'ancienne importance de la cité auxerroise [1].

Ces restes d'un état de choses depuis longtemps disparu, ces témoins d'un passé dont le souvenir nous intéresse si vivement, ces monuments rappelés à la lumière après une nuit de plusieurs siècles, que sont-ils devenus? Les uns ont été détruits, et l'on ne connaît que par des mentions vagues ou succinctes les circonstances dans lesquelles leur existence a été révélée; d'autres ont également péri, mais après avoir été décrits et copiés; d'autres enfin existent encore, le goût public les protége, et ils s'offrent, pour ainsi dire, à l'étude.

Déjà, au seizième siècle, les découvertes

1. Ruines d'un temple d'Apollon; — vestiges d'un temple de Diane; — traces d'un amphithéâtre; — Fourneaux et coins monétaires; — aires de maisons romaines; — autels, tombeaux, statues équestres et autres; — chapiteau sur lequel sont sculptées les figures de Jupiter, de Mars, de Mercure et de Neptune; — figurines en bronze et terre cuite: — monnaies; — amphores, etc.

d'antiquités avaient le privilége d'attirer l'attention et d'exciter l'intérêt; il se trouvait des curieux et des savants pour recueillir, pour conserver les objets trouvés, pour les faire connaître dans des écrits qu'un public d'élite savait apprécier. Les restes antiques qu'Auxerre vit alors sortir de son sol furent remarqués. Un texte épigraphique, où figurent les noms des cités de Sens, de Troyes, de Meaux, de Paris et d'Autun, fut copié et publié par l'érudit champenois Pierre Pithou d'après un monument trouvé à Auxerre, et la science l'accueillit sans contestation, comme un précieux témoignage de l'organisation politique de la Gaule romaine [1]. Au dix-septième et au dix-huitième siècle, des travaux entrepris dans l'intérieur de la ville et dans les murailles qui avaient formé son enceinte primitive, amenèrent diverses trouvailles de débris gallo-romains.

Qu'on me permette de m'arrêter ici quelques instants. Avant de marquer aussi exactement que cela est possible les destinées des inscriptions romaines d'Auxerre, je voudrais aborder rapidement les questions qui se rapportent aux origines de cette ville, aux dénominations qu'elle a portées, aux murailles dont elle a été anciennement entourée. Aussi bien qu'Orléans, Autun et plusieurs autres localités de la Gaule, Auxerre est

1. Voy. plus loin, p. 143.

un champ ouvert aux conjectures, un objet de doutes et de controverses. On ne la trouve pas mentionnée dans des écrits historiques avant les *Res gestæ* d'Ammien Marcellin[1]; mais l'existence de la voie romaine construite par Agrippa qui y aboutit[2], la découverte sur le sol qu'elle occupe de deux patères consacrés au dieu Apollon, et de diverses sculptures et inscriptions, la forme même de son nom indiquent une origine beaucoup plus ancienne, et le géographe Danville la considérait avec toute raison, selon moi, comme un établissement celtique[3].

1. Julianus Autosidorum pervenit, ubi brevi, sicut solebat, otio cum milite recreatus, ad Tricassinos tendebat.... (*Rer. Gest.* lib. XVI, c. II, § 5 et 6.)

2. Voy. l'Itinéraire d'Antonin et la Table Théodosienne. — Cette voie arrivait de Lyon à Auxerre, après avoir passé par Mâcon, Châlon-sur Saône, Autun, Avallon, etc. On ne voit encore des restes aux environs d'Auxerre. — Une autre voie passant par Sens, Gron, Villefolle, Saint-Julien-du-Sault, Champlay et Bassou, rejoignait à Auxerre la voie dont il vient d'être question. Elles ne traversaient ni l'une ni l'autre la *civitas*.

3. Éclaircissements géographiques sur l'ancienne Gaule, p. 358 et suiv. — Adrien de Valois considère le nom d'Autissiodurum comme celtique et composé de deux mots, dont le second, Durum, indique un cours d'eau. — Auxerre était-elle, lors de l'invasion romaine, le chef-lieu d'un peuple indépendant? M. Chardon, dans son Histoire d'Auxerre, s'est déclaré pour l'affirmative; il a été suivi par M. Quantin (Introd. du t. II du Cartulaire général de l'Yonne). M. Dey, t. VII du Bulletin de la Société archéologique de Sens, soutient l'opinion contraire, et cette opinion me semble avoir pour elle les meilleurs arguments.

L'abbé Lebeuf était dans des idées bien différentes. Le besoin de rattacher l'histoire de sa ville natale à celle de Jules César le tourmentait, comme il en a tourmenté tant d'autres. Il a imaginé, pour satisfaire à ce besoin, qu'on s'étonne de rencontrer dans un esprit aussi éminent, un système bizarre, compliqué, et que je serais tenté d'appeler fantastique. Après avoir assigné pour emplacement au *Vellaunodunum* mentionné dans les Commentaires de César le revers occidental de la montagne de Saint-Georges, que d'anciens titres appellent *veteres cellæ*, à quelque distance d'Auxerre, il prétend que les habitants de cette localité ont changé de séjour à la suite de la conquête romaine. Ils se seraient alors transportés, en suivant le cours du Vallan ou Vallaon, sur un point que les légendes chrétiennes nomment *Autricum* ou *Autricus*, dans la plaine au bord de l'Yonne, d'où, à la suite d'une habitation de deux siècles, ils auraient passé, lors de l'établissement du christianisme, sur la colline qui domine cette plaine et qui porte la *civitas*[1].

1. Dissertation où l'on prouve que Vellaunodunum des Commentaires était aux environs d'Auxerre (Recueil de divers écrits, t. II, p. 179 et suiv.). — Voy. aussi Mémoires sur Auxerre, t. II, p. 1, 3, 4 et 5. Suivant Lebeuf, l'Autricum où se portèrent les habitants de Vellaunodunum était « où est le faubourg de Saint-Martin et principalement le lieu qui forme l'enclos du monastère de Saint-Julien. » (Mém., t. II, p. 4.)

Danville n'a pas eu de peine à renverser ce pénible échafaudage, et à montrer que les transmigrations de gens et les changements de noms relatés par Lebeuf sont inacceptables par une critique sérieuse[1]. Cependant les idées du savant chanoine ont laissé quelques traces. M. Leblanc, ingénieur en chef des ponts et chaussées, qui a publié, en 1830, deux volumes très-bien remplis de *Recherches sur Auxerre*[2], a cru retrouver le Vellaunodunum celtique dans le bourg de Vallan (Vallaon ou Vellaun), situé près de la ville d'Auxerre[3], sur le ruisseau de Vallan, affluent de l'Yonne. M. Chardon, auteur d'une *Histoire d'Auxerre*, imprimée en 1834[4], a reconnu le Vellaunodunum des Commentaires dans Auxerre elle-même. Au dire de cet écrivain, il existait au sud-est de la ville actuelle, dans la vallée qu'arrose le Vallan et qu'occupe le faubourg de Saint-Martin, un établissement considérable et fortifié qui portait le nom de Vellaunodunum et que Jules César rencontra sur son chemin. Pour avoir osé résister aux armes romaines, Vellaunodunum aurait été

1. Éclaircissements géographiques sur l'ancienne Gaule, p. 222 et suiv., 361 et suiv. — Voy. aussi les notes dans lesquelles Lebeuf essaye de défendre son système (Mém. sur Auxerre, t. II, p. 1, 2, 3 et 4).

2. In-12.

3. A 10 kilom. de distance.

4. Deux vol. in-8°.

contrainte, après l'entière conquête du pays, de changer son nom primitif, et elle aurait reçu celui d'Autricum, déjà appliqué à la montagne voisine, sur laquelle les vainqueurs avaient établi une forteresse pour tenir en respect les habitants de la vallée.

Il y a, comme on peut s'en apercevoir dès le premier coup d'œil, presque autant de conjectures et d'assertions arbitraires dans le système de M. Chardon que dans celui de l'abbé Lebeuf. Une dissertation spéciale est employée par l'historien de 1834 à montrer que, en s'en rapportant au texte des Commentaires, Vellaunodunum ne peut être qu'Auxerre [1]. Je n'ai pas l'intention de discuter dans cette courte notice les arguments produits par M. Chardon; on voudra bien me pardonner si j'exprime purement et simplement mon opinion. Ce que je puis dire, c'est que, s'il est, selon moi, impossible d'établir que les habitants de Vellaunodunum ont émigré à Auxerre du lieu qu'ils occupaient originairement, l'assimilation de Vellaunodunum et d'Auxerre me paraît également injustifiable [2].

1. Outre le bourg de Vallan et la ville d'Auxerre, les savants ont proposé pour Vellaunodunum : Scénevières, Château-Landon, Avallon, Beaune, Vézelay, Villeneuve-le-Roi, etc.

2. Voy. dans le tome VII du Bulletin de la Société archéologique de Sens, le Mémoire, déjà indiqué plus haut, de M. Dey, dans lequel l'auteur repousse l'idée de Vellauno-

Il reste à aborder la question que soulève le nom d'*Autricum* opposé à celui d'*Autissiodurum*, question assez épineuse, comme l'autre. Les monuments les plus anciens, depuis les premiers siècles de notre ère, les patères d'Apollon, une inscription d'Autun reproduite dans *Autun archéologique* et dans le travail de notre confrère M. L. Renier sur les *Itinéraires romains de la Gaule* [1], les Histoires d'Ammien Marcellin [2], les Itinéraires, la Notice des provinces, les Dictionnaires de notes tironiennes donnent à Auxerre la dénomination d'Autissiodurum ou d'une variété de ce mot. D'autre part, les biographies d'évêques et de saints auxerrois, rédigées du cinquième au dixième siècle, et divers documents d'histoire locale emploient tour à tour le nom d'Autissiodurum et celui d'Autricum, qui, comme on sait, est en même temps le nom celtique de la capitale des Carnutes, depuis Chartres [3]; le

dunum-Auxerre, et soutient en outre qu'Autissiodurum n'a point été le chef-lieu d'une peuplade gauloise indépendante. — Il a paru récemment dans le Bulletin de la Société des sciences de l'Yonne, t. XX, 1866-67, un article de M. Salomon, intitulé : *Agendicum, Vellaunodunum et Genabum, étude historique.*

1. Dans cette pièce, dont une épreuve en plâtre existe au musée d'Auxerre, le mot *Autessioduro* est répété trois fois.

2. Liv. XVI (D. Bouquet, t. I, p. 548).

3. Géographie de Ptolémée, — Table Théodosienne, sous la forme *Mitricum*, — Document relatif à la géographie de

mot Autricum, quand il paraît dans les textes, est souvent accolé au substantif *locus*, désignant une localité peu habitée, d'importance minime[1], ou au substantif *mons*, indiquant une situation territoriale élevée; enfin, sur les monnaies mérovingiennes, dans les ouvrages de Grégoire de Tours, de Frédégaire, de Jonas et dans tous les écrits d'une date postérieure, sauf ceux qui viennent d'être signalés, le mot Autricum cesse de se montrer, et Autissiodurum reste la dénomination exclusive d'Auxerre[2].

la Gaule, publié dans l'Annuaire de la Société des antiquaires de France (1851). — M. Leblanc a confondu à tort l'Autricum de Ptolémée avec celui du pays Auxerrois; la distinction ne peut faire aucun doute. D'ailleurs le même nom appliqué à des lieux d'importance diverse se voit souvent dans la Gaule.

1. Voy. Géographie de Grégoire de Tours, par A. Jacobs (1858), p. 27.

2. Voici un tableau qui permettra la comparaison des dénominations d'Auxerre dans divers documents et à différentes époques :

Autessioduri (Pâtères du temple d'Apollon).

Autosidorum (Ammien Marcellin, liv. XVI).

Autessioduro (Inscription itinéraire du musée d'Autun).

Autisiodorum (Itinéraire d'Antonin).

Autessio Duro (Carte de Peutinger).

Autesiodorum civitas (Notice des provinces et des cités).

Autissiodorensis urbs, Autissiodorense oppidum (Vie de saint Germain, par Constance).

Autisiodurensis ecclesia (Souscriptions des conciles d'Orléans et de Mâcon, 511, 585.)

Civitas Autissiodorensis (Règlement de saint Aunaire.)

Voilà l'état des choses. Il s'agit de savoir quel rôle respectif ont joué les noms d'Autricum et d'Autissiodurum. Le nom d'Autricum s'applique-t-il à un groupe d'habitations particulier et distinct de la civitas, qui, sous le nom d'Autissiodurum, occupa pendant la domination romaine un sommet favorable à la défense sur la rive gauche de l'Yonne, renferma les autorités

Autissiodorensis civitas (Vie de saint Amatre, par Étienne Africain).
Autisiodorum (Chronique de Prosper).
Autissiodorum (Vie de saint Colomban, par Jonas).
Autisiodorensis urbs (Vie de sainte Geneviève).
Autissiodorensis urbs
Autisiodorum civitas
Autissiodorense oppidum — territorium — municipium } (Grégoire de Tours).
Autisiodero, Autisioderensis pagus (Frédégaire).
Autiziodero ci
Autiziodiro
Autixiodiro
Autisiodro } (Monnaies mérovingiennes).
Autissiodorum (Gesta Dagoberti regis).
Autisioderum (Dictionnaire de notes tironiennes).
Autissiodorensis pagus (Vie de saint Pélerin).
Autissioderum
Autisioderum } (Continuateurs de Frédégaire).
Autissiodorensis urbs (Gesta pontif. autiss.).
Alciodorum urbs (Nithard).
Autisiodorensis pagus (Gesta Pippini regis).
Alciodrisus pagus (Capitul. Caroli Calvi, Silv.)
Alciodronensis regio (Annal. Fuldens.)
Altiodorensis pagus (Annal. S. Bertini).

et les troupes, et eut une enceinte de murailles[1] ? Est-il le nom primitif d'Auxerre, antérieur à Autissiodurum, qu'il aurait servi à former, et avec lequel il aurait été souvent confondu dès l'origine? Exposons d'abord les opinions qui se sont produites. L'abbé Lebeuf[2] et M. Leblanc[3] accusent d'une manière très-nette la distinction entre les deux localités d'Autricum et d'Autissiodurum. M. Chardon, que j'ai déjà cité à propos de Vellaunodunum, donne l'exposé et l'interprétation qui suivent :

« Autricus, dit-il, a été le premier nom de la cité et emprunté du mont sur lequel elle est

1. L'enceinte romaine de la civitas, dont il ne subsiste plus que peu de restes, formait, suivant Lebeuf, un carré long de 5 à 600 pas de longueur, sur 4 à 500 de largeur. M. Leblanc la décrit : un polygone irrégulier de 1100 mètres de développement, avec onze tours aux angles et aux endroits les plus exposés. En 1166, le comte Guillaume IV fit construire une nouvelle enceinte beaucoup plus vaste, dans laquelle il enferma, outre la civitas, les faubourgs ou paroisses de Saint-Père, de Saint-Julien, de Saint-Amatre, de Saint-Eusèbe, de Notre-Dame la d'Hors, et de Saint-Germain. (Guillelmus) muros circa villam fieri precepit..... (Chron. Autisiodor., ap. Labbe, Biblioth. nova manuscript. T. I. p. 293.) Les nouveaux murs formèrent un demi-cercle, ayant l'Yonne pour diamètre et joignant cette rivière, d'un côté au delà du monastère de Saint-Germain, de l'autre un peu au-dessus du pont. Le ruisseau de Vallan et la fontaine Saint-Amatre restèrent en dehors.

2. Dissertation de 1738 et Mém. sur Auxerre, t. I et II.

3. Recherch. sur Auxerre, t. I, p. 62 et suiv.

assise. Pour la distinguer ensuite de la partie de ce mont laissée hors des murs, peut-être aussi pour qu'elle ne fût pas confondue avec l'Autricum des Carnutes, on fit d'*Autricum Autricidorum*. Comme il arrive toujours lors de tels changements, longtemps les deux noms restèrent en usage, jusqu'à ce qu'enfin celui qui caractérisait le mieux la ville près de la rivière, plus généralement adopté, fit oublier l'autre [1]. »

M. Quantin émet l'opinion que la cité d'Auxerre tire son nom d'une ville celtique nommée Autricus, puis, sous les Romains, Autissiodurum [2].

Enfin, M. Challe s'exprime ainsi :

« Les plus anciens monuments de l'histoire locale révèlent le nom que portait Auxerre, avant d'être un castrum Romain. Ce nom est *Autricum* [3].... »

Voici maintenant ce qui me paraît être la vérité : Autricum ou Autricus est le nom d'une localité à part ; il n'est pas et ne peut pas être le nom de la cité d'Auxerre [4]. En effet, si ce nom,

1. Hist. d'Auxerre, tom. I.

2. Recherches sur la Géographie et la Topographie de la cité d'Auxerre, p. 15.

3. Origines historiques attribuées à Auxerre (Annuaire de l'Yonne, 18e année, 1854, p. 269).

4. Adrien de Valois se prononce dans ce sens de la façon la plus énergique : Qui, *dit-il*, Autissiodorum dictum prius Autricum putat, suam geographiæ ignorantiam prodit.— Les rédacteurs des *Acta Sanctorum* (notes sur la Vie de saint Amatre) ont pourtant donné un instant dans cette erreur.

qui ne se montre pas dans Ammien Marcellin, dans les Itinéraires, dans la Notice des provinces, sur les patères d'Apollon, dans la carte de Peutinger, est inscrit dans plusieurs documents chrétiens à côté de celui d'Autissiodurum[1], l'un et l'autre sont alors accompagnés de désignations spéciales, qui les distinguent et les particularisent[2] : Autricus se présente avec les qualificatifs *locus* ou *mons; Autissiodurum*, avec les

1. L'union des deux dénominations se remarque dans la Vie de saint Amatre, par Étienne Africain, dans celle de saint Germain par Constance, dans la légende en vers de saint Germain par Héric, dans les Gesta pontificum Autissiodurensium, dans la Passion de saint Pélerin, etc. — M. Leblanc dit que le premier chapitre du livre des Cérémonies des Pontifes, dont la cathédrale possède un exemplaire, est intitulé : Preces dicendæ in processione ad montem Autricum.

2. Je dois indiquer, quoique cela ne me semble pas avoir d'importance, les textes dans lesquels la distinction entre les deux noms Autricus et Autissiodurum n'est plus marquée. Dans la Vie de saint Géran, évêque d'Auxerre (Gesta pontif. Autiss., ap. Labbe, nov. Bibl. t. I, p. 442), on lit : Geranno, Autricæ sedis episcopo, et un peu plus loin, Betto, pontificatum Autissiodorensis ecclesiæ dum arriperet. — M. Leblanc signale aussi un passage de l'appendice des miracles de saint Germain (Acta Sanctorum, 31 juillet, p. 285), où saint Germain est appelé Episcopus Autrici. Enfin, Labbe, dans ses Conciles (t. V, col. 571 et 572), après avoir rapporté parmi les signatures des canons du 1er concile de Mâcon, tenu en 581, celle de saint Aunaire, évêque d'Auxerre, sous cette forme : Aunacharius, in Christi nomine episcopus ecclesiæ Autisiodorensis, constitutionibus nostris subscripsi, cite la note suivante de Sirmond : In codice Bellovacensi, ecclesiæ Autricæ, quod idem est.

mots *civitas*, *urbs*, *oppidum*, etc. Jamais Autricus n'est décoré du nom de *civitas*.

Je crois de plus qu'Autissiodurum n'est pas une dérivation d'Autricus ou d'Autricum[1]. Ces deux noms ont, il est vrai, une syllabe commune, *alt* ou *aut*, mais les parties suivantes de chacun d'eux *ric*, d'une part, *icio*[2], de l'autre, n'appartiennent pas au même radical. Tout le monde convient, sauf le poëte Héric, qui a écrit, au neuvième siècle, une biographie en vers de saint Germain[3],

1. La cité fut appelée *Autrisidorum*, à cause qu'elle étoit voisine du ruisseau qui arrose le coteau d'Autric; c'est de là que, par un léger adoucissement, on fit *Autisidorum* (Lebeuf, Mém., t. II, p. 11). — Suivant M. Leblanc, Autissiodorum serait le génitif d'*Autissiodi*, comme *Senonum*, *Meldorum*, et le nom de rue de la Fécauderie, une des rues d'Auxerre, viendrait de FR. C. AUTRI, *forum civitatis Autriciodorum*. En fait cette inscription n'a jamais existé, et on ne trouve nulle part dans un texte ancien la forme *Autriciodorum*. — Je me borne à rappeler d'autres étymologies latines, grecques et celtiques qui ont été proposées : alta sedes Deorum, ante sedes Deorum, Autisiodorum (Aut-is-iodrum, petite montagne au bord d'une rivière).

2. Iciodorensis vicus Arvernorum. — Iciodorum Turonum.

3. Voici les vers dans lesquels Héric produit son étymologie du nom d'Auxerre, étymologie que Valois traite justement d'absurde :

Autricus a priscis olim vocitata refertur.
Ætas posterior pinnas et culmina avitis
Mœnibus imposuit, duri munimina belli,
Ex augmentatis verso cognomine muris,
Sive sequax usus, dicas Autissiodorum,
Seu mutitare velis et dicere Altiodorum.

(Acta Sanctorum, 31 juillet, p. 226.)

que la finale (*durum*, *dur* ou *dour*) indique un cours d'eau, tel que l'Yonne ; mais les explications par lesquelles M. Chardon essaye de faire comprendre l'introduction tardive de ce mot dans le nom d'Auxerre n'expliquent rien. D'ailleurs quel motif, quel témoignage autorisent à admettre l'antériorité d'Autricum ? Les monuments écrits qui mentionnent Autissiodurum sont, comme on l'a vu tout à l'heure, plus anciens que ceux où figure Autricum ; les deux noms ont chacun une origine celtique, et d'après cela, les deux localités qu'ils désignent peuvent être considérées comme ayant une existence antérieure à la domination romaine dans la Gaule ; enfin, on trouve à la fois dans la cité, dans les murs de l'enceinte primitive et dans les faubourgs des monuments d'architecture, de sculpture et d'épigraphie appartenant à l'époque gallo-romaine. Rien ne permet donc d'affirmer qu'Autricum ait existé avant Autissiodurum. Ce sont, selon moi, deux groupes d'habitations voisins, formés avant la conquête, à des époques impossibles à déterminer et ayant pris avec le temps des développements différents. Les Romains ont choisi le mieux situé des deux pour y établir le siége d'un gouvernement provincial et une forteresse, tandis qu'Autricum conservait ses habitants et peut-être son administration locale. L'histoire du moyen âge offre l'exemple de beaucoup de villes dans lesquelles la cité ou le château

et le bourg étaient séparés de la même manière.

Maintenant, quelle était la situation d'*Autricum*, du *locus* et du *mons Autricus*? Cette situation me semble fixée positivement par les édifices payens et par les sépultures chrétiennes des temps primitifs qui ont été découverts sur le territoire compris entre le ruisseau de Vallan, la rivière d'Yonne et les murailles de la civitas. C'est dans cet espace, entremêlé de plaines et de collines, qu'habitait une population gallo-romaine, qui était en communication continuelle avec celle de la cité; c'est là que s'élevaient un amphithéâtre, un temple consacré à Apollon et plusieurs autres édifices dont l'existence est constatée par des vestiges nombreux et caractérisés; c'est là que, d'après les légendes, saint Pélerin, venu de Rome dans le pagus Autissiodorensis, prêcha publiquement le nom et la gloire du Christ[1]; c'est là que se réunirent les premiers chrétiens, plus libres au milieu d'une ville ouverte et plus sûrs de leurs succès que dans une enceinte habitée par la population

1. .... Exinde ad Autricum pervenientes, cœperunt publica voce Christi gloriam prædicare (Vita S. Peregrini, in Gestis pontif. Autissiodor. ap. Labbe, Biblioth. nova, t. I, p. 412). — Ad Autricum divina admonitione intrepidi usque perveniunt, ubi nobiliorum ingens tunc vanas observans culturas constipata resideret turba (Id., Hist. episc. Autiss., p. 527).

officielle ; c'est là enfin que leurs corps ont été déposés, et que de nombreux tombeaux révèlent et attestent leur présence[1]. De cette façon, et en admettant la distinction et la coexistence des deux localités d'Autricum et d'Autissiodurum, les faits s'arrangent et sont facilement intelligibles. Les noms modernes sont eux-mêmes, dans ce sens, d'accord avec les noms anciens. Les Bollandistes, dans les notes jointes à la Vie de saint Germain, par Constance, ont fait observer que la dénomination de *mons Autricus* s'est conservée dans celui de *Montartre* ou *Mont-Artre*[2]. Or le lieu de Montartre est précisément l'emplacement un peu élevé, voisin de l'église de Saint-Symphorien, puis Saint-Amatre, où, à côté de monuments payens[3], s'est rencontré un grand

1. Exinde ad locum qui appelatur Autricus ad sepulturam deducitur (Vie de saint Germain par Constance, dans les Acta sanct. Boll. 31 juillet, p. 202, col. 1). — S. Marcellianus.... sepultus est in monte Autrico (Gesta pontificum Autissiodor. ap. Labbe, Nova biblioth. manusc. t. I, p. 412). — S. Valerius.... sepultus est apud montem Autricum (id., ibid., p. 413). — S. Valerianus.... sepultus est in monte Autrico (id., ibid.) — S. Amator.... sepultus est in monte Autrico (id., ibid., p. 414).

2. Acta sanctorum B. 31 juillet, p. 204, col. 1.

3. Entre autres un criobole encore en partie existant et une inscription où est mentionné un *Lupercus Augusti*. Voy. plus bas pages 128 et 149.—La vie de saint Amatre, par Étienne Africain, indique à la fois la rencontre à Autricum, des voies dont il a été question plus haut et la situation inclinée du terrain : ibique non longe viarum in præcipiti considentes.

nombre de tombeaux ayant le caractère des premiers temps du christianisme. Le rapprochement invoqué par les auteurs des *Acta Sanctorum*, et que les règles de la philologie sont loin de contredire, me semble à la fois lumineux et décisif[1].

Quant aux murailles de la cité d'Auxerre, dans lesquelles ont été découvertes plusieurs des pierres antiques et des inscriptions dont je vais m'occuper, elles ont également donné naissance à des opinions très-diverses. L'abbé Lebeuf et M. Leblanc me semblent avoir chacun distingué et avoir chacun méconnu une portion de la vérité. Lebeuf s'est montré convaincu que « ces murailles avaient été faites en partie des débris de quelques temples, aussi bien que des sépulcres et des maisonnettes des idolâtres[2] », et il en a conclu que la ville était postérieure à l'établissement du christianisme. La conclusion du savant Auxerrois est forcée, et elle n'a pas échappé à la critique serrée de Danville, qui en a fait sentir les défauts. De son côté M. Leblanc prétend que

1. Lebeuf a indiqué assez exactement dans ses écrits et dans ses plans la situation d'Autricum; mais le rapprochement de Montartre et du mons Autricus paraît lui avoir échappé. Voy. Mémoires sur Auxerre, I, 13, 859 et 860; Recueil de divers écrits, II, 191, et Lettres, dans le Mercure de 1731.

2. Dissertation, etc., page 181, passage cité dans les Éclaircissements de Danville, p. 363. — Voy. aussi les Mémoires de Lebeuf sur l'Hist. d'Auxerre, t. II, p. 5.

les remparts de la cité d'Auxerre existaient avant la destruction de l'idolâtrie, qu'ils datent précisément du consulat d'Aulus Hirtius et de Vibius Pansa, c'est-à-dire de l'an 711 de la fondation de Rome, que la civitas resta longtemps payenne, que les monuments payens qu'on trouve enfermés dans la maçonnerie des murailles y ont été placés avec intention, à titre de monuments et non comme matériaux de construction, et que ce sont les chrétiens qui ont retourné ou mutilé ceux qui se présentent à nos yeux en cet état[1]. On verra plus loin que la date précise assignée par l'auteur des *Recherches* à la construction de l'enceinte romaine repose sur des données sans autorité. Il y a lieu de croire qu'au moment où vinrent les chrétiens, c'est-à-dire au troisième siècle, Autissiodurum était déjà protégé par une ceinture de murailles; mais les murs ou portions de murs d'où l'on a tiré des pierres sculptées ou écrites, sont certainement, ainsi qne l'a vu Lebeuf[2], postérieures à l'introduction du christianisme. Voici, selon moi, comment les choses se sont passées : Auxerre a fait comme

1. Recherches sur Auxerre, t. I, p. 48 et suiv., 62, 70 et suiv.

2. Une preuve évidente, dit Lebeuf (Mém., II, 5), que ces pierres n'ont pas été originairement gravées pour être incrustées dans ces murs, c'est que les fragments d'une même inscription se trouvent partagés en différents endroits, suivant que les morceaux de pierre tombaient sous la main des ouvriers.

Sens, Orléans, Narbonne, le Mans, Metz et beaucoup d'autres villes antiques, qui se sont enveloppées de remparts, ou ont renouvelé leur fortification au moment où l'invasion germanique accablait ou menaçait de ses violences les populations terrifiées de la Gaule. Le christianisme, alors devenu religion officielle, travaillait avec le zèle le plus passionné à anéantir dans toutes ses manifestations la religion vaincue, et les prescriptions des conciles et des empereurs ordonnaient soit la fermeture, soit même la destruction des édifices consacrés à l'ancien culte[1]. Il est aisé de com-

1. Si qua in agris templa sunt, sine turba ac tumultu diruantur. His enim dejectis ac sublatis, omnis superstitionis materia consumatur (Honorius, 399. — Cod. Theod., lib. XVI, tit. X, l. 16). — Omnibus sceleratæ mentis paganæ exsecrandis hostiarum immolationibus damnandisque sacrificiis ceterisque antiquiorum sanctionum auctoritate prohibitis interdicimus, cunctaque eorum fana, templa, delubra, si qua etiam nunc restant integra, præcepto magistratuum destrui, collocationeque venerandæ christianæ religionis signi expiari præcipimus; scientibus universis, si quem huic legi apud competentem judicem idoneis probationibus illusisse constiterit, eum morte esse mulctandum (Theodosius et Valentinianus. — Cod. Theod. lib. XVI, tit. X, l. 25). — Simulacra.... suis sedibus evellantur, ædificia ipsa templorum, quæ in civitatibus vel oppidis vel extra oppida sunt, ad usum publicum vindicentur, aræ locis omnibus destruantur, domini possessionum in quibus templa sunt destruere cogantur (Arcadius, Honorius et Theodosius. — Cod. Theod., lib. XVI, tit. X, l. 19). — Quinetiam vias, pontes per quos itinera celebrantur, atque aquæ ductus, muros quinetiam juvari provisis sumptibus oportere signasti,

prendre que, dans de telles circonstances, sous l'influence d'un tel esprit, on ait, pour des travaux d'intérêt public, employé comme matériaux de construction, et sans soucis des figures et des inscriptions dont ils étaient couverts, les débris des temples, des autels, des tombeaux mêmes que la fureur religieuse avait renversés et brisés[1]. Tout s'explique ainsi pour Auxerre. La présence de débris payens dans les murailles ne prouve pas que la fondation de la ville qu'elles entourent soit postérieure à la destruction du paganisme; mais elle montre que la confection des murs ou

cunctam materiam quæ ordinata dicitur ex demolitione templorum memoratis necessitatibus deputari censemus, (an. 397. — Cod. Theod. lib. XV, tit. I, l. 36). — Les matériaux provenant de la destruction des temples ne furent pas employés sans scrupule. Dans une inscription rapportée par Mommsen (Inscr. regn. Neap. n° 1946), il est dit qu'une villa a été réparée et ornée « silicibus ex montibus excisis, non a dirutis monumentis. » En certains lieux, les débris payens ont été enfermés dans les fondations des églises; cela a eu lieu entre autres pour la cathédrale de Paris, pour les églises de Saint-Marcel et de Saint-Landry de la même ville, pour Notre-Dame de Melun, etc.

1. A Sens, la partie inférieure des murs construits dans des circonstances analogues est composée de grands blocs de pierre régulièrement taillés; puis vient une maçonnerie, dans laquelle on a fait entrer des débris d'édifices payens, ordinairement retournés quand ils avaient des reliefs et des inscriptions. — Gruter a publié l'inscription suivante : *Muris cularonensibus cum interioribus ædificiis providentia sua institutis atque perfectis* (Thes. inscr., p. 167).

parties de murs renfermant ces débris a eu lieu après la victoire des chrétiens.

Revenons maintenant aux antiquités de tout genre et particulièrement aux inscriptions qui, dans les temps modernes, sont sorties du sol d'Auxerre[1]. Il paraît qu'au dix-septième siècle, un Auxerrois, Jean-Baptiste Duval, interprète du roi pour les langues orientales, qui possédait un très-beau cabinet, transporta à Paris plusieurs monuments épigraphiques qui avaient été trouvés dans sa ville natale; on ignore ce qu'ils sont devenus, et nous ne les connaissons que par des copies plus ou moins imparfaites. Parmi les auteurs auxquels on en doit la reproduction, je puis citer Dom Viole et Bargedé, laborieux Auxerrois, qui se sont appliqués avec un zèle bien louable à recueillir les souvenirs de la localité, et dont les ouvrages manuscrits se conservent à la Bibliothèque communale. Diverses copies d'inscriptions ont été faites par le savant abbé Lebeuf, qui les a consignées soit dans ses *Mémoires sur*

1. Le public a vu récemment, dit M. Leblanc (Recl. sur Auxerre, t. I, p. 51), dans les travaux des prisons.... le tronc d'une figure d'homme colossale, entièrement nue, avec des formes athlétiques; .... une petite figure revêtue du sagum des Gaulois lié autour du corps, debout avec ses armes au pied d'une montagne; .... un couronnement de feuilles d'acanthes roulées, et au-dessous une tablette saillante portant cette inscription .... dont on trouvera peut-être la fin : D. M. C. I. .... etc.

Auxerre[1], soit dans ses lettres[2], soit dans des dissertations spéciales[3]. Plus récemment encore, les inscriptions auxerroises ont été l'objet des travaux de M. Leblanc, de M. l'abbé Duru, de M. Quantin, etc. Malheureusement plusieurs de ces pièces sont frustes, incomplètes ou douteuses. Je signalerai entre autres dans cette dernière catégorie les épigraphes nombreuses qui portent le nom de Vibius. Quand des inscriptions répondent aux aspirations de l'orgueil local, il faut examiner avec un soin tout particulier si elles sont authentiques; or les Auxerrois se figuraient que les murs de leur ville avaient pour auteur un membre de l'illustre famille Vibia, 43 ans avant l'ère chrétienne....

Les monuments de l'antiquité existant encore aujourd'hui en nature ont été réunis par les soins de l'administration municipale dans une salle basse du musée d'Auxerre qui a été provisoirement affectée à cet usage, et où j'ai eu toutes les facilités pour les étudier. Ce sont des autels, des statues et des statuettes, malheureusement mutilées, une figure d'homme à cheval d'une assez belle facture, un tombeau sans inscription, qui présente sur ses côtés des bas-reliefs

1. Paris, 1743, deux volumes in-4°.

2. Correspondance publiée par MM. Quantin et Cherest.

3. Les indications se trouveront à la suite des inscriptions elles-mêmes.

dignes d'intérêt, diverses autres pierres funéraires, des fragments de frises, des chapiteaux, un entre autres de grande dimension, orné de figures de Jupiter, de Mercure, de Mars et de Neptune, et qui paraît avoir appartenu à un temple important[1], etc. Ces monuments, ainsi que je l'ai appris de l'obligeant et savant M. Quantin, archiviste et bibliothécaire, proviennent des faubourgs de Saint-Julien et de Saint-Amatre, des murailles romaines, de divers points de la ville, d'un puits situé au village de Crain, où des têtes et des fragments payens furent accumulés, sans doute au moment du triomphe du christianisme, etc. Les inscriptions sont au nombre d'une dizaine. Il convient d'y ajouter celle qui est gravée entre les jambes d'une statue très-fruste et qui a été trouvée à Sens, et celle qui se voit sur les patères d'argent du temple d'Apollon et dont j'ai parlé plusieurs fois. Les patères ont été renfermées dans une vitrine particulière du musée. On remarque dans d'autres vitrines quelques antiquités celtiques, des poteries gallo-romaines, des statuettes en bronze et en argile de Mercure, de Vénus, des déesses maires, etc. Aucune terre cuite ne m'a offert de nom de potier.

J'ai essayé de retracer et d'interpréter, selon

1. Sur la statue équestre et le chapiteau à figures divines, voy. Leblanc, Rech. sur Auxerre, I, 40.

mes forces, les inscriptions du musée d'Auxerre, et, ce modeste travail accompli, l'idée m'est venue de le soumettre à la Société des antiquaires de France, qui a jugé à propos de lui accorder les honneurs de la publicité. Le musée a été décrit par M. Challe, dans les *Mémoires de la Société des sciences naturelles et historiques de l'Yonne*[1]. Mais l'auteur n'a point donné le texte des inscriptions antiques que renferme cet établissement. Quelques-unes d'entre elles ont été reproduites dans les ouvrages de Lebeuf, de MM. Leblanc, Quantin, Duru, etc. Néanmoins il y en a encore d'inédites, et les copies de celles qui ont été publiées ne sont pas toujours exactes.

Voici le résultat de mon étude. Je donne en premier lieu la copie des inscriptions auxerroises que possède le musée municipal ; je reproduis ensuite celles dont je n'ai trouvé l'indication que dans des livres manuscrits ou imprimés. Ce petit recueil, auquel j'ai joint quelques explications et commentaires, ne sera peut-être pas jugé tout à fait inutile, soit par les amis de l'histoire d'Auxerre, soit par ceux qui s'occupent à un point de vue général de science épigraphique.

1. T. IX, p. 222.

I

INSCRIPTIONS DU MUSÉE D'AUXERRE.

I

DEO APOLLINI. R. P. PAG. II. M. AVTESSIODVRI

Inscription gravée en une ligne circulaire sous deux patères d'argent ayant un diamètre de 18 cent. 1/2. Le cercle proéminent dans lequel elle est enfermée a 7 centimètres; le cercle gravé qui limite les lettres en a 4. Les caractères, à peu près semblables pour les deux monuments, sont formés par un pointillé. Le creux des patères est de 24 millimètres.

Les patères dont il s'agit ont été trouvées en 1833 dans un terrain voisin du faubourg Saint-Amatre, avec des carreaux de marbre, des tuiles, des fragments de vases, des objets en métal, parmi les fondations d'un temple, de forme octogone, auquel aboutit une voie romaine. Ce temple était indubitablement consacré à Apollon. L'usage des patères dans les cérémonies du culte payen était ordinaire; on y mettait le vin que le prêtre devait verser sur le front des victimes. *Pateris vina libari*, est-il dit dans une loi des empereurs Valentinien et Marcien, en 451 (cod.

lib. I, t. XI, l. 7). Plusieurs patères, également en argent, ont été découvertes parmi les objets dont se composait le trésor de Bernay, aujourd'hui possédé par la Bibliothèque impériale, les unes simples comme celles d'Auxerre, les autres ornées de figures en relief. Elles occupent les numéros 2822-2885 du catalogue rédigé par notre savant confrère M. Chabouillet. On peut voir aussi, dans la *Revue archéologique*, la notice de M. Deloye sur deux patères d'argent consacrées à Neptune et sur l'inscription qui y est gravée. Je propose la lecture : *Deo Apollini respublica pagi secundi municipii Autessioduri.*

M. Leblanc, dans une *Notice sur le temple d'Apollon d'Auxerre*, qui a paru dans le tome I^er^ nouvelle série des *Mémoires de la Société des antiquaires de France*, 1835, p. 66, a donné des détails sur les objets découverts dans les fouilles du faubourg Saint-Amatre, une représentation gravée des patères d'Apollon, une lecture et une traduction de l'inscription qui est tracée sur ces monuments. Voici la lecture et la traduction : *Deo Apollini, receptis precibus pagi, Titii majores Autessioduri.* — « Au Dieu Apollon, les prières du pays étant exaucées, les anciens des Titiens (les Titii, prêtres d'Apollon, exerçaient les fonctions d'augures) d'Auxerre. »

L'interprétation de M. Leblanc a, j'imagine, à peine besoin d'être discutée. Les signes, un peu étranges, il est vrai, dans lesquels il voit les lettres

TI initiales de *Titii,* ne se prêtent pas à cette explication; les sigles R. P. ne peuvent pas être supposées représenter des mots qu'il aurait été impossible de deviner, même à une époque où l'emploi des sigles dans les inscriptions était extrêmement commun. Enfin, la phrase entière, dans le texte de M. Leblanc, manque de la simplicité avec laquelle a dû être rédigée une inscription de ce genre. L'explication que je propose me semble remplir les conditions dont l'absence condamne celle de M. Leblanc. J'ai eu le plaisir de retrouver la manière de déchiffrer les caractères que j'ai adoptée dans les ouvrages de M Chardon, de M. Duru et de M. Quantin (*Hist. d'Auxerre,* t. I, introd., p. XXIII. — *Biblioth. hist. de l'Yonne,* t. I, p. 26. — *Recherch. sur la géogr. et la topogr. de la cité d'Auxerre,* p. 11).

Les patères du temple d'Apollon accusent, à mon avis, le premier siècle de notre ère. Les monnaies trouvées avec elles dans la fouille sont en moyen bronze, à l'effigie d'Auguste, avec la légende : CÆSAR AVGVSTVS PATER PATRIÆ; au revers, on distingue deux figures sur un autel entre deux Victoires, avec les mots ROM. ET AVG., ce qui, comme l'a fait remarquer M. Leblanc, rappelle l'autel d'Auguste à Lyon. Selon M. Quantin, la forme des caractères inscrits sur les patères n'indiquerait que la fin du deuxième ou le commencement du troisième siècle de l'ère chrétienne.

II

VGSAC
DEO MER
VRIO AM
VS CELSVS
MBIORI
EX VOTO
SOL
M

Inscription fruste et incomplète, gravée sur un cippe octogone de pierre blanche et tendre.

Lecture : *Augusto sacrum Deo Mercurio Am...us Celsus, Ambiorigis filius, ex voto soluto libenter merito.*

Publ. par M. Baudoin, *Détails sur un fragment de voie romaine*, dans le *Bulletin des sciences natur. et hist. de l'Yonne*, t. II, p. 363; — par M. Duru, *Biblioth. hist. de l'Yonne*, t. I, p. 27.

III

AVG. SACR. DEA. MINER
[VAE]..... RII APRILI.....

Cette inscription trouvée à Crain, au fond d'un puits, est gravée au-dessous d'une figure

d'homme debout, barbu et couvert d'un manteau à larges manches qui tombe jusqu'aux pieds. De la main gauche, le personnage soutient une urne d'où s'épanche sur le sol un long flot de liquide; de la droite, il porte devant sa poitrine un panier qui semble contenir des fruits. Une niche en partie brisée l'enferme. Le monument en pierre tendre a trente et quelques centimètres de hauteur. La grossièreté de la sculpture et la forme des A et des L indiquent une basse époque.

La lecture de la première ligne n'est pas douteuse : *Augusto sacrum Deæ Minervæ;* dans la seconde, je cherche le nom d'une divinité locale, celui du personnage qui l'invoque, et la formule indiquant l'accomplissement du vœu. Je ne distingue bien positivement que le mot *aprili.*

Publ. par M. Quantin dans le *Bulletin des sciences hist. et natur. de l'Yonne.*

IV

PRO SALVTE DOMINORVM. V S L M
DEDICAVIT MODESTO ET PROBO $\overline{\text{COS}}$

Inscription gravée sur un fragment d'autel en pierre de 1 mètre 42 c. de longueur sur $0^{m},40$ de hauteur. Sur le côté gauche, une moulure pratiquée dans l'épaisseur de la pierre indique qu'elle se terminait à cet endroit. Le monument a été

trouvé le 10 mars 1731 dans le cimetière de Montartre, près de l'église de Saint-Amatre. Voici comment l'abbé Lebeuf en parle dans le *Mercure de France*, mai 1731, p. 1045 : « C'étoit un reste de criobole, où l'on voyoit encore figurée une espèce de tête de bélier à l'un des angles, et à l'autre une autre espèce de sculpture. Le couronnement de l'inscription avoit été détruit par les chrétiens, qui avoient fait creuser ce bloc de pierre pour placer dedans le corps d'un chrétien. Quoique le prieur de Saint-Amatre ait fait scier le cercueil en trois, il en a néanmoins conservé l'inscription dans son entier. » M. Leblanc (*Recherches sur Auxerre*, t. I, p. 28) dit que, lors de la découverte, « on distinguait les restes de divers ornements effacés aux angles de la rainure, une tête de bélier et une cymbale avec des rubans. » Il n'y a plus d'intact que les lettres de l'inscription ; elles ont $0^{m},05$ de hauteur.

On a trouvé au même endroit un bas-relief, où Bacchus est représenté sous la figure d'un jeune homme.

Lecture : .... *pro salute Dominorum, voto soluto libenter merito dedicavit, Modesto et Probo consulibus.* Il manque sans doute une ou deux lignes en tête.

La date est fixée par les noms des consuls. Titus Manilius Modestus et Sergius Calpurnius Probus occupèrent le consulat l'an 228 de l'ère chrétienne, septième année du règne d'Alexandre

Sévère. Quant au mot *Dominorum* et au sens qu'on doit lui attribuer, ils ont donné lieu à des articles et à une assez vive polémique dans le *Mercure de France,* en 1731, 1732 et 1733. Dans une première lettre, publiée en mai 1731, l'abbé Lebeuf, après avoir raconté la découverte du monument et donné le texte de l'inscription, émet l'idée que les *Domini* qu'il mentionne sont Alexandre Sévère et Ovinius Camillus, qui, suivant le récit de Lampride, fut pendant quelque temps associé à l'empire (p. 1045). Au mois de juillet suivant, un correspondant du *Mercure* contredit l'explication de Lebeuf, et soutient qu'il faut entendre par *Dominorum* Alexandre Sévère, et sa mère, Julia Mammæa, qui, comme on sait, joua un grand rôle dans la vie et dans le gouvernement de ce prince (p. 1687). Il y eut, sur le même sujet, une réponse de l'abbé Lebeuf (octobre 1731, p. 2334), une réplique du correspondant d'Orléans (avril 1732, p. 674), et une réponse à cette réplique (février 1733, p. 230). Pour ma part, je donne la préférence à l'opinion d'après laquelle il s'agit, dans notre inscription, d'Alexandre Sévère, qui naquit en 208 et succéda à Héliogabale en 222, et de Julia Mammæa, sa mère. L'empereur avait alors vingt ans. Plus tard, il défendit qu'on employât à son égard le titre de *Dominus*, qu'Auguste avait repoussé et que Domitien s'attribua avec celui de Dieu (*Dominus et Deus noster*. — Suéton., *in Domi-*

tiano, XIII). On a d'autres exemples de l'application du titre de *Dominus* à Alexandre Sévère, notamment une inscription rapportée par Gruter (p. 121).

GENIO D. N. SEVERI ALEXANDRI.

En 228, date de notre monument, Alexandre Sévère s'engagea dans une expédition contre les Allemands.

L'inscription *Pro salute Dominorum* a été publiée par l'abbé Lebeuf, *Mercure de France* de mai 1731, p. 1045, et *Mémoires sur Auxerre*, sauf la fin de la première ligne V. S. L. M.; — par Caylus, *Recueil d'antiquites*, t. VII, p. 293; — par M. Leblanc, *Recherches sur Auxerre*, t. I, p. 28; — par M. Duru, *Biblioth. hist. de l'Yonne*, t. I, p. 26.

V

D. M.
MONIMENTVM
IVCVNDE. IVLIANI
FILIAE.

Cette inscription fut découverte, en 1671, dans les fondations d'une maison près des murs de la ville. Elle est gravée sur un tombeau, au-dessus

d'une niche renfermant un personnage en pied, dont un collier entoure le cou et qui tient une fiole de la main gauche. Montfaucon trouve cette sculpture belle; on me pardonnera de dire qu'elle me semble d'une exécution médiocre.

Lecture : *Dis manibus monimentum Jucunde, Juliani filiæ.*

Le Julianus dont il est ici fait mention a passé longtemps pour l'empereur Julien. On lit sur une pierre qui accompagnait le tombeau de Jucunda, avant qu'il eût été transporté au musée : *Hoc monumentum Jucundæ, Juliani imperatoris filiæ, in lucem produxit restaurator hujus domus a fundamentis extractum Erardus de la Chasse, canonicus Autissiodorensis, anno salutis* 1671.

L'abbé Lebeuf a montré qu'il ne pouvait s'agir de l'empereur Julien dans l'épitaphe de Jucunda. Néanmoins, M. Leblanc, dans ses *Recherches sur Auxerre*, paraît encore accepter l'attribution du chanoine Erard de la Chasse, en se contentant d'exprimer son étonnement que le sculpteur ait omis de donner à Julien le titre de Cæsar.

L'inscription de Jucunda a été maintes fois publiée par Montfaucon, *Supplém. à l'antiquité expliquée*, III, 38; — par Lebeuf, *Mémoires sur Auxerre*, II, 9; — par Caylus, *Recueil d'antiquités*, VII, 292; — par M. Leblanc, *Rech. sur Aux.*, I, 57; par M. Duru, *Bibl. hist. de l'Yonne*, I, 29. — On la trouve dans les manuscrits de D. Viole, *Gesta Pontif. Autiss.*, p. 18.

VI

IVIMARI ET IVN
IORIS IOENALIS
FILI.

Inscription gravée au bas d'une niche arrondie, dans laquelle se voient deux figures d'homme, en buste, grossièrement sculptées. Le monument provient des murailles antiques de la cité.

Lecture : *Dis manibus Ivimari et Junioris, Joenalis filii* ou *filiorum*.

Publiée, mais d'une manière très-inexacte, par M. Duru, *Biblioth. hist. de l'Yonne*, t. I, p. 25.

Le premier nom a une forme qui accuse d'une manière évidente une origine gauloise. On peut citer avec les mêmes syllabes terminales : *Indutiomare*, *Viridomare* (Cæsar., *de Bell. Gall.*, l. V et VII) ; *Segomar* (inscript. du musée d'Avignon, — inscript. d'une patère trouvée près de Dijon en 1853) ; *Dinomogetimaro* (inscript. de Saint-Pons de Thomières) ; *Combaromarus*, sur un simpulum provenant du Trésor de Bernay (Catalogue de M. Chabouillet, n° 2182), etc. Notre honorable confrère, M. le général Creuly, a bien voulu me communiquer l'inscription d'une stèle du musée de Soissons qui offre un nom semblable à celui de l'épigraphe d'Auxerre : IOIMARO. *Joenalis* est une forme de *Juvenalis*, qui se pré-

sente souvent dans les inscriptions antiques. Le mot ET et les syllabes VN et RI sont en lettres conjointes dans le monument original.

VII

D. M.
BITVRIX. VI
TALIS. FILIA

Inscription gravée au-dessous d'un v asede fleurs, représenté en relief sur un monument de pierre.

Lecture : *Dis manibus*; *Biturix*, *Vitalis filia*. Hauteur du monument 48^{c}, largeur 28^{c}.

Publié par M. Leblanc, *Rech.* I, 61, avec une interprétation défectueuse des lettres VITALIS; et par M. Duru, *Bibl. hist.* I, 28.

Le nom de Biturix est curieux; dans la Gaule romaine, comme dans la France du moyen âge, les noms des lieux d'origine servirent en certains cas de dénominations personnelles.

VIII

D. M. [ou M]
CATIO. SABINIO

Sur un tombeau, au-dessus d'un personnage en pied, très-fruste, qui est sculpté dans une niche.

Lecture : *Dis manibus Catio Sabinio.*

On trouve en assez grand nombre dans les recueils d'inscriptions les noms *Cattius* et *Sabinius*.

IX

CARABEL
LA FIDI. SO
CRA

Inscription en belles lettres romaines gravée sur un cippe qui a été trouvé dans l'emplacement du palais de justice. Hauteur totale du monument, 87^{c}; du toit 9^{c}; de la partie enfoncée en terre 21^{c}.

Lecture : *Carabella, Fidi socra.*

Le nom de Carabella est rare, sinon inconnu; les personnages du nom de Fidius se présentent au contraire fréquemment dans les inscriptions. *Socra* ou *socera*, pour désigner une belle-mère, ne se montre pas dans les écrivains de l'antiquité; mais ce mot figure quelquefois dans les inscriptions.

X

...LI. DO...
...PROFI...
...DO...

Sur un fragment de pierre dont la provenance m'est inconnue. — A la deuxième ligne, j'hésite s'il faut lire *fi*, *ti* ou *it*.

XI

D. M. C. I.
. . . . . .

Inscription gravée dans un cartouche incomplet qu'entourent sur deux de ses côtés en haut et à gauche des ornements profondément fouillés. Les lettres, de la plus belle facture, ont 0,14ᶜ de hauteur. Ce monument a été publié par M. Leblanc (*Rech. sur Auxerre*, I, 52), et par M. Duru (I, 25).

XII

FRATER
ET CONI
VX
PARAV

Entre les jambes d'une figure mutilée, dont la main gauche semble tenir une sacoche. Probablement le commencement de l'inscription, le nom du défunt et ceux de son frère et de sa

femme existaient au-dessus de la tête qui a disparu.

Le monument, qui provient de Sens, et qui fut offert à M. de la Bergerie, préfet de l'Yonne, a été publié par MM. Leblanc et Duru.

II

INSCRIPTIONS DONT L'ORIGINAL N'EXISTE PLUS OU EST INCONNU.

I

AVG. SACR. DEAE
ICAVNI
T. TETRICIVS AFRICAN.
D S D D.

Sur le piédestal d'une statue colossale, trouvée, le 18 avril 1721, dans le mur fortifié de la cité d'Auxerre.

Cette inscription, rapportée par l'abbé Lebeuf dans ses *Mémoires sur Auxerre*, t. II, p. 6, a été de sa part l'objet d'observations et de doutes qu'il a consignés dans sa correspondance. Je crois ne pouvoir mieux faire que de reproduire ici les passages de ses lettres dans lesquels il s'occupe du précieux autel dédié à la déesse Yonne.

« M. de la Chauvinière, dit-il dans une lettre adressée au P. Prévost, le 16 août 1721, m'a appris la bonté que vous avez eue de montrer au P. Chamillart l'inscription que j'ai trouvée le

mois d'avril dernier. Il ajoute que ce père est embarrassé de la lettre D de cette inscription; c'est apparemment l'un des D de la dernière ligne. Le P. Montfaucon l'explique ainsi : *de suo dedicavit.* M. Baudelot veut que ce soit *de suo dedit, dicavit.* Ces deux savants ne s'accordent point sur cette inscription : le premier ne nous a point expliqué les deux premiers mots, il veut que ce soit *Deæ Icauni*, à la déesse Yonne, au datif, comme à Autun, *Deæ Bibracti.* M. Baudelot prétend que l'inscription doit s'entendre *Augurio sacrum Deæ* ou bien *Deabus Icauniensium*, en sorte qu'*Icauni* sont les peuples qui habitent les rivages de l'Yonne, et l'autel auroit été dressé en conséquence de la consultation des Augures, parce que, dit-il, c'étoit un usage, la plupart du temps, sous le paganisme, de prendre l'avis ou, si l'on veut, d'employer le ministère des Augures pour le choix des lieux où la dévotion des peuples vouloit placer quelque autel, quelque statue ou quelque autre monument religieux....

« Si le P. Chamillart étoit assez heureux pour trouver une voie de conciliation dans ces deux sentiments sur *Icauni*, il me feroit un plaisir infini; s'il ne peut pas s'en mêler, ne pourroit-on pas avoir, par votre moyen et le sien, le sentiment du P. Souciet, son confrère, que je vois de temps en temps dans les journaux de Trévoux, cité comme un habile explicateur d'inscriptions? Voyez si cela est faisable. L'inscription est en belles grosses

lettres bien formées, de la longueur du doigt; la pierre a bien 3 pieds en tous sens; elle est incrustée dans les murs de la cité, à l'entrée de la boucherie, assez près de l'endroit où étoit la porte des bains.... La pierre n'est point dans sa situation naturelle; elle a été apportée d'ailleurs. Le côté de l'écriture est dans le dedans du mur. On voit tout auprès les restes d'une statue prodigieuse, aussi fourrée dans le mur; on n'en aperçoit que la draperie. » (*Lett.* de l'abbé Lebeuf, *édit.* de MM. Quantin et Cherest, t. I, p. 241, 242 et 243).

Plus tard, le 10 mars 1722, il s'adresse en ces termes au P. Chamillart lui-même : « ... J'ai cru devoir vous écrire pour vous prier de relire l'inscription que je vous avois envoyée... Elle a été trouvée incrustée dans les murs de l'ancienne cité d'Auxerre, de manière même qu'elle m'a été plutôt sensible par les doigts que par la vue, parce que la face antérieure de l'autel où elle est est dans l'intérieur collatéral de l'épaisseur du mur. Elle n'est qu'à vingt pas de la porte d'Auxerre, que les anciens appeloient balnéaire, parce qu'elle conduisoit à la rivière qu'on appelle *Icauna*. Quelques-uns prétendent qu'Icauni est au datif; pour moi je l'avois cru au nominatif, et que nos anciens auroient été appelés *Icauni*, comme ceux de la Franche-Comté *Sequani*. Les lettres sont belles et bien formées; elles sont de la hauteur du petit doigt. L'endroit du mur où

elle est, se trouve garni de plusieurs restes de chapiteaux ou bases de colonnes, placés sans attention. Il y a même un reste d'une statue prodigieuse, dont on ne voit que le bout de la draperie. La pierre a environ 3 à 4 pieds en carré en tous sens, la corniche comprise. (Ici, un fac-simile grossier de l'inscription.) On ne peut pas apercevoir distinctement la dernière lettre de la première ligne, à cause qu'elle est fort avant dans le mur. Il paroît que c'est ou un R ou un B ou un E. » (*Lett.* de l'abbé Lebeuf, t. I, p. 292-293.)

Voici, d'après Caylus, les dimensions du monument :

Longueur, 3 pieds; hauteur, 2 pieds 6 pouces; hauteur des lettres, 2 pouces.

Le texte de l'inscription est indiqué comme ayant été donné par le P. Chamillart, dans le *Mercure de France*, de sept. 1723, p. 1102; mais je ne l'ai trouvé à l'endroit cité ni dans le *Mercure*, ni dans le *Journal de Trévoux*. Il a été publié par le comte de Caylus, *Recueil d'Antiquités*, t. VII, p. 290, — et par Orelli, *Inscript.*, 187, qui ont lu DEAB (*deabus*), au lieu de DEAE; on la trouve aussi, au dire de M. Leblanc, dans les écrits de D. Viole et de Bargedé. Enfin, elle figure dans l'ouvrage de M. Leblanc (I, 53), qui, comme Caylus, a écrit TETRICVS au lieu de TETRICIVS; — dans un article de M. Challe sur le musée d'Auxerre (*Bulletin de la Societé des*

sciences historiq. et naturell. de l'Yonne); — dans, *Géographie ancienne du département de l'Yonne*, par M. Déy, (*Bulletin de la Société archéologique de Sens*, t. VII, 1861, p. 88); — dans *De Diis quibusdam ignotis Diatriba*, par J. de Bimard la Bastie (*Thesaurus Inscript.* de Muratori), col. 58, — et dans le *Recueil* de M. Duru, qui, comme Bimard de la Bastie, a mis DEAR à la place de DEAB. M. Challe déclare avoir fait, sans réussir, tous les efforts possibles pour retrouver ce monument.

Lecture : *Augusto Sacrum* [et] *Deæ Icaune Titus Tetricus Africanus de suo dono dedit.*

J'écris *Icaune*, au lieu d'*Icauni*, en supposant que, dans la situation peu favorable que Lebeuf attribue à la pierre, les barres horizontales de la lettre E n'ont pu être distinguées par l'observateur.

L'Yonne est désignée sous le nom d'*Icauna* dans la vie de saint Germain, évêque d'Auxerre, écrite par Constance à la fin du cinquième siècle et dans le poëme d'Héric[1]; — de *Fluminis Icaunensis* dans la vie de saint Amatre, par Étienne Africain[2]; — d'*Ichauna*, dans l'histoire des évêques d'Auxerre publiée par Labbe[3]; — d'*Igona*, dans l'anonyme de Ravenne[4]; — d'*Igona*, dans

1. Bolland., Acta sanctorum, 31 jul.
2. Acta sanct. 1 maii, p. 56.
3. Biblioth. nova manuscript., t. I, p. 425.
4. L. IV, c. 26.

une pièce de vers adressée par Alcuin à Samuel, évêque de la cité de Sens. Voici le passage :

> Te sed Igona suis jam piscibus atque Sigona
> Te pascant..., [1]

Quant à la forme Tetricus, j'ai cru devoir suivre la version de Caylus.

Les exemples de montagnes, de forêts, de lacs, de rivières, de fontaines, de villas divinisés, sont très-communs dans l'ancienne Gaule ; on les trouve dans beaucoup d'inscriptions, et je regarderais comme superflu de les rappeler ici. Je me bornerai à noter que la navigation de l'Yonne a dû avoir dans l'antiquité l'importance que nous lui voyons encore de nos jours, comme étant le moyen de communication le plus favorable entre la haute Seine et la haute Saône, qui, elle-même, communique par le Rhône avec la Méditerranée.

II

D. M.
ET. MEMORIAE. AVRELI
DEMETRI ADIVTORI
PROC. CIVITATIS SENONVM.

1. B. I., latin 8674 (anc. 5304), fol. 110 v°. — Voyez aussi la notice contenue dans la Notitia Galliarum de Valois, art. Icauna.

TRICASSINORVM. MELDO
RVM. PARISIORVM. ET. CI
VITATIS AEDVORVM. INGE
NVINIA. AVRELIA. CONIVGI.
CARISSIMO. ET. AVRELIA. DE
METRIANE. ET AVRELIVS
DEMETRIVS FIL. PATRI.
CARISSIMO. FACIVNDVM.
CVRAVERVNT.

Cette inscription provient d'Auxerre, suivant Gruter, qui l'a publiée dans son *Thesaurus*, p. 371, n° 8, en la faisant suivre de cette indication : *Manutius a Mureto habuisse scribit.* — Elle a été donnée par le savant champenois Pierre Pithou, dans le livre II, chapitre I, de ses *Adversariorum subcesivorum lib.* II, publiés en 1565 (Paris, Jean Borel, in-4°), p. 38, et reproduits dans le recueil de ses *Opera sacra, juridica*, etc., 1609, in-4°, p. 408. L'auteur l'annonce en ces termes : « Habeo et ex patris mei Petri Pithoei, summi viri, monumentis inscriptionem, quam ego senem optimum puero mihi tanquam thesaurum aliquem donasse et servandam mandasse cum juvantia memini. » — Cellarius a repris le texte de Gruter dans sa *Notitia orbis antiqui*, lib. II, cap. II, p. 210. — L'abbé Lebeuf, dans une lettre adressée au P. Prévost, le 16 août 1721 (Lett. de l'abbé Lebeuf, édition de MM. Quantin et Cherest,

t. I^er^, p. 240), a rapporté une partie du monument dont il s'agit, d'après les mémoires de Louis Noël Damy, qui le dit trouvé à Auxerre. Damy mourut en 1688. Lebeuf indique aussi comme contenant le commencement du même texte, l'ouvrage de J. B. Driot, chanoine de Sens, intitulé : *Senonensis ecclesiæ querela de primatu Galliarum, adversus Lugdunensem*, etc. Enfin il reproduit intégralement l'inscription de Gruter, dans ses Mémoires sur Auxerre, t. II, p. 8[1].

Le texte de Gruter diffère de celui de Pithou en quelques parties notables : Il commence ainsi AETE. MEMORIAE au lieu de D. M. ET. MEMORIAE ; la 3^e^ ligne porte PROCC. au lieu de PROC. ; à la 10^e^ ligne on lit FILI au lieu de FIL.

J'ai donné le texte de Pithou préférablement à celui de Gruter, d'abord parce que Pithou ayant eu longtemps sous les yeux l'inscription, a pu l'étudier personnellement à loisir, et que Gruter n'en a eu qu'une copie dont il connaissait à peine l'auteur. En second lieu, la version de Pithou est meilleure : *Dis manibus et memoriæ* figure souvent dans les inscriptions funéraires de l'antiquité, où l'on trouve aussi, il est vrai, *æternæ memoriæ ; proc.* avec un seul *c* con-

1. L'avocat général Servin l'a citée dans son plaidoyer pour la ville d'Auxerre, contre les habitants du Donziois (Mém. sur Auxerre, II, 9).

vient tout à fait, tandis que les deux *cc* feraient supposer plusieurs personnages qui, en fait, n'existent pas. Il semble par le passage de Lebeuf que Noël Damy avait lu *æternæ memoriæ ;* mais peut-être son texte n'est-il qu'une copie de Gruter. La seule chose que j'aie empruntée à Gruter, c'est la disposition des lignes ; dans Pithou, l'inscription entière est d'une seule pièce, et il n'y a pas de raison pour ne pas adopter, dans la lecture du copiste qu'a suivi Gruter, cette division si facile à observer.

Lecture : *Dis manibus et Memoriæ Aurelii Demetrii, adjutoris procuratoris civitatis Senonum, Tricassinorum, Meldorum, Parisiorum et civitatis Æduorum, Ingenuinia Aurelia, conjugi carissimo, et Aurelia Demetriane et Aurelius Demetrius, filii, patri carissimo faciendum curaverunt.*

L'absence du nom de la *civitas Autissiodurensis*, à côté de celles des *Senones*, des *Tricassini*, des *Meldi*, des *Parisii*, des *Ædui*, semble prouver qu'au moment où l'épitaphe qui les contient a été rédigée, la cité d'Auxerre n'était pas distincte et séparée. On a déjà vu que le titre de *civitas* est attribué pour la première fois à Auxerre et à l'Auxerrois dans la Notice des provinces qui ne date que du commencement du cinquième siècle ; l'inscription funéraire d'Aurelius Demetrius est certainement plus ancienne. Sa date doit être antérieure à celle de la

formation de la province désignée sous le nom de 4ᵉ Lyonnaise. L'ancienne Celtique devenue Lyonnaise, fut d'abord partagée en deux provinces, à l'époque de Dioclétien, puis en quatre, dans la seconde moitié du quatrième siècle. La cité des Éduens entra dans la première Lyonnaise, avec le pays de Lyon, celui des Lingons, les *castra* de Châlon et de Mâcon. La 4ᵉ Lyonnaise, se composa du territoire des quatre villes nommées dans l'inscription, Sens, Troyes, Paris et Meaux, qui étaient érigées en cités distinctes lors de la rédaction de la Notice, et auxquelles on ajouta, Orléans, Auxerre et Chartres.

Divers critiques ont traduit la sigle PROC. par *Proconsulis*, et ont fait d'Aurelius Demetrius un lieutenant du proconsul de la cité des *Éduens*, et de celle des *Senones*, des *Tricassini*, des *Parisii* et des *Meldi*. Pithou a donné l'exemple à cet égard et il a été suivi par M. Déi, auteur d'une dissertation publiée dans le Bulletin de la Société archéologique de Sens (tome VII, p. 112), et intitulée *Géographie ancienne du département de l'Yonne*. Je crois que c'est une erreur, et je lis *Procuratoris*. La sigle *Proc.* convient à *Procurator ; Proconsul* s'exprime dans les inscriptions par *Pro. cos.*, *Procos.*, *Procons*. La disposition des noms n'est pas favorable à l'idée qu'il peut s'agir d'un personnage élevé aux fonctions de proconsul ou de lieutenant de proconsul ; enfin, il est

peu probable que deux civitates seulement aient été attribuées à un proconsul. Les magistrats indiqués dans la Notice des dignités de l'empire comme gouvernant les provinces de la Gaule ont les noms de *præses* et de *consularis;* on trouve aussi les mots *legatus* et *rector*. Mais il faut reconnaître que, parfois, le titre de proconsul était attribué au gouverneur d'une simple cité. Dans la Passion de saint Pélerin, premier évêque d'Auxerre, le magistrat romain devant lequel ce saint comparaît, est appelé à la fois *præses* et *proconsul*[1].

Maintenant s'agit-il ici d'un procurator désigné par les cités pour faire leurs affaires auprès de l'autorité romaine, ou d'un fonctionnaire ayant la direction des cités, au nom de l'empereur? Je ne saurais décider cette question.

Il me reste à dire que l'épitaphe d'Aurelius Demetrius soulève des doutes chez quelques épigraphistes, qui en contestent l'authenticité. Ils font observer que le monument n'existe pas actuellement, et que son absence empêche toute vérification; ils ajoutent que les publications primitives qui ont été faites du texte de l'inscription sont en désaccord; enfin ils lui opposent leur conviction qu'il n'y avait pas, sous les Romains, de procureurs de cités. — Je réponds

1. Passio sancti Peregrini, ap. Labbe, Nova Bibliotheca, t. I, p. 527.

qu'une multitude d'inscriptions aujourd'hui perdues sont acceptées par la science avec une entière confiance; que, dans l'espèce qui nous occupe, les témoignages de Pithou, de Muret, de Manuce ont une valeur qu'on ne saurait refuser de reconnaître; que la différence entre le texte de Pithou et celui de Gruter porte sur des points où l'état du monument a pu faire hésiter le lecteur; enfin, que le mot *procureur* a plusieurs acceptions et que, si on le trouve appliqué le plus souvent à des gouverneurs de province, on le voit aussi employé pour désigner des administrateurs moins importants, comme dans l'inscription où il est parlé du *procurator portus Ostiensis* (Muratori, 735, 4). Quant à moi, j'ai dû mentionner un document aussi considérable que celui que l'on attaque. Si je me suis trompé en l'acceptant avec tant de savants hommes, d'autres montreront l'erreur, et je suis prêt à me soumettre.

III

DO I I I O
DIVI. AV....

Inscription en lettres de 12 centimètres de hauteur, trouvée à la tour Saint-Pancrace.

Publ. par M. Leblanc, *Rech.*, I, 56, et par M. Duru, *Bibl. Hist.*, I, 25.

M. Leblanc propose une lecture dout je ne saurais conserver que : *domo divi Augusti*, et encore *domo* est douteux. C'est un fragment qu'il n'est pas possible de compléter sûrement.

IV

PATER....
LVPERC....
ET CANTA....
LA COI....

Trouvée dans le cimetière de Montartre, près de l'église de Saint-Amatre, vers 1731.

L'abbé Lebeuf a publié cette inscription dans le *Mercure de France*, octobre 1731, p. 2351, en proposant, conformément aux remarques d'un correspondant (le président Bouhier) de la rétablir ainsi :

PATER AVG [ustalis]
LVPERC [us]
ET CANTA [til]
LA CON [jux]

Plus tard, dans ses *Mémoires sur Auxerre*, t. II, p. 7, Lebeuf a donné sa restitution comme le texte même de l'inscription, et il a été suivi par M. Leblanc, *Recherches sur Auxerre*, t. I,

p. 30, et par M. Duru, *Biblioth. hist. de l'Yonne*, t. I, p. 28.

Je n'admets qu'en partie la restitution de Lebeuf. Le savant chanoine n'a pas indiqué que le commencement et la fin de l'inscription manquent ; ils mentionnaient sans doute un nom de divinité, le nom de l'un des personnages agissants, et l'objet qu'ils se sont proposé, l'accomplissement d'un vœu, par exemple.

V

AVLVS HIRTIVS ET CAIVS VIBIVS
PANSA.

Inscription trouvée dans les fondations de la tour d'Orbandale et enlevée par J. B. Duval.

Lebeuf, (*Mémoires sur Auxerre*, t. II, p. 5; voy. aussi *Hist. de la prise d'Auxerre*, préface); — D. Viole, (*Gesta Pontif. Autiss.*, p. 18); — Bargedé (*Martyrologe auxerrois.*) Ce dernier donne ainsi le texte :

AVLVS HIRTIVS ET CAIVS
VIBIVS PANSA CONSVLES.

Leblanc (*Recherch.*, I, 60 et suiv. — Après le mot PANSA, l'auteur écrit COSS.); — Duru (*Bibl. hist.*, I, 24); — Challe (*Orig. hist. attrib. à*

Auxerre, Annuaire de 1854, p. 283); — Quantin (*Recherch. géograph.*, p. 10).

Le nom de Vibius Pansa, qui figure dans cette inscription et dans plusieurs épigraphes auxerroises, a fait naître l'opinion adoptée par quelques critiques qu'un membre de la famille Vibia aurait fondé Auxerre, et que la construction des murailles de la cité remonterait à l'année 711 de Rome, année du consulat d'Aulus Hirtius et de Caïus Vibius Pansa. Dans l'état incomplet où nous est connue l'inscription de la tour d'Orbandale, on est seulement autorisé, selon moi, à la considérer comme un témoignage de l'existence reculée de la ville d'Auxerre. Du reste, la fréquence étrange de ce nom dans des inscriptions auxerroises qui ne peuvent plus être vues, donne lieu de soupçonner qu'elles peuvent être l'œuvre de quelque faussaire.

VI

CAI. VIBIO. COS.

Inscription trouvée dans les murs d'Auxerre, à peu de distance de la tour d'Orbandale.

Elle a été enlevée par J. B. Duval.

On en trouve des copies dans les manuscrits de D. Viole et de Bargedé.

Elle a été publiée par Lebeuf (*Mémoires sur*

Auxerre, II, 5), — et par M. Leblanc (*Rech.*, I, 58).

C'est la fin d'un texte relatant un fait dont la date devait être exprimée par les noms des consuls.... et Caïus Vibius.

VII

GISI VIBIO IC.

Trouvée à la tour d'Orbandale, et transportée à Paris par J. B. Duval

Publ. par l'abbé Lebeuf (*Mém. sur Auxerre*, II, 5); — par M. Leblanc (*Rech.*, I, 58). — D. Viole a rapporté cette inscription (*Gesta. Pont. Autiss.*, p. 18), ainsi que Bargedé, qui donne ainsi le texte.

G. I. S. I. VIBIO. I. CONS.

C'est la version de M. Leblanc.

VIII

MBIOII

Inscription très-mutilée, qui, au temps de l'abbé Lebeuf, se voyait dans une des tours de

la cité, du côté du soleil couchant d'été. Les lettres avaient, dit-on, six pouces de hauteur.

Lebeuf (*Mém. sur Auxerre*, t. II, p. 6). — Le savant chanoine dit qu'il aurait voulu lire VIBIO; mais que le M qui précède les lettres BIO l'en empêche. — Un peu plus loin (p. 12), il propose la lecture *cambio secundo*, ce qui, en donnant à *cambio* le sens de *pugno* et en rapprochant le mot Cambiovicenses de la carte de Peutinger, marquerait l'époque d'un second combat livré par les gens d'Auxerre.

Leblanc (*Rech.*, I, 62). — M. Leblanc, sans avoir, à ce qu'il semble, vu le monument, donne la lecture suivante :

T. VIBIO II

Ces mots, à son avis, désignent le général romain qui a présidé à l'établissement de la muraille.

IX

MEMORIAE FLACCI E. FLAVIA (C)

Cette épitaphe provient des murs de la cité. Elle nous a été conservée dans les *Gesta Pontificum Autissiod.* de D. Viole, p. 18, — dans les *Mem. sur Aux.* de l'abbé Lebeuf, t. II, p. 9,

puis dans les ouvrages de M. Leblanc (I, 55) et de M. Duru (I, 29). J'ai donné le texte de D. Viole et de M. Leblanc, que ce dernier interprète ainsi : *Memoriæ Flacci erexit Flavia conjux*. Lebeuf a lu (*Mém. s. Aux.*, II, 9) :

MEMORIAE FLACCI ET FLAVIAE FILIO.

On peut proposer : *Memoriæ Flacci et Flaviæ conjugis*.

X.

CORNELIVS IVVENVS PATER
INFELICI.... O.... TVS

Trouvée entre la tour du château et la porte Fécaut.

Lebeuf (*Mém.*, II, 9). — « Cette inscription, dit-il, accompagnait un bas-relief représentant deux jeunes personnages se regardant en face, et elle a été brisée depuis quinze ans. »

D. Viole (*Gesta Pontif. autiss.*, p. 18). Sa lecture est : *Cornelius Juvenis et civis pater infelici ereptus....*

Leblanc (*Rech.*, I, 54). Il interprète ainsi le texte : *Cornelius Juvenis et ejus pater infelici....*

Le commencement de l'inscription, exprimant le nom de la fille à laquelle son père élève un tombeau, a disparu.

XI

.... O. IIIIII. VIR CIVI
LIBERT ET HERES
P. C.

Sur la base d'une colonne.

Publ. par l'abbé Lebeuf (*Mém.*, II, 9). — M. Leblanc, qui la donne (*Rech.*, t. I, p. 64), dit qu'elle est gravée au-dessous d'une figure consacrée à l'un des six magistrats de la cité. Suivant Lebeuf, elle accompagne la représentation d'un enfant qui boit.

QUELQUES

SCEAUX ECCLÉSIASTIQUES

RECUEILLIS

DANS LES ARCHIVES ABBATIALES DE ST-SERNIN

A TOULOUSE,

Par M. ROSCHACH, associé correspondant.

Mémoire lu dans les séances des 19 juin et 10 juillet 1867.

A l'exception d'un petit nombre de documents égarés ou soustraits, les archives de l'abbaye de Saint-Sernin de Toulouse, récemment annexées au dépôt de la Haute-Garonne, présentent encore un ensemble de titres aussi imposant qu'au moment de la suppression du chapitre. La plupart des rouleaux de parchemin, accumulés depuis le dixième siècle dans le chartrier, ont gardé leurs lacs de soie et leurs sceaux pendants. L'importance de l'abbaye, la multiplicité de ses possessions dans plusieurs diocèses, l'activité de ses relations avec les cours de Rome et d'Avi-

Fig. 1.

Fig. 2.

Fig. 3.

Fig. 4.

Fig. 6.

Fig. 5.

L. Dardel sc.

Imp. Balle, r. Castelle 8.

SCEAUX RECUEILLIS DANS LES ARCHIVES DE
St SERNIN A TOULOUSE

Fig. 7

Fig. 8.

Fig. 9.

Fig. 10

L. Bardel sc

Imp. Balle r. Gaisette, 8.

SCEAUX RECUEILLIS DANS LES ARCHIVES DE
S^t SERNIN A TOULOUSE *(Suite)*

gnon, les procès fréquents soutenus devant tous les juges spirituels et temporels donneraient lieu d'espérer une riche moisson sigillographique. Malheureusement, l'action lente du temps a émoussé les reliefs, noyé les figures en masses confuses, ébréché ou effacé les légendes. Après bien des recherches, que semblaient encourager les plus décevantes promesses, je n'ai pu recueillir qu'une dizaine de sceaux ecclésiastiques, appartenant tous au bassin de la Garonne. Je les ai dessinés avec le plus de soin et d'exactitude qu'il m'a été possible, et je suis heureux de les offrir, comme un faible hommage de bienvenue, à la Société qui a bien voulu m'honorer de ses suffrages.

Cinq de ces petits monuments appartiennent à l'abbaye elle-même : sceaux du chapitre, des abbés Bernard d'Auribail et Foulques de Royère, des chanoinesses de Saint-Sernin et du chanoine Étienne Jourdan.

Les cinq autres proviennent de diocèses voisins : sceaux du chapitre cathédral d'Agen et de quatre évêques d'Agen, de Bazas, de Lectoure et de Saint-Papoul.

Chapitre de Saint-Sernin.

Le sceau du chapitre de Saint-Sernin (figure 1), bien qu'il soit appendu à un titre du commence-

ment du quinzième siècle (7 mars 1414 [1415][1]), est évidemment beaucoup plus ancien; du reste, quelques fragments informes, encore attachés à des chartes antérieures de plus de cent ans, appartiennent, avec toute certitude, au même type et en justifient l'archaïsme.

Ce sceau, d'une exécution très-barbare, est de forme ronde et mesure 55 millimètres de diamètre. Le martyre de saint Sernin, premier évêque de Toulouse, est figuré dans le champ. La représentation d'un homme traîné à terre par un taureau offrant, si elle était littéralement rendue, une ligne horizontale prolongée assez disgracieuse, et peu en harmonie avec le périmètre d'un sceau, le graveur a tourné la difficulté en imprimant au corps du martyr une courbure sensible, concentrique au contour du sceau, de sorte que saint Sernin, tout en étant lié par les pieds à une corde qui descend du cou du taureau, semble presque être debout, ou, pour parler plus exactement, paraît traîné le long de la bordure. Le taureau, qui marche à gauche, retourne la tête comme pour regarder le saint. Conformément à une tradition iconographique à peu près constante, la corde n'est point fixée aux pieds de derrière de l'animal, mais elle paraît se rattacher à ses cornes. C'est, en effet, un taureau de sacrifice, la tête serrée de liens et de bande-

1. Archives de Saint-Sernin. Liasse XV, titre 3.

lettes, qui servit au supplice du martyr[1]. J'ai dessiné, dans le cloître de Moissac, d'après un chapiteau des premières années du douzième siècle, une autre représentation du martyre de saint Sernin où l'interprétation des mêmes textes et les conditions d'espace ont produit une variante assez curieuse. Les pieds du martyr s'y trouvent étroitement liés aux cornes mêmes du taureau, de sorte que la tête seule balaye le sol. C'était peut-être une intention de rendre avec plus de scrupule ce passage du martyrologe où il est dit que le taureau, dès ses premiers pas, fit jaillir la cervelle du martyr[2].

Dans notre sceau, le saint est figuré nimbé et drapé, sans aucun emblème de sa dignité épiscopale et sans palme. Le champ est un treillis diagonal très-incorrect, dont chaque losange enferme une sorte de rose en relief.

La légende est gravée en capitales régulières, d'un style de transition : quelques-unes sont

1. Tauro illo, qui fuerat victimæ præparatus, fune circumacto et post terga demisso, sancti pedes viri inligant. (*Officia sanctorum propria insignis ecclesiæ abbatialis sancti Saturnini martyris*. Tolosæ, p. 21.) Les armoiries adoptées plus tard par l'abbaye et substituées au sceau légendaire, portent seulement, en champ de gueules, un taureau d'or, grimpant, les cornes liées de bandelettes flottantes. Ces armes sont gravées en tête d'un *Processionale* du siècle dernier, imprimé à Carcassonne par R. Heirisson (1777).

2. Nec mora, inter primos descensus ipsius gradus, capite colliso, cerebroque excusso et omni corpore lacerato, dignam Deo animam Christus excepit. *Loc. cit.*, p. 22.

franchement gothiques, tandis que les autres gardent une allure romaine. Cette légende est d'ailleurs d'une extrême simplicité :

⁂ SIGILLVM ECCLE SCI SATVRNINI

(Sigillum Ecclesie Sancti Saturnini).

ÉTIENNE JOURDAN.

Une autre représentation du martyre de saint Saturnin est figurée, avec des variantes d'exécution, dans le petit sceau ogival du chanoine Étienne Jourdan, fondateur d'une chapellenie perpétuelle. (Diamètre : 45 millimètres sur 30.)

Ici encore le taureau est en marche vers la gauche, mais sans retourner la tête, et le martyr, les mains jointes en signe d'invocation, traîne horizontalement sur le sol. Au-dessus de lui, entre le soleil et la lune, un bras miraculeux descend du ciel. Dans la partie supérieure du sceau, malheureusement ébréchée par le sommet, on distingue, sous une niche, une figure drapée qui est peut-être celle de la Vierge.

Légende :

S'. P'. STEPHI.... PPE. CAPELLAN....

(Sigillum Prioris Stephani Jordani perpetuæ capellaniæ fundatoris?)

Tout au bas, sur la bordure, se relève un écu à trois chevrons. (Fig. 2.)

Le titre porte la date du 26 janvier 1346 (1347) et complète le nom et la qualité du chanoine[1].

Chanoinesses de Saint-Sernin.

Le sceau des chanoinesses de Saint-Sernin, ogival, de dimension moyenne (50 millimètres sur 34), et d'un travail élégant et précis, offre cette particularité curieuse de nous conserver une représentation figurée de la cérémonie dont il sert à corroborer le procès-verbal : l'investiture des premières chanoinesses par l'abbé Raymond Aton, dans le cloître de l'abbaye.

La composition est à deux étages; dans la partie supérieure, en témoignage de la domination spirituelle et temporelle revendiquée par l'abbaye sur le nouveau couvent, paraît à gauche le premier évêque de Toulouse, debout, nimbé, crossé et mitré, donnant la bénédiction pontificale; à droite, la façade et le clocher de l'église Saint-Sernin.

Cette représentation de l'église, rapprochée d'une autre, postérieure de quelques années (1326), que j'ai retrouvée sur un sceau de la commune de Toulouse, est assez intéressante comme pouvant servir à préciser la date d'une modification de la façade. Dans le sceau des

1. Archives de Saint-Sernin. Liasse LXXIV, titre 18.

chanoinesses (1303) cette façade est simplement ajourée de deux portes cintrées et couverte d'une toiture horizontale que flanquent à droite et à gauche deux petits clochetons. Dans le sceau communal, plus récent d'une vingtaine d'années, la toiture horizontale est coupée d'un fronton triangulaire dans lequel se détache cette grande rosace qui fut ornée de verrières par l'abbé Bernard de Rousergue en 1468, et qui valut à l'entrée principale de l'église, ouvrant sur la place du Peyron, le nom populaire de *porte de l'O*[1].

A l'étage inférieur, sous les arcades trilobées d'un cloître, on voit trois religieuses agenouillées recevant des mains de l'abbé la règle de leur monastère, acte qui s'accomplit solennellement, d'après le titre original, le 3 juillet 1303. L'abbé Raymond Aton est figuré tête nue, la crosse dans les mains, siégeant sur une chaise à haut dossier dont le corps est ajouré de trois petites arcatures. (Fig. 3.)

Légende :

S 9VCT CANONISSFR? MO.... CI SATVRNINI THOL'

1. « La procession se tournera vers la grand'rue jusques à Sainct-Sernyn où entrera par la porte de l'hospital, fera le tour des corps saincts, sortira par la *porte de l'O*, au Peyron, devant les estudes.... etc. » (Archives communales : BB. Proclamations, p. 248.) La marche suivie par les processions était indiquée par ordonnance du parlement. La phrase citée est extraite de l'ordonnance de 1556.

(Sigillum Conventus Canonissarum Monialium Sancti Saturnini Tholosæ) [1].

Le couvent des chanoinesses de Saint-Sernin fut, dans l'origine, une communauté de femmes repenties que les prédications de frère Vital du Four, religieux de l'ordre des Frères-Mineurs, plus tard cardinal, avaient retirées d'une vie de désordres [2] et rassemblées dans une maison de la paroisse du Taur, dépendant de l'abbaye. Raymond Aton, abbé de Saint-Sernin depuis 1301, édifié par l'austérité des pénitentes, consentit, d'accord avec son chapitre, à leur donner le voile et les admit à la règle de Saint-Augustin. Quelques années plus tard, en 1318, Raymond Aton fut choisi par le pape Jean XXII pour occuper le siége épiscopal de Mirepoix nouvellement érigé. Mais il ne retira pas sa protection aux chanoinesses. Car nous le voyons en 1322 interposer sa médiation conciliante entre l'abbé de Saint-Sernin, Amiel de Lautrec, et les chanoinesses que des conflits d'intérêt avaient déjà mises en hostilité avec leur patron [3].

Le couvent des dames de Saint-Sernin fut érigé en abbaye par le pape en 1328, à la prière de

1. Les religieuses sont appelées dans les titres *Moniales* ou *Sorores canonicæ sancti Saturnini.*

2. Nonnullæ mulieres quæ obscœnam vitam ducebant seque immerserant in volutabro peccatorum. (Bulle du pape Jean XXII. *Hist. gén. de Languedoc.* IV. Pr. 175.)

3. *Gall. Christ.* XIII, c. 268.

Pierre Teysseire, de Saint-Antonin de Rouergue, prédécesseur de Raymond Aton, et alors cardinal et chancelier de la cour d'Avignon[1]. Les bâtiments claustraux existent encore en partie; ils sont occupés actuellement par une maison de détention connue sous le nom de *Prison du Sénéchal*, et par de vastes entrepôts de commerce.

Bernard d'Auribail, abbé.

Bernard d'Auribail, abbé de Saint-Sernin postérieurement à l'année 1408 jusqu'en 1412, nous a laissé un sceau ogival, personnel et légendaire, d'une conservation incomplète (70 millimètres sur 50). Le corps même du sceau, en cire brune, tailladé en losanges, n'est point ébréché; mais la cire rouge, plus délicate, coulée sur ce coussinet pour recevoir l'empreinte, laisse regretter quelques lacunes.

La figure de l'abbé est du moins intacte. Il est représenté debout, vu de face, bénissant, et tenant de la main gauche une crosse à volute richement décorée, au milieu d'un édicule gothique à trois corps. Il n'a plus la tête découverte comme Raymond Aton. Grâce au privilége octroyé par le pape Martin V, il porte une superbe

1. Ipsum monasterium ad laudem divini Numinis, authoritate apostolica, ex nunc abbatiæ titulo, honore et nomine insignimus. (*Hist. gén. de Lang.* IV, Pr. 175.)

mitre triangulaire décorée de croisettes en sautoir.

Dans la partie supérieure de la niche, très-détériorée, on distingue vaguement une tête nimbée, une palme et une jambe d'animal qui indiquent, selon toute vraisemblance, le martyre de Saint-Saturnin. Le dais présente cette disposition de lignes brisées (fenêtres terminées en angle droit au lieu de former un cintre ou une ogive) qui est un des caractères distinctifs de l'architecture du pays garonnais, et dont les étages supérieurs du clocher de Saint-Sernin, la tour des Jacobins de Toulouse tout entière et l'église de Rieux de Volvestre offrent de remarquables exemples. (Voir la fig. 4.)

A la pointe du sceau devait être figuré un écu aux armes de l'abbé (de gueules au lion d'or, à la bordure de sable chargée de onze besants d'or, d'après deux miniatures des annales manuscrites de Toulouse). La famille d'Auribail, *de Aurivalle*, qui tirait son nom d'un village du diocèse de Rieux (canton d'Auterive, Haute-Garonne), a joué un rôle considérable dans l'histoire du pays toulousain. Elle est entrée plusieurs fois dans les charges consulaires. En 1442, un Pierre Raymond d'Auribail était juge-mage de Toulouse.

La fin seulement de la légende est conservée :

RNINI . THOL

(Sigillum Bernardi Dei gratia abbatis Sancti Saturnini Tholosæ).

Le titre auquel est appendu le sceau porte la date du 24 août 1409[1].

Foulques de Royère, abbé.

Sceau rond, armorial, de 32 millimètres de diamètre. L'écu aux armes du prélat, deux fasces de vair (en champ de gueules), sommé de la crosse et de la mitre, est soutenu par deux anges nimbés vêtus de longues robes.

Légende :

s' : Fulconis : dei : gra abbis sci : saturni : tho

(Sigillum Fulconis Dei gratia abbatis Sancti Saturnini Tholosæ).

Les auteurs du *Gallia Christiana* ont altéré le nom de cet abbé en l'appelant Foulques de la Rouëre, erreur sur laquelle on a depuis souvent enchéri. Il s'appelait en réalité Foulques de Royère, du nom d'un village limousin qui garde encore aujourd'hui le nom de Royère *Saint-Léonard*.

La famille de Royère porte effectivement dans ses armes les trois fasces vairées, et d'ailleurs l'in-

1. Archives de Saint-Sernin. Liasse XL, titre 3.

scription tumulaire de Foulques, rapportée dans le *Gallia Christiana* indique formellement cette identité :

« Hic jacet reverendus in Christo pater Dominus Fulco de Roveria oriundus de *Sancto Leonardo*, diœcesis Lemovicensis, decretorum doctor, abbas istius monasterii.... [1] »

Le titre est du 7 mars 1414 (1415)[2].

Chapitre Cathédral d'Agen.

Le sceau du chapitre cathédral d'Agen, d'une conservation parfaite, est en belle cire verte, dont les reliefs vigoureux et polis jettent des reflets de pierre gravée : il affecte une forme ogivale aiguë, mesurant 64 millimètres sur 35 et porte une figure de saint Étienne, debout, tenant une palme et une des pierres de son martyre.

Le champ est quadrillé; deux tiges fleuries naissent aux pieds du martyr et se déroulent en courbes gracieuses à droite et à gauche. (Fig. 2.)

La légende est en capitales gothiques profondément fouillées.

SIGILL' : CAPITVLI AGENNENSIS

(Sigillum Capituli Agennensis).

1. *Gallia Christ.* XIII, 98.
2. Archives de Saint-Sernin. Liasse XV, titre 3.

Comme celui de Toulouse, le chapitre cathédral d'Agen avait adopté pour patron le protomartyr saint Étienne; saint Caprais, martyr indigène, était revendiqué par un chapitre particulier de la même ville, *insigne Sancti Caprasii capitulum*.

Le titre auquel est appendu le sceau porte la date du 19 juin 1385[1].

Bernard, évêque d'Agen.

Sceau ogival, en cire rouge, de 72 millimètres sur 50. Composition architecturale à trois travées couronnées de dais gothiques à clochetons efflorescents. Sous le dais du milieu, qui est surélevé, la Vierge, debout, portant l'Enfant Jésus; à droite et à gauche, deux martyrs de l'église d'Agen, sainte Foi et saint Caprais.

Au-dessous, l'évêque en prière, entre deux écus à ses armes : trois besants ou tourteaux à la bordure denchée (Fig. 7). Ces armoiries ont une importance particulière, le nom de famille de l'évêque Bernard n'étant pas donné par les auteurs du *Gallia Christiana*[2].

Le titre est du 19 juin 1385[3]; ce qui révèle une confusion commise par les bénédictins. Ils

1. Archives de Saint-Sernin. Liasse XXXI, titre 7.
2. *Gall. Christ.* II, 927.
3. Archives de Saint-Sernin. Liasse XXXI, titre 7.

retardent en effet, à l'année 1397, l'avénement de l'évêque Bernard et placent de 1383 à 1395 un prélat du nom de Jean.

Bernard, évêque de Basas.

Le sceau de l'évêque de Basas est le plus grand et le plus richement décoré (Fig.8). Il est ogival et mesure 94 millimètres sur 54. Le champ est rempli par un édicule à trois travées. Dans la travée du milieu, qui est à deux étages, paraît saint Jean-Baptiste, debout, vu de face, la tête nimbée, le front chauve, la barbe aiguisée en pointe. Il indique de la main droite un *Agnus Dei* dont il supporte le pied de l'autre main. Au-dessus de sa tête, se courbe la triple arcature d'un dais ogival terminé en pinacles et en clochetons à crochets rampants; à l'étage inférieur, dans une niche à voûte surbaissée, est figuré l'évêque à genoux, vu de trois quarts, tourné à gauche, la tête inclinée dans une attitude pieuse, et la crosse passée au bras droit. A droite et à gauche, sous un édicule à triples fenêtres jumelles, se détache en saillie un buste d'ange, vu de face, dont les ailes aiguës se prolongent derrière les pilastres, et dont les mains soutiennent un écu aux armes du prélat, une colonne dans une bordure. Deux tiges fleuries remplissent le vide entre la niche de l'évêque et les deux écus. La

légende est en beaux caractères gothiques très-régulièrement gravés, avec points en croisette :

Sigillum ✝ domini ✝✝ bernardi ✝ dei ✝ gratia ✝ vasatensis ✝ episcopi

(Sigillum domini Bernardi Dei gratia Vasatensis episcopi.)

Le titre auquel est appendu le sceau porte la date du 28 juillet 1427[1].

Le *Gallia Christiana* est fort peu explicite sur le compte de notre évêque dont il nous laisse encore ignorer le nom de famille, les bénédictins ne connaissant l'existence de ce Bernard que par deux documents relatifs à des collations de bénéfices et datés, l'un de 1419, l'autre de 1430[2].

Saint Jean-Baptiste figure à la place d'honneur du sceau comme patron de l'église cathédrale de Basas. Une tradition merveilleuse, recueillie par saint Grégoire de Tours et qui ne supporte pas l'examen, témoigne du moins de l'ancienneté de ce vocable. D'après le pieux narrateur, la cité des *Vasatenses* affirmait, déjà de son temps, la prétention d'avoir connu l'Évangile avant la mort du Christ, une femme de ce pays, attirée en Palestine par le renom de sainteté du Précur-

1. Archives de Saint-Sernin. Liasse V, titre 1.
2. *Gall. Christ.* I, 1207.

seur, y étant arrivée à temps pour assister à sa décollation et pour recueillir, dans une ampoule, quelques gouttes du sang précieux, conservées depuis cette époque sur l'autel de l'église de Basas.

RAYMOND DE LOUBAUT, ÉVÊQUE DE SAINT-PAPOUL.

Sceau ogival, en cire rouge, de 77 millimètres sur 50; légendaire, personnel, armorial. Édicule à deux étages et à triple fronton; dans la partie supérieure, la Vierge en buste, vue de face, portant l'Enfant Jésus sur le bras gauche; à l'étage inférieur, couronné par une corniche ornée de trèfles en relief, saint Papoul, disciple de saint Saturnin, confesseur et martyr, debout, drapé, portant une palme et un reliquaire; au-dessous, dans une niche surbaissée, l'évêque à genoux, vu de trois quarts, les mains jointes. A droite et à gauche est répété, sommé de la crosse et de la mitre, l'écu aux armes du prélat, un loup grimpant sur une montagne (lupo alto), accompagné en chef de trois étoiles à six rais. (Fig. 9.)

Légende :

s : dni : raimūdi : de lupo alto ep̄i sc̄i papuli

(Sigillum domini Raimundi de Lupo alto episcopi Sancti Papuli).

Le titre est du 13 février 1451 (1452[1]).

1. Archives de Saint-Sernin. Liasse V, titre 16.

Bernard de Loubaut, dont la famille empruntait son nom d'un village du pays de Foix, était né au diocèse d'Auch. Il fut chancelier du comte d'Armagnac et paraît avoir occupé le siége de Saint-Papoul de 1451 à 1465[1].

Les bénédictins ne traduisent pas son nom en français. Une note moderne insérée par M. Hennet de Beurnoville dans ses *Mélanges sur l'évêché de Saint-Papoul* (page 194) le traduit inexactement en l'appelant Raymond de Loupald.

Outre que le village originaire porte encore le nom de *Loubaut*, il est beaucoup plus naturel que le nom latin *Lupo alto* se soit ainsi transformé dans le roman, comme *Monte alto* est devenu *Montaut*, *Ponte alto*, *Pontaut*, etc.

Bernard André, évêque de Lectoure.

Sceau ogival, en cire rouge, de 73 millimètres sur 47. Composition architecturale à trois étages : en chef, la Vierge avec l'Enfant, vue de profil, tournée à droite ; en cœur, les deux martyrs, patrons de l'église de Lectoure, saint Gervais et saint Protais, portant une palme et un reliquaire, se faisant face, chacun dans une niche à trois pinacles triangulaires : les figures de la Vierge et des martyrs se détachent sur un semis de fleurs de lis, tradition dont j'ai retrouvé un autre exemple en pays gascon, sur le sceau de la

1. *Gall. Christ.* XIII, 306.

commune de Bassoues[1]; en pointe, l'évêque à genoux, sous une niche à cintre surbaissé; à droite et à gauche, l'écu épiscopal, chargé d'une croix de saint André avec une étoile en chef.

Légende :

S : bern. episcopi letoren

(Sigillum Bernardi episcopi Lactorensis).

Bernard André, docteur en droit civil et en droit canon, chanoine de l'église de Lectoure, en fut élu évêque en 1449 et mourut sur la fin de l'année 1452[2].

Le titre auquel est appendu le sceau porte la date du 13 février 1451 (1452[3]).

Tel est l'ensemble des petits monuments que j'ai pu recueillir dans le riche dépôt des archives abbatiales. La sigillographie de la région du sud-ouest est encore si pauvre qu'on me pardonnera, je l'espère, cette sollicitude un peu minutieuse. Rien ne peut rendre plus avare que le regret des trésors perdus.

1. *Musée de Toulouse, Catalogue des antiquités et des objets d'art.* 1865, n° 1021.

2. *Gall. Christ.* I.

3. Arch. de Saint-Sernin. Liasse V, titre 17.

LES INSIGNES

DE

CATHERINE DE MÉDICIS

AU CHATEAU D'ÉCOUEN.

Par M. Grésy, membre résidant.

Notice lue dans les séances du 15 mai et du 19 juin 1867.

Je désire appeler un instant l'attention de la Société sur quelques objets d'art qui, quoique incomplets et réduits aujourd'hui à l'état de simples fragments, présentent encore un assez vif intérêt historique.

D'abord leur provenance nous est attestée par M. Sauvageot et M. Niel qui en avaient vu en place et recueilli plusieurs semblables dans le château d'Écouen. Or, nous savons tous que c'est aux plus habiles artistes de son époque que le

connétable Anne de Montmorency avait confié l'ornementation de cette splendide résidence.

Verrou du château d'Écouen (Réduction de moitié).

Cette plaque de verrou en fer repoussé reproduit à la fois les armes, les chiffres, une devise et un emblème de la reine Catherine de Médicis. La couronne royale fermée domine l'écu mi-parti de France et de Médicis et l'on remarque que l'Italienne y avait ajouté un écartelé de La Tour et d'Auvergne : d'azur à la tour d'argent maçonnée de sable et d'or au gonfanon de gueules frangé de sinople, se plaisant à rappeler

ainsi que par sa mère Madeleine de La Tour d'Auvergne elle avait du sang français dans les veines. L'écu est en outre entouré du cordon de veuve.

Au-dessous figure une grande fleur de lys florencée, cantonnée des chiffres de la reine : deux K liés et adossés d'où semblent sortir une palme et une branche d'olivier emblématiques[1]. Sur un autre verrou semblable, de la collection Sauvageot, cette fleur de lys est remplacée par un dauphin.

Enfin, ce qui précise encore davantage la personnalité de Catherine, c'est la devise grecque adoptée par elle lors de son veuvage :

ΠΕΡΙ ΑΜΗΧΑΝΙΑΣ ΕΥΕΛΠΙΣΤΙΑ

et qu'elle a quelquefois remplacée par la traduction latine : *In arduis spes*. L'âme de la devise est un arc-en-ciel plongeant le pied dans une rivière, placé entre le ciel rayonnant et, à l'opposite, un nuage qui en répercute les rayons. Dans le même champ circulaire on remarque, comme sur plusieurs jetons de cette reine conservés au

1. On sait que Catherine n'adopta ces doubles K accolés à un seul jambage qu'à partir du règne de Charles IX, pour lequel la combinaison de ce chiffre avait été spécialement imaginée, puisque, outre l'initiale de *Karolus*, en la décomposant on y trouve un I et un X formant le nombre romain : *Nonus*.

cabinet des Antiques, des petites pierres de chaux vive qui tombent du ciel en s'enflammant. La légende qui d'ordinaire accompagne ce second emblème, nous en fournit l'explication :

ARDOREM . EXTINCTA . TESTANTVR . VIVERE . FLAMMA .

Sur les médailles, on reconnaît bien plus distinctement que cette chute de pierres est accompagnée d'une averse de larmes qui les mouillent et en dégagent une grosse fumée.

Les fragments de vitraux de la même provenance que je mets ici en parallèle offrent le globe terrestre des Médicis, soutenu par deux génies ailés avec les chiffres ou initiales de *Katerine*, exactement enlacés de même et répétés jusqu'à trois fois dans des dimensions différentes. La fermeté du dessin, la noblesse de style et la délicatesse de modelé avec lesquelles tous ces détails sont rendus, sont tout à fait remarquables et révèlent une main magistrale ; ces verrières doivent-elles être attribuées à Jean Cousin ou à Bernard Palissy ? En présence des documents retrouvés qui constatent que ce dernier a été employé par le connétable aux embellissements d'Écouen, quelques historiens se sont crus autorisés à lui attribuer ces peintures sur verre, puisque c'était le premier métier de l'immortel « *inventeur des rustiques figulines*, » mais ce n'est là

qu'une présomption; j'ajouterai que les pavages émaillés provenant du même château offrent un genre de travail beaucoup plus approprié aux dernières découvertes de Palissy; il suffit de les confronter au Louvre ou à l'Exposition universelle avec les échantillons provenant de la collection Sauvageot et ceux qu'a recueillis la chancellerie de la Légion d'honneur, pour se convaincre que les vitraux comme les carrelages d'Écouen étaient dessinés de la main du même artiste. A en juger seulement par le carreau émaillé que j'ai l'honneur de faire passer sous vos yeux, on y retrouve un type de physionomie frappant de ressemblance avec l'une des figures des verrières : même style de dessin dans les nus et jusque dans les moindres détails : ainsi, par exemple, dans la manière de tracer les ailes de ses figures mythologiques on reconnaît la même affectation de séparer les plumes entre elles, de leur donner une forme maigre et crochue et de les enlever par des teintes plates. Il est vrai que sur deux carreaux recueillis par la chancellerie de la Légion d'honneur, on trouve une curieuse révélation : *à Rouen* 1542. Or, comme il est peu supposable que Bernard Palissy se soit transporté à Rouen pour l'exécution de ce carrelage, on ne pourrait tout au plus lui attribuer que la composition des dessins.

M. Crapelet, fils, conserve en son hôtel, au bois de Boulogne, deux spécimens bien complets des

verrières d'Écouen. Ce sont des grisailles qui tamisent doucement la lumière; elles se composent de figures grotesques, d'oiseaux et d'arabesques au milieu desquels se détachent harmonieusement des médaillons polychromes, occupés tantôt par des sujets héraldiques, tantôt par des emblèmes ou des devises. Ce n'est pas sans une émotion de regret que j'y ai retrouvé chacune des places auxquelles appartenaient les quelques fragments épars que j'ai l'honneur de vous soumettre. Nous y avons donc la preuve que ces compositions courantes se répétaient aux fenêtres de distance en distance. Seulement on est forcé de reconnaître que les répétitions que possède M. Crapelet appartiennent à une bien moins bonne époque; ce sont évidemment des restaurations des bas temps de la Renaissance entreprises à la fin du seizième siècle. Ces copies sont exécutées d'un pinceau plus lourd. Les figures ne sont plus posées avec cette fermeté, ni modelées avec cette franchise et cette délicatesse de touche, qui distinguaient les premiers artistes appelés par le connétable.

En résumé, de l'ensemble de l'ornementation que nous venons de décrire, on peut conclure qu'il y avait au château d'Écouen un appartement spécialement affecté au logis de la reine Catherine, puisqu'aux vitraux, sur les bas-reliefs sculptés et jusque dans les moindres détails : sur les serrures, les marteaux de porte et les ver-

rous, le connétable avait pris soin de faire inscrire les armes, les chiffres et la devise de sa souveraine.

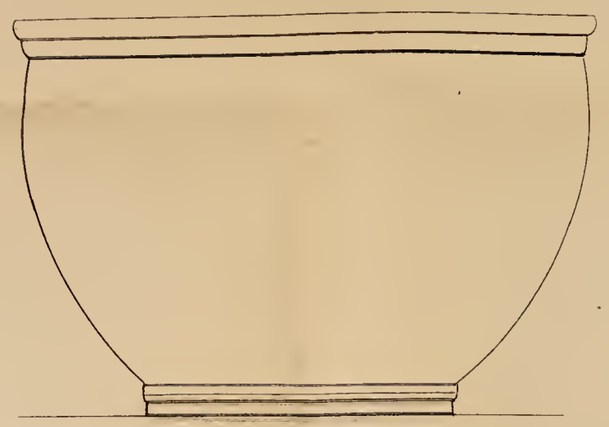

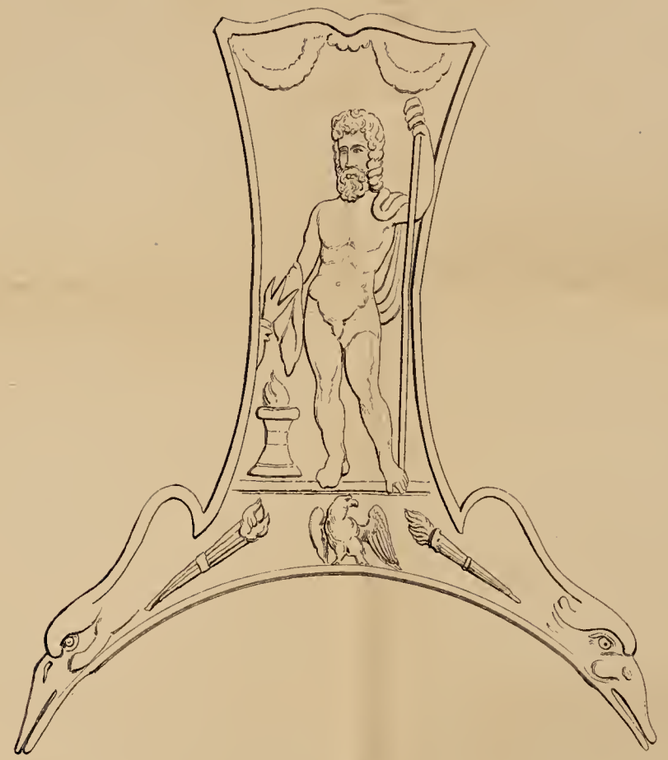

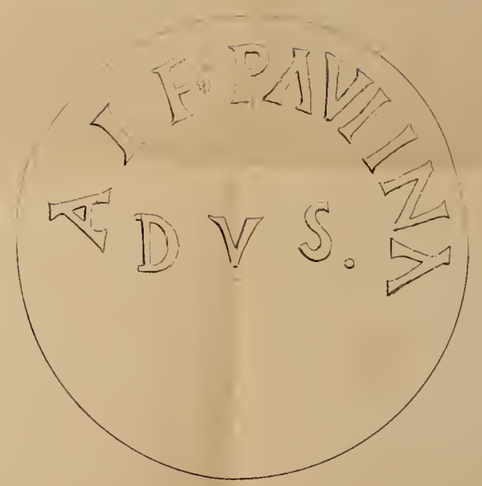

Paris. Imp. Balte, rue Cassette, 8.

NOTICE

SUR UN VASE D'ARGENT

APPARTENANT A M. CHARVET,

Par M. J. de Witte, associé correspondant étranger.

Lue dans la séance du 20 février 1867.

La tasse d'argent dont la forme et les sujets sont reproduits sur la planche, nous a été communiquée par M. Charvet à qui elle appartient. Son diamètre est de 11 centimètres, et la longueur du manche, qui vient se rattacher au corps de la tasse et lui donne la forme d'une casserole, est de 9 centimètres. Ce précieux monument a été trouvé dans les environs de Barcelone[1].

Le manche et le corps du vase sont enrichis de reliefs réparés et ciselés après la fonte; plusieurs détails sont dorés.

Dans le fond de la tasse on lit :

AII . (ou ALF, ou ALE) PAVLINA
D . V . S .

1. Ce vase a été décrit par M. Helbig dans le *Bulletin de l'Institut archéologique*, mai 1865, p. 120 et suiv.

Voyez le *fac-simile* de l'inscription.

Faut-il lire : *Ælia Paulina dedit, votum solvit?* J'avoue que les trois premiers caractères offrent des difficultés; la seconde lettre ne semble pas être un E, et la troisième, au moyen de points, ressemble beaucoup plus à un E qu'à une L.

D'un autre côté, le second caractère est semblable à la lettre L qui figure dans le nom *Paulina*. Si donc on lit ALE ou ALF, on est conduit à chercher dans ce groupe l'abréviation d'un nom tel que : Aletia, Alexandra, Alexia, ou bien appartenant à la série très-connue : Alfena, Alfenatia, Alfenia, Alfia, Alfiana, Alfidia.

Sur le manche est représenté Jupiter debout, nu, vu de face, la chlamyde jetée sur l'épaule gauche et enroulée autour du bras droit. De la main droite il tient le foudre, et de la gauche il s'appuie sur un long sceptre. Près du dieu est un petit autel sur lequel brûle la flamme des sacrifices. Au-dessus de sa tête sont deux guirlandes de feuillage et sous ses pieds, à la partie du manche qui se rattache à la tasse, est un aigle entre deux torches allumées. Deux têtes d'oiseau à long bec viennent, en décrivant un demi-cercle pour s'harmoniser avec la forme du vase, joindre le manche aux bords de la tasse.

Il reste des traces de dorure aux guirlandes, à la chlamyde de Jupiter, au foudre et à la flamme qui brûle sur l'autel. Il est probable que la flamme des deux torches était également do-

rée, mais on n'y aperçoit plus la moindre parcelle d'or.

Tout autour du vase se développent quatre scènes qui représentent les amours de Jupiter.

On voit d'abord près d'un arbre l'aigle, les ailes éployées, qui s'approche de Ganymède. Le fils de Tros est entièrement nu et coiffé du bonnet phrygien. Le jeune homme caresse l'aigle et semble le prendre dans ses bras. Entre l'arbre et l'aigle, on voit un foudre, et derrière Ganymède un petit Amour nu et sans ailes s'éloigne en retournant la tête vers le groupe et en étendant la main droite, tandis que dans la gauche il porte un arc.

Ce premier groupe n'offre aucune particularité. De nombreux monuments de toute espèce représentent l'enlèvement de Ganymède, sujet souvent traité par les artistes de l'antiquité.

A la suite de l'aigle et du jeune Troyen, on voit un arbre. Puis se présente Léda avec le cygne. La fille de Thestius a la partie supérieure du corps nue; son péplus retombe de ses épaules pour couvrir ses jambes. Léda saisit le cygne et le serre dans ses bras. Derrière le cygne est un Amour sans ailes qui porte sur son dos un foudre qu'il soutient des deux mains et sous le poids duquel il semble succomber. Dans le champ au-dessus de cet Amour, est un objet carré, peut-etre une boîte destinée à renfermer des tablettes pour écrire.

Ce second groupe, pas plus que le premier, n'a besoin d'aucune explication. Je ferai observer seulement que les artistes anciens se plaisaient à rapprocher et à mettre en parallèle les groupes dans lesquels sont représentés l'aigle avec Ganymède et le cygne avec Léda. Ces mêmes sujets se voient sur plusieurs autres monuments, par exemple dans deux des bas-reliefs rapportés de Salonique par M. Miller[1].

Le troisième groupe montre Jupiter assis sur un rocher; un manteau couvre son épaule gauche, laissant nue la plus grande partie du buste et venant ensuite retomber entre ses jambes. Une jeune fille, qu'aucun attribut ne caractérise, s'approche de lui et, le saisissant par l'épaule, prend de sa main gauche le bras droit du dieu. Son vêtement flotte au gré des vents et laisse nue toute la partie supérieure du corps. Ce groupe offrant des difficultés, j'y reviendrai plus loin.

Un arbre sert de séparation entre le troisième et le quatrième groupe.

Ce dernier est extrêmement curieux. Il nous offre une scène qui ne paraît guère dans les monuments de l'art. Ce sont les amours de Jupiter et de Callisto. Les mythographes racontent que pour séduire la fille de Lycaon le souverain des

1. Voir Cousinéry, *Voyage dans la Macédoine*, tome I, p. 32 et 35.

dieux prit la forme de Diane[1]. En effet sur la tasse d'argent de M. Charvet nous voyons une Diane chasseresse vêtue d'une tunique courte sans manches, le carquois sur l'épaule, et des bottines ou endromides aux pieds qui serre entre ses bras une jeune fille, presque entièrement nue, n'ayant pour tout vêtement qu'un ample péplus qui, retombant des épaules, couvre ses jambes.

Un petit Amour ailé, se tenant sur la pointe des pieds, est placé derrière Jupiter transformé en Diane.

A droite on voit un arbre et une colonne surmontée d'un flambeau allumé[2].

Il existe au musée du Vatican[3] une statue d'homme en habits de femme, à laquelle on a

1. Apollod. III, 8, 2. — Ovid. *Metam.*, II, 425. — Serv. *ad* Virg. *Æn.*, I, 744. — Hygin. *Poet. Astron.*, II, 1. — Dans d'autres récits la fille de Lycaon s'appelle Hélicé ou Thémisto. Serv. *ad* Virg. *Georg.*, I, 138, 246. — Steph. Byzant. *v.* Ἀρκάς. — Clem. *Recogn.* X, 21. — Dans les *Homélies Clémentines* (V, 13) Jupiter changé en lion séduit Callisto. Καλλιστῷ τῇ Λυκάονος ἠγριώθη λέων. — Dans un autre récit (Clem. *Recogn.* X, 22) Arctos est le fils de Jupiter changé en ours et de Manthéa. *Mantheam Phoci in ursum, ex qua nascitur Arctos.*

2. Dans la gravure, on a répété deux fois la colonne pour indiquer la manière dont les groupes, en faisant le tour de la tasse, viennent se rejoindre; mais dans l'original la colonne et l'arbre qui séparent les groupes de Jupiter et de Callisto et de l'aigle avec Ganymède n'existent qu'une seule fois.

3. Visconti, *Mus. Pio Clem.*, t. III, tav. XXXIX.

donné en la restaurant les attributs de Diane. Visconti dit que la statue est antique et qu'il n'y a d'autres parties modernes que la tête et les mains. Après avoir pensé à Jupiter transformé en Diane pour séduire Callisto, l'illustre archéologue s'arrête à l'idée de reconnaître dans cette statue un Apollon en habits de femme. Quoi qu'il en soit, la statue du Vatican est le seul monument à ma connaissance qui puisse en quelque sorte être rapproché du quatrième groupe figuré sur la tasse d'argent de M. Charvet.

Quant aux dorures qui se voient à l'extérieur du vase, on en remarque des traces aux ailes de l'aigle et au bonnet phrygien de Ganymède, aux ailes du cygne et au péplus de Léda. Au troisième groupe, il n'y a pas de dorure, pas plus qu'aux attributs et aux vêtements des personnages du quatrième, si ce n'est au carquois de Diane. Mais les feuilles des trois arbres, qui semblent être des platanes, sont dorées ainsi que la base de la colonne qui est placée derrière Callisto.

Je reviens au troisième groupe qui, à cause de l'absence de tout attribut caractéristique, offre des difficultés sérieuses. Cependant, en y réfléchissant, on arrive à cette conclusion, que le groupe qui ne se distingue pas d'une manière particulière par la présence d'attributs déterminés et positifs, doit nécessairement, à cause de cette absence même, avoir un sens exceptionnel.

Je suis assez porté à croire que l'artiste a voulu figurer dans ce groupe les amours de Jupiter et de Junon. Homère, dans le quatorzième livre de l'*Iliade* dépeint avec des détails très-circonstanciés les amours de Jupiter et de Junon au mont Ida. La déesse, pour captiver le souverain des dieux et détourner son attention des combats que se livrent les Troyens et les Grecs, se pare de ses plus beaux vêtements, et non contente de relever ses charmes naturels par tous les artifices de la toilette et de la parure, se rend auprès de Vénus pour lui emprunter son ceste, cette ceinture qui possède le charme de toutes les séductions. Arrivée au sommet de l'Ida, la vue de Junon si belle, si séduisante, cause au roi des dieux les transports les plus vifs, et chose singulière, c'est lui-même qui énumère ses amours avec les déesses de l'Olympe et avec les simples mortelles et les raconte à la jalouse et vindicative Junon.

Οὐ γὰρ πώποτέ μ' ὧδε θεᾶς ἔρος, οὐδὲ γυναικός,
Θυμὸν ἐνὶ στήθεσσι περιπροχυθεὶς ἐδάμασσεν·
Οὐδ' ὁπότ' ἠρασάμην Ἰξιονίης ἀλόχοιο,
Ἣ τέκε Πειρίθοον, θεόφιν μήστωρ' ἀτάλαντον·
Οὐδ' ὅτε περ Δανάης καλλισφύρου Ἀκρισιώνης,
Ἣ τέκε Περσῆα, πάντων ἀριδείκετον ἀνδρῶν·
Οὐδ' ὅτε Φοίνικος κούρης τηλεκλειτοῖο,
Ἣ τέκε μοι Μίνω τε καὶ ἀντίθεον Ῥαδάμανθυν·
Οὐδ' ὅτε περ Σεμέλης, οὐδ' Ἀλκμήνης ἐνὶ Θήβῃ,

Ἦ ῥ' Ἡρακλῆα κρατερόφρονα γείνατο παῖδα·
Ἡ δὲ Διώνυσον Σεμέλη τέκε, χάρμα βροτοῖσιν·
Οὐδ' ὅτε Δήμητρος, καλλιπλοκάμοιο ἀνάσσης·
Οὐδ' ὁπότε Λητοῦς ἐρικυδέος, οὐδὲ σεῦ αὐτῆς·
Ὡς σέο νῦν ἔραμαι, καί με γλυκὺς ἵμερος αἱρεῖ.

Hom. *Iliad.*, XIV, 315-328.

Nous trouvons dans ces vers d'Homère huit épisodes. C'est d'abord la femme d'Ixion, c'est-à-dire Dia, qui donna le jour à Pirithoüs, puis Danaé, la fille d'Acrisius, qui devint mère de Persée, la fille de Phœnix, Europe, mère de Minos et de Rhadamanthe, ensuite Alcmène, la mère d'Hercule, Sémélé, la mère de Bacchus, Cérès, Latone et enfin Junon elle-même.

Sur le carquois de l'Amour décrit dans les Dionysiaques de Nonnus, il y a douze épisodes.

..... Καὶ χρύσειον ἔπος μετρηδὸν ἑκάστῳ
Ἔγραφεν εἰς μέσα νῶτα ποθοβλήτοιο φαρέτρης·
Πρῶτος ἄγει Κρονίωνα βοώπιδος ἐς λέχος Ἰοῦς·
Δεύτερος Εὐρώπην μνηστεύεται ἅρπαγι ταύρῳ·
Πλουτοῦς εἰς ὑμέναιον ἄγει τρίτος ἀρχὸν Ὀλύμπου·
Τέτρατος εἰς Δανάην καλέει χρύσειον ἀκοίτην·
Πέμπτος ἐπεντύνει Σεμέλῃ φλογεροὺς ὑμεναίους·
Αἰετὸν Αἰγίνῃ πρόμον αἰθέρος ἕκτος ὀπάζει·
Ἕβδομος Ἀντιόπην Σατύρῳ δολόεντι συνάπτει·
Ὄγδοος ἔμφρονα κύκνον ἄγει γυμνόχροϊ Λήδῃ·
Εἴνατος ἵππια λέκτρα φέρει Περῥαιβίδι Δίῃ·
Θέλγεται Ἀλκμήνης δεκάτῳ τρισέλικος ἀκοίτης·

Ἐνδέκατος μεθέπει νυμφεύματα Λαομεδείης·
Δωδέκατος τριέλικτον Ὀλυμπιάδος πόσιν ἕλκει.

Nonn. *Dionys.*, VII, 115-128.

Les douze femmes de Jupiter nommées par Nonnus sont: Io, Europe, Pluto, Danaé, Sémélé, Égine, Antiope, Léda, Dia, Alcmène, Laomédie, Junon.

Sur le vase de M. Charvet, les amours de Jupiter sont au nombre de quatre, dans Homère il y en a huit et dans Nonnus, douze. On voit par là que les poëtes et les artistes disposaient ces sortes de sujets, d'après leur fantaisie et leur convenance et d'après la nature des monuments qu'ils se proposaient de décorer. La tasse d'argent de M. Charvet ne se prêtant qu'à représenter quatre scènes, l'artiste qui l'a enrichie de son travail a choisi l'aigle et Ganymède, le cygne et Léda, Jupiter et Junon; et enfin Jupiter, sous la forme de Diane, et Callisto. Mais en combinant ces sujets, l'hiérogamie par excellence, l'union de Jupiter et de Junon, trouvait tout naturellement sa place dans cette composition. Une peinture de Pompéi représente Jupiter et Junon au mont Ida[1].

1. Raoul Rochette, *Choix de peintures de Pompéi*, pl. I.

POST-SCRIPTUM.

Rome le 24 avril 1867.

Je viens d'examiner avec le plus grand soin la statue publiée par E. Q. Visconti dans le museo Pio-Clementino. C'est une statue qui a subi beaucoup de restaurations. La tête, les deux bras, le chien, le carquois sont modernes. Il résulte de ceci qu'il n'y a d'antique que le torse, et que la statue représentait originairement *Apollon*, et probablement *Apollon citharède*. Dans ce cas, l'animal qui s'appuie sur les genoux du dieu, et dont il reste des indices, aurait été un griffon. M. Wolfgang Helbig, qui a bien voulu examiner cette statue avec moi, m'a assuré qu'il existe dans les collections de Rome, plusieurs autres statues du même genre; toutes représentent Apollon vêtu d'une tunique talaire. M. Helbig prépare un travail sur ces figures qui sont devenues méconnaissables par suite de la fantaisie que les sculpteurs modernes ont introduite dans leurs restaurations. Il n'y a donc aucun rapprochement à établir entre la représentation de Jupiter transformé en Diane et la statue du Vatican. Visconti lui-même, en la publiant, avait fait pressentir, avec ce tact qui le distinguait, qu'on ne devait pas y reconnaître un Jupiter transformé en Diane. Du reste on ne saurait apporter trop de réserve et de défiance dans l'usage que l'on fait des gravures pour la comparaison des monuments antiques. J. W.

APPENDICE

A LA DISSERTATION

SUR

UN STATÈRE D'OR

Publiée dans le tome XXIX,

Par M. Chabouillet, membre résidant.

Lu dans les séances des 10 et 17 avril 1867.

La Société n'a peut-être pas oublié une dissertation sur un statère d'or du roi inconnu Acès ou Acas, qu'elle a bien voulu admettre dans le tome XXIX de ses Mémoires. Dans ce travail, il est dit à la page 41, que l'on chercherait vainement dans la plus complète des listes de noms propres grecs la mention de personnages nommés Ἄχας ou Ἄχης, seules formes possibles au nominatif du génitif AKOY qu'on lit sur la curieuse

médaille que j'ai eu le plaisir de publier. Ces quatre lettres se trouvent cependant sur une médaille décrite depuis plus de cinquante ans ; mais, comme, malheureusement pour moi, Mionnet, a omis d'enregistrer cette médaille dans son Supplément, et par conséquent n'a pas noté le mot AKoY dans sa liste des noms de magistrats[1], j'ai méconnu son existence et je la méconnaîtrais peut-être encore, si, d'aventure, une figure de ce monument n'était tombée sous les yeux d'un numismatiste qui a bien voulu me faire part de cette rencontre.

S'agirait-il, comme on pourrait le croire, d'un magistrat nommé Acès ou Acas? Je déclare tout de suite que je n'en crois rien et que nous avons sur cette médaille, non pas un nom au génitif ainsi que sur le statère qui porte la légende BAΣIAEΩΣ AKoY, mais bien les deux premières syllabes d'un nom de magistrat au nominatif. La démonstration de ce que j'avance ici n'importe pas médiocrement à la thèse que j'ai soutenue dans le travail cité, car la présence du génitif AKoY sur une monnaie frappée par une ville grecque autonome, infirmerait dans une certaine mesure, ce que j'ai dit de l'origine asiatique du roi nommé sur le statère d'or récemment acquis par la Bibliothèque impériale.

C'est dans le catalogue des monnaies des peu-

1. Voyez Mionnet, Tables générales, 1 vol. in-8°. 1837.

ples et rois du Musée Britannique publié en 1814 par Taylor Combe, que se trouve mentionnée la médaille en question ; je la décris d'après la figure de cet ouvrage et aussi d'après une excellente empreinte[1].

Droit : Tête de femme à droite, avec les cheveux noués élégamment par des bandelettes. On l'a nommée parfois Cérès, mais cette dénomination n'est pas justifiée.

Revers : Chèvre debout, tournée à droite. Dans le champ, à gauche, on lit : AKOΥ et au-dessous, ΠAPI. Argent. Didrachme frappé environ 350 ans avant Jésus-Christ.

Taylor Combe a classé cette monnaie à Parium de Mysie ; c'est aussi à cette ville que Mionnet a classé des pièces qui ne diffèrent de celle qu'on vient de décrire que par les noms de magistrats qu'on y lit ; mais depuis quelques années, c'est à Paros que l'on classe ces pièces dans les cabinets de Londres et de Paris. Je ne discuterai pas ici cette attribution ; toutefois je ne puis me dispenser de dire qu'elle n'est rien moins que certaine et qu'elle n'est pas encore adoptée par tout le monde. Parium était une colonie de

1. Voyez : *Veterum populorum et regum numi qui in museo britannico adservantur*. Pl. IX, n° 14, p. 162. L'empreinte dont je viens de parler m'a été envoyée de Londres, sur ma demande, par mon savant et obligeant ami M. le comte de Salis, conservateur *ad honores* au British Museum.

Paros; par conséquent, lorsque l'ethnique de ces deux villes est écrit en abrégé ΠΑ ou ΠΑΡΙ, il est permis d'hésiter, attendu qu'elles peuvent avoir adopté les mêmes types, et c'est ce que nous voyons à Téos et à Abdère dont l'une est fille de l'autre. Les provenances des pièces en litige n'ont pas été étudiées avec assez de persévérance pour motiver suffisamment un choix entre deux attributions également admissibles ; d'ailleurs quoi de plus naturel que de trouver des monnaies d'une métropole dans ses colonies et *vice versa?* On pourrait espérer quelques lumières de la comparaison des fabriques et de la recherche possible de distinctions entre les pièces incertaines et les certaines, je veux dire entre celles qui portent ΠΑ ou ΠΑΡΙ et celles qui portent ΠΑΡΙΩΝ, *des habitants de Paros*, ou ΠΑΡΙΑΝΩΝ, *des habitants de Parium ;* mais pour obtenir de sérieux résultats, il faudrait opérer sur un grand nombre de variétés ; or personne n'a encore eu l'occasion de faire pareille tentative. Il faut donc se résigner à douter sur ce point comme sur tant d'autres ; toutefois, je noterai, mais sans en tirer de conclusion, que le type des didrachmes qui nous occupent offre une grande analogie avec celui de certaines monnaies d'Antandros, ville située ainsi que Parium dans la Mysie[1]. Du reste, la solution

1. Voyez : Du Mersan, *Descript. des méd. du cabinet*

de cette difficulté n'importe pas à l'objet de cette note. Que la pièce à la légende AKOY ait été frappée à Paros ou à Parium, il s'agit, dans les deux cas, de cités grecques autonomes. Voyons donc si l'examen des médailles de l'une ou l'autre ville ne démontrera pas que les deux syllabes en question sont, ainsi que je le disais en commençant, l'abréviation au nominatif d'un nom polysyllabique et non pas le génitif d'un nom dissyllabique.

Nous remarquerons d'abord que, lorsque sur ces pièces le nom du magistrat monétaire est écrit en entier, il est toujours au nominatif; ainsi Πρᾶξος sur un didrachme et Σιληνός sur un tétradrachme[1].

Ceci est déjà une présomption favorable à mon assertion ; mais ce qui en démontre l'exactitude, c'est que sur les pièces appartenant à la même série que le didrachme publié par Taylor Combe, le nom du magistrat est d'ordinaire en abrégé ; je ne connais même qu'une seule exception à cette règle, et l'on verra qu'elle

Allier de Hauteroche, p. 72. Pl. XII, n° 1. Voyez aussi Mionnet, t. V du Supplém., p. 286, n° 48. Le cabinet impérial possède la belle pièce d'Antandros, publiée par Du Mersan.

1. J'aurai plus loin l'occasion de parler du didrachme sur lequel paraît le nom de Πρᾶξος. Quant au tétradrachme avec Σιληνός, on le verra dans le musée Hunter, pl. XLV, n° 17, p. 225; Mionnet l'a décrit t. II, p. 322, n° 68.

la confirme. AKoY doit donc être une abréviation sur notre médaille.

Le parti pris d'abréviation du graveur de ces monnaies s'explique fort naturellement. C'est une recherche d'élégance et de symétrie commandée par la composition du type. Sur ces didrachmes, les légendes, en caractères assez forts, sont toujours placées dans un espace que rend étroit le prolongement des cornes de la chèvre; de là, l'obligation pour le graveur d'écrire en abrégé le nom du peuple, ainsi que celui du magistrat. J'ai parlé d'une exception unique à cet usage; mais si les monnaies de Paros devenaient moins rares, sans doute on en citerait davantage. Evidemment, on y verrait *in extenso*, et toujours au nominatif, les noms brefs, et particulièrement ceux qui commenceraient comme d'autres noms portés fréquemment dans la ville. Ce qui le prouve, c'est que l'unique nom qui soit écrit en entier dans la série des didrachmes attribués à Paros, est précisément de cette catégorie : c'est Πρᾶξος que je citais plus haut; on le lit sur une pièce figurée dans un des nombreux ouvrages de Sestini [1]. Le nom est écrit là en entier, non-seulement parce que l'artiste a trouvé assez de place dans le champ de la médaille, mais aussi

1. *Descrizione d'alcune medaglie greche del museo Fontana*. T. II, p. 40. Tav. VI, n° 9. Voyez aussi Mionnet. Supplém. t. V, p. 386, n° 641.

sans doute parce qu'en ne mettant que ΠΡΑ ou ΠΡΑΞ, il pouvait craindre qu'on le confondît avec les nombreux noms commençant par ΠΡΑ et particulièrement avec Πραξικλῆς qui était probablement fréquent chez les Pariens, puisqu'on le rencontre sur une inscription de Paros[1].

Les autres noms de magistrats inscrits sur les médailles de la série à laquelle appartient la pièce où on lit ΑΚΟΥ sont polysyllabiques; aussi sont-ils en abrégé : ΑΝΑΞΙΚ et ΚΤΗΣ.

Je dirai, en passant, que le premier de ces noms abrégés a été lu ΑΝΑΣΙΚ par Sestini et d'après lui par Eckhel et Mionnet[2], mais qu'il est plus probable qu'il faut lire ΑΝΑΞΙΚ, attendu que la Bibliothèque impériale possède aujourd'hui deux exemplaires de la même pièce et qu'on y distingue clairement le *xi*[3]. Toutefois comme certains noms s'écrivent aussi bien par Ξ que par Σ, comme Ἀναξικλῆς, Ἀναξίμβροτος, il se pourrait à la rigueur que Sestini eût bien lu et qu'il existât deux variétés de cette médaille.

Il ne manque pas de noms commençant par ΑΝΑΞΙΚ, mais j'imagine qu'il y a quelque probabilité en faveur d'Ἀναξικλῆς, parce qu'on ren-

1. Boeckh. *Corpus inscript. græc.* T. II, 2376.

2. Sestini. *Lettere numism.* T. III, p. 16; Eckhel, *Doct. Num. Veter.* T. II, p. 459; Mionnet. T. II, p. 573 n° 376.

3. L'un de ces exemplaires nous vient de la splendide donation de M. le duc de Luynes.

contre souvent des noms ainsi terminés dans les inscriptions de Paros[1], comme Πραξικλῆς que je mentionnais plus haut.

ΚΤΗΣ, la seconde des abréviations de notre série de didrachmes, est aussi le commencement d'un très-grand nombre de noms; je n'en citerai que deux, Κτησιέπης que je trouve parmi les inscriptions de Paros[2], et Κτησικλῆς qui rappelle les terminaisons citées à propos d'ΑΝΑΞΙΚ.

Dans des séries monétaires également attribuées à Paros, mais autres que les didrachmes parmi lesquels figure le mot ΑΚΟΥ, je ne vois que l'abréviation ΜΝΗ. C'est le commencement d'un grand nombre de noms; toutefois ne pourrait-elle indiquer Μνησιέπης que l'on rencontre[3], ainsi que Κτησιέπης cité déjà, sur les inscriptions de Paros?

Je n'ai pas besoin de protester que je n'ai pas la prétention de deviner le complément des noms de ces magistrats, oubliés sans doute à bon droit par l'histoire; si j'ai donné place ici à des rapprochements entre les noms des inscriptions de Paros et ceux des médailles attribuées à cette ville, c'est que des observations de cet ordre pourront conduire à résoudre quelque

1. Boeckh, *Corpus inscript. græcar.* T. II, nos 2375 à 2415.

2. Boeckh, *Corpus inscript. græcar.* T. II, no 2386.

3. Boeckh, *Corpus inscript. græcar.* T. II, nos 2386 et 2310.

jour la question d'attribution des monnaies qui flottent encore entre la ville insulaire et celle de la côte d'Asie.

Quant à l'abréviation AKOY, objet de cette note, elle peut indiquer bien des polysyllabes, comme Ἀκουμενός, Ἀκουσαγόρας, Ἀκουσίλοχος et d'autres encore, entre lesquels je n'ai pas le moindre motif de préférence. J'aurai atteint le but que je me proposais en écrivant ces lignes, si ce rapide coup d'œil sur l'onomastique d'une série de médailles évidemment analogues, qu'elles soient de Paros ou de Parium, suffit à justifier la déclaration par laquelle j'ai commencé, à savoir, que la syllabe AKOY n'y représente pas le génitif d'un dissyllabe, comme sur la monnaie du roi Acas ou Acès, mais au contraire, le commencement d'un polysyllabe.

Avis au relieur pour le placement des planches.

Planche I (médaillon et jeton de Florimond Robertet), en regard de la page 17.

Planches II et III (sceaux ecclésiastiques), en regard de la page 156.

Planche IV (vase d'argent), en regard de la page 181.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS CE VOLUME.

Inventaire des objets d'art composant la succession de Florimond Robertet, ministre de François Ier, dressé par sa veuve, le 4 août 1532, précédé d'une notice par M. Eug. Grésy, membre résidant..... 1

Essai de restitution de deux temps d'un verbe celtique, par M. d'Arbois de Jubainville, associé correspondant..... 67

Les anneaux de Jeanne Darc, par M. Vallet de Viriville, membre résidant..... 82

Inscriptions antiques d'Auxerre, origines et dénominations de cette ville, par M. Félix Bourquelot, membre résidant..... 98

Quelques sceaux ecclésiastiques recueillis dans les archives abbatiales de Saint-Sernin, à Toulouse, par M. Roschach, associé correspondant..... 156

Les insignes de Catherine de Médicis au château d'Écouen, par M. Eug. Grésy, membre résidant..... 174

Notice sur un vase d'argent appartenant à M. Charvet, par M. J. de Witte, associé correspondant étranger..... 181

Appendice à la dissertation sur un statère d'or, publiée dans le tome XXIX, par M. Chabouillet, membre résidant..... 191

Paris. — Imprimerie générale de Ch. Lahure, rue de Fleurus, 9.

GETTY CENTER LIBRARY
3 3125 00700 1379